



Institut des comptes nationaux

ANALYSE DES PRIX
TROISIÈME RAPPORT TRIMESTRIEL 2016
DE L'INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX

OBSERVATOIRE DES PRIX

Pour de plus amples informations :

SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Peter Van Herreweghe

City Atrium

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

Tél.: +32 2 277 83 96

Courriel : Peter.Vanherreweghe@economie.fgov.be

Introduction

La loi du 8 mars 2009, modifiant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, prévoit que le SPF Économie assure l'observation et l'analyse des prix pour le compte de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). La loi du 26 avril 2013 portant insertion du Livre V dans le Code de droit économique (intitulé "La concurrence et les évolutions de prix") a étendu le domaine de recherche de l'Observatoire des prix. L'Observatoire des prix peut désormais effectuer des recherches sur l'évolution des prix, le niveau des prix, les marges et enfin le fonctionnement du marché.

Ce rapport analyse l'évolution des prix à la consommation en Belgique durant le troisième trimestre 2016. Il est consacré à l'inflation totale ainsi qu'au rythme de progression des prix des cinq grands groupes de produits, à savoir les produits énergétiques, les produits alimentaires transformés et non transformés, les services et, enfin, les biens industriels non énergétiques. Pour chaque groupe de produits, ce rapport s'intéresse tout d'abord à l'inflation en Belgique et dresse ensuite une comparaison avec les pays voisins. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), établi par la Direction générale Statistique conformément à la méthodologie européenne, constitue de loin la principale source de données de ce rapport. En outre, l'analyse a été élargie aux données détaillées de l'IPCH ou à d'autres statistiques d'instances officielles (FMI, CE, ...). Les collaborateurs de l'Observatoire des prix qui ont participé à la rédaction de ce rapport sont les suivants : Christine Bruynoghe, Myrle Claessens, Julie Durieu, Mathias Ingelbrecht, Jean-Yves Jaucot, Céline Rigby, Els Somers, Jean-Paul Theunissen, Sarah Van Cauwenbergh et Erwin Van Hirtum.

Le Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix a émis un avis favorable le 21 octobre 2016 et le Conseil d'Administration de l'ICN a approuvé ce rapport le 26 octobre 2016.

Table des matières

Introduction.....	3
Table des matières	4
Résumé	5
I Inflation totale au troisième trimestre 2016	8
I.1 Inflation totale en Belgique	8
I.2 Inflation totale dans les principaux pays voisins	11
II Inflation pour l'énergie au troisième trimestre 2016	13
II.1 Inflation pour l'énergie en Belgique	13
II.2 Inflation pour l'énergie dans les principaux pays voisins	22
III Inflation pour les produits alimentaires transformés au troisième trimestre 2016.....	25
III.1 Inflation pour les produits alimentaires transformés en Belgique.....	25
III.2 Inflation pour les produits alimentaires transformés dans les principaux pays voisins.....	30
IV Inflation pour les produits alimentaires non transformés au troisième trimestre 2016.....	32
IV.1 Inflation pour les produits alimentaires non transformés en Belgique.....	32
IV.2 Inflation pour les produits alimentaires non transformés dans les principaux pays voisins.....	34
V Inflation pour les services au troisième trimestre 2016	35
V.1 Inflation pour les services en Belgique	35
V.2 Inflation pour les services dans les principaux pays voisins	38
VI Inflation pour les produits industriels non-énergétiques au troisième trimestre 2016.....	40
VI.1 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques en Belgique	40
VI.2 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques dans les principaux pays voisins	42
VII Etat des lieux du fonctionnement du marché des produits d'optique.....	44
VII.1 Intérêt de la filière de l'optique.....	44
VII.2 Structure et fonctionnement de marché	45
VII.3 Analyse financière et structure des coûts du secteur des opticiens	48
VII.4 Conclusion	50
Liste des abréviations	51
Annexes.....	53
Annexe 1. Aperçu des variations de prix des produits et des services entre le troisième trimestre 2015 et 2016.....	53
Annexe 2. Inflation en troisième trimestre 2016 à taux de taxation actuels et constants en Belgique et dans les principaux pays voisins.....	57

Résumé

1. Au troisième trimestre 2016, l'inflation totale en Belgique, mesurée sur la base de l'IPCH, a légèrement progressé, s'établissant en moyenne à 1,9 % (contre 1,6 % au trimestre précédent). Cette hausse de l'inflation s'explique essentiellement par une inflation positive pour l'énergie (ce qui n'avait plus été le cas depuis fin 2012) et, dans une moindre mesure, par une progression de l'inflation pour les produits industriels non énergétiques. L'inflation sous-jacente s'est quant à elle légèrement réduite au cours du trimestre sous-revue en se situant à 2,1 % en moyenne.
2. L'inflation totale de nos principaux pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas) s'est accélérée au troisième trimestre 2016 pour atteindre en moyenne 0,4 % (contre une inflation nulle au deuxième trimestre 2016), mais elle reste nettement inférieure à celle de la Belgique. L'écart d'inflation en défaveur de la Belgique est donc resté constant et résulte d'une inflation supérieure surtout pour les services, les produits énergétiques et les aliments transformés. L'inflation sous-jacente des pays voisins s'est également légèrement accélérée en moyenne ce trimestre-ci à 0,8 %, alors que celle-ci s'est légèrement réduite sur la même période en Belgique, mais à un niveau plus élevé.
3. L'inflation des produits énergétiques est redevenue légèrement positive au cours de ce trimestre, ce qui n'était plus arrivé depuis le quatrième trimestre 2012 (pour rappel, l'inflation était encore de -2,9 % en moyenne au deuxième trimestre). Pour les carburants et le mazout de chauffage, la baisse des prix en glissement annuel a été de respectivement 5,0 % et 14,4 % en moyenne (contre respectivement -10,2 % et -26,0 % au trimestre précédent), en raison d'une baisse du cours moyen du pétrole entre le troisième trimestre 2015 et celui de 2016 (-8,5 %, en euro). Le prix à la consommation de l'électricité a augmenté sur base annuelle de 29,1 % en moyenne au troisième trimestre 2016 (contre 40,6 % au trimestre précédent). Ce ralentissement de l'inflation est dû essentiellement à la disparition de l'effet de base lié à l'augmentation du taux de TVA en septembre 2015, ainsi qu'à la disparition de l'effet de base lié à l'introduction dans les tarifs de distribution d'un tarif pro-sommateur en Flandre en juillet 2015 et d'un tarif « impôt des sociétés » au sein des trois Régions entre mars et août 2015. Par ailleurs, l'inflation de l'électricité reste forte et résulte principalement du relèvement de la TVA de 6 % à 21 % depuis septembre 2015 dont l'effet se faisait encore sentir en juillet et en août, de la hausse des autres taxes (principalement la hausse de la cotisation Fonds énergie en mars en Région flamande visant à financer la dette liée aux certificats verts) de la suppression des kWh gratuits en Flandre, et dans une moindre mesure de l'augmentation des tarifs de distribution (+4,6 % en moyenne). Le coût de la composante énergétique pure (prix/kWh et redevance, sans contribution énergie verte et sans électricité gratuite) a par ailleurs exercé un impact baissier sur la facture d'électricité, avec une inflation négative de -19,0 %. Le prix à la consommation du gaz naturel a quant à lui baissé moins significativement sur un an (-12,2 %, contre -14,5 % au trimestre précédent) en raison principalement de la diminution plus modérée du coût de la composante énergétique en glissement annuel (-18,5 %, contre -26,1 % au trimestre précédent). Les tarifs de la distribution du gaz sont pour leur part restés stables sur un an (+0,6 %).
4. Dans les pays voisins, la baisse des prix pour l'énergie à un an d'écart s'est à nouveau atténuée, pour atteindre -4,3 % en moyenne (-6,7 % au trimestre précédent). L'écart d'inflation pour ce groupe de produits était donc en défaveur de la Belgique, principalement à cause de l'électricité, et dans une bien moindre mesure, des carburants. Le gaz et les combustibles liquides ont, quant à eux, concouru à réduire cet écart. Le rythme de progression des prix pour l'électricité s'est révélé assez faible en moyenne dans les pays voisins, soit 0,2 % (contre 0,7 % au trimestre précédent) et il se situe ainsi ce trimestre-ci à un taux fortement inférieur à celui de la Belgique. La baisse des prix du gaz s'est réduite dans les pays voisins en moyenne, soit -3,4 %. En ce qui concerne les niveaux de prix, les chiffres de la CREG révèlent que le consommateur belge a payé 3,4 % de plus pour sa facture totale d'électricité, mais 13,2 % de moins pour sa facture totale de gaz naturel au troisième trimestre 2016 (le total pour toutes les composantes, en ce compris les tarifs de réseaux, la TVA et les diverses taxes) par rapport à la moyenne des pays voisins. Les différences de prix d'un pays à l'autre restent toutefois significatives.

5. Au troisième trimestre 2016, les prix des matières premières alimentaires (exprimés en euro) ont chuté de 6,2 % en moyenne sur un an. Les produits alimentaires transformés (y compris le tabac) ont néanmoins coûté 3,5 % de plus dans les magasins, soit un niveau d'inflation plus faible qu'au trimestre précédent (+3,8 %). Ce ralentissement de l'inflation est dû à une inflation moins significative pour les boissons alcoolisées (-1,5 point de pourcentage au troisième trimestre 2016 par rapport au trimestre précédent, en raison principalement d'un ralentissement de l'inflation pour le vin) et pour les produits laitiers (-1,1 point de pourcentage, en raison du net ralentissement de l'inflation pour le lait après l'expiration de l'accord laitier). Dans nos principaux pays voisins, l'inflation pour les produits alimentaires transformés est restée stable en moyenne à un niveau très faible (soit 0,3 %). C'est principalement la catégorie vin (avec une inflation de +9,6 % en Belgique contre +0,8 % en moyenne dans nos pays voisins) qui a apporté la plus importante contribution à cet écart d'inflation en défaveur de la Belgique. Hors tabac et boissons alcoolisées, les prix des produits alimentaires transformés auraient augmenté de 1,6 % en Belgique, contre une diminution de 0,4 % en moyenne dans les pays voisins.
6. Le rythme de progression des prix des produits alimentaires non transformés s'est à nouveau ralenti ce trimestre-ci (2,4 % en moyenne, contre 2,6 % au trimestre précédent) en raison essentiellement des hausses de prix moins prononcées du poisson et des légumes. En effet, sur base annuelle, le consommateur a dû payer 2,3 % de plus pour les légumes (contre +4,8 % au trimestre précédent) et 8,4 % de plus pour le poisson (contre +12,2 % au deuxième trimestre 2016). L'inflation du poisson, bien que quelque peu réduite par rapport à celle du trimestre précédent, est due en grande partie à la forte augmentation des prix pour les crevettes grises en raison d'une offre peu abondante. Par ailleurs, la viande a connu une légère accélération de son inflation, avec un taux d'inflation de 0,9 % (contre 0,8 % au trimestre précédent) et les fruits ont connu une hausse de prix de 3,5 % sur an (contre -0,9 %, en raison entre autres des hausses de prix pour les oranges, les fraises et les citrons). Dans les principaux pays voisins, l'inflation de ce groupe de produits a par contre progressé, passant de 2,0 % à 2,6 % en moyenne.
7. L'inflation pour les services se situait à 2,4 % au troisième trimestre 2016, soit le même niveau qu'au trimestre précédent. Cette stabilisation résulte principalement du ralentissement de l'inflation pour les catégories services de loisirs et soins de santé (3,0 % à 2,8 %, en partie en raison du ralentissement de l'inflation pour la télévision numérique) et services de logement (1,5 % à 1,1 %, avec, entre autres, la disparition de l'effet de base sur la collecte de déchets) qui a été compensée par l'accélération de l'inflation pour les autres services (3,0 % à 3,1 %) et les services de transport (1,0 % à 1,3 %, en raison de l'accélération du rythme de hausse des prix pour les billets d'avion). Vu notamment son poids important dans le panier à la consommation (42,4 %), ce groupe de produits a contribué le plus à l'inflation totale (1,0 point de pourcentage) en Belgique. Il est à noter que les services réglementés ont un impact majeur sur l'inflation des services. Avec un poids de 28,3 % dans le total des services, ils ont été responsables ce trimestre d'un peu plus d'un tiers de l'inflation des services. Chez nos voisins, l'inflation pour les services a légèrement progressé pour atteindre 1,1 % en moyenne ce trimestre-ci (contre 0,9 % au trimestre précédent) et reste ainsi à un niveau inférieur à celui de la Belgique. Les catégories services de téléphonie (les packs ont coûté en Belgique plus de 7,7 % plus cher par rapport à l'année passée), enseignement (le minerval pour les écoles supérieures et les universités ont augmenté en Flandre en octobre 2015) et restaurants et cafés ont contribué de manière significative à l'écart d'inflation en défaveur de la Belgique pour les services.
8. Au troisième trimestre 2016, l'inflation des produits industriels non-énergétiques s'élevait en moyenne à 1,2 % (contre 1,0 % au deuxième trimestre 2016), en raison entre autres de l'accélération de l'inflation des chaussures (de 0,8 % à 1,3 %) et des vêtements (de 0,3 % à 1,3 %) suite aux réductions moins prononcées en juillet. Chez nos principaux voisins, l'inflation a par contre ralenti légèrement et s'est établie à 0,5 % en moyenne (contre 0,6 % au trimestre précédent). L'écart d'inflation important avec la Belgique est principalement dû à une inflation plus élevée pour les voitures en Belgique (en raison entre autres de l'augmentation de la taxe de mise en circulation en Flandre en janvier 2016).

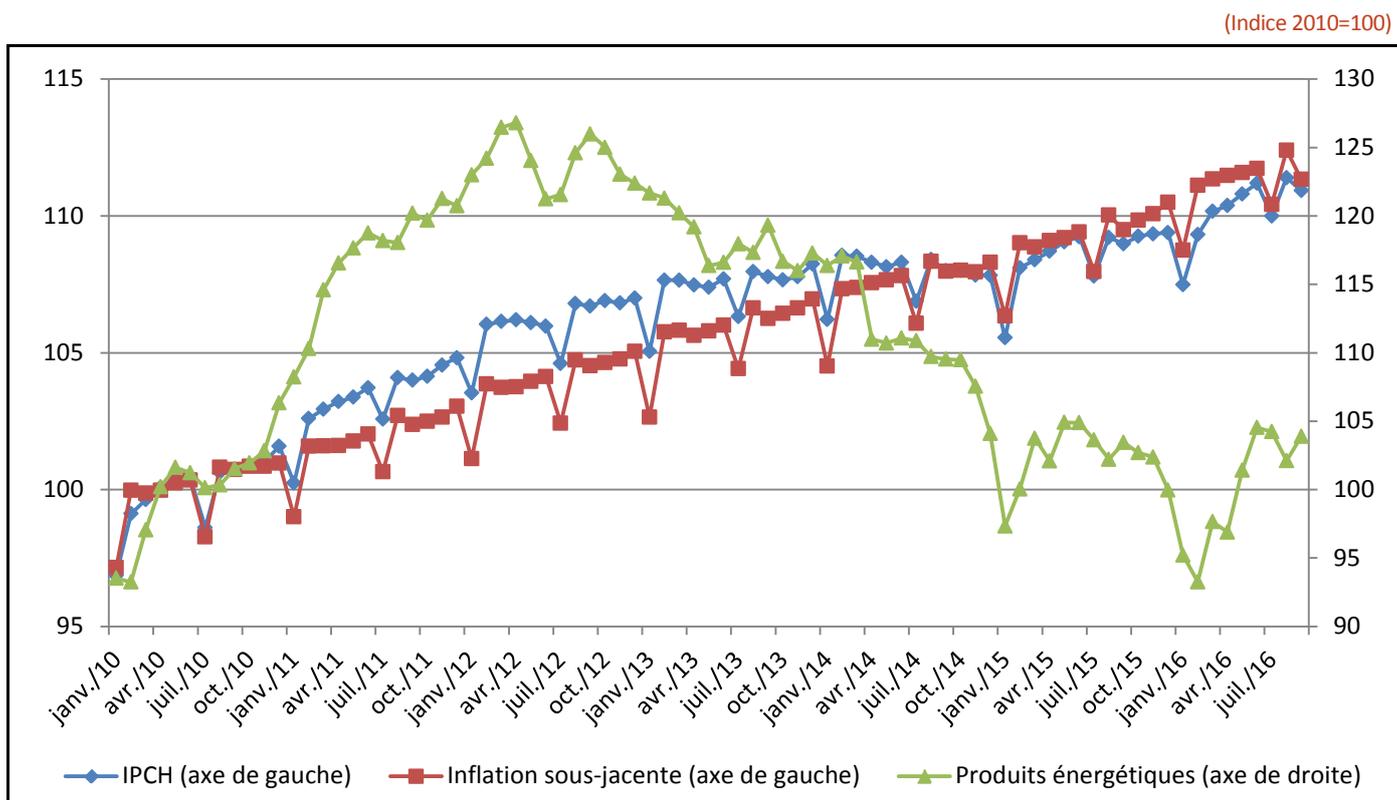
9. Une brève analyse de la structure et du fonctionnement du marché des produits d'optique en Belgique (principalement des lunettes correctrices qui en sont les produits principaux) a été réalisée par l'Observatoire des prix. L'intérêt porté à la filière optique résulte entre autres de la forte progression des prix des lunettes et des lentilles en Belgique (+10,22 % entre janvier 2010 et septembre 2016, selon l'IPC) et de l'importance du budget des ménages accordé à l'achat de ces produits (120 EUR par an et par ménage selon l'enquête sur le Budget des Ménages 2014). De cette analyse, il ressort que le secteur belge des opticiens est caractérisé par une croissance soutenue de son chiffre d'affaires, qui va de pair avec une demande grandissante de produits d'optique de la part des consommateurs. Le secteur génère également une rentabilité élevée en comparaison avec les autres secteurs du commerce de détail, malgré une diminution de la rentabilité entre 2008 et 2014. De plus, la part de marché des plus grandes entreprises du secteur a augmenté ces dernières années. Contrairement à la France ou aux Pays-Bas, la concurrence entre les grands groupes d'opticiens sur le marché belge n'a pas contribué à diminuer le prix des lunettes et des lentilles. Au contraire, la hausse des prix de ces produits est chaque année plus élevée en Belgique que dans les pays voisins, à l'exception de l'Allemagne.

I Inflation totale au troisième trimestre 2016^{1 2}

I.1 Inflation totale en Belgique

Le niveau moyen des prix à la consommation, mesuré sur la base de l'IPCH (année de base 2010=100), a atteint 110,9 en septembre 2016, soit un niveau très légèrement inférieur à celui de juin. L'indice de l'inflation sous-jacente, qui ne tient pas compte de l'évolution des prix des produits alimentaires non transformés et des produits énergétiques, a également légèrement diminué pour s'établir à 111,3. Les deux courbes ont marqué un creux en juillet à la suite de la période des soldes. Quant aux prix à la consommation de l'ensemble des produits énergétiques, ils ont progressé entre le deuxième trimestre 2016 et le troisième trimestre 2016.

Graphique 1. Évolution récente de l'IPCH, de l'indice relatif à l'inflation sous-jacente et des prix à la consommation des produits énergétiques



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Au troisième trimestre 2016, l'inflation totale a légèrement progressé, s'établissant en moyenne à 1,9 %³ (contre 1,6 % au trimestre précédent). Cette hausse de l'inflation entre ces deux trimestres de 2016 est essentiellement due à une inflation positive pour l'énergie (ce qui n'avait plus été le cas depuis fin 2012) et, dans une moindre mesure, à une progression de l'inflation pour les produits industriels non énergétiques.

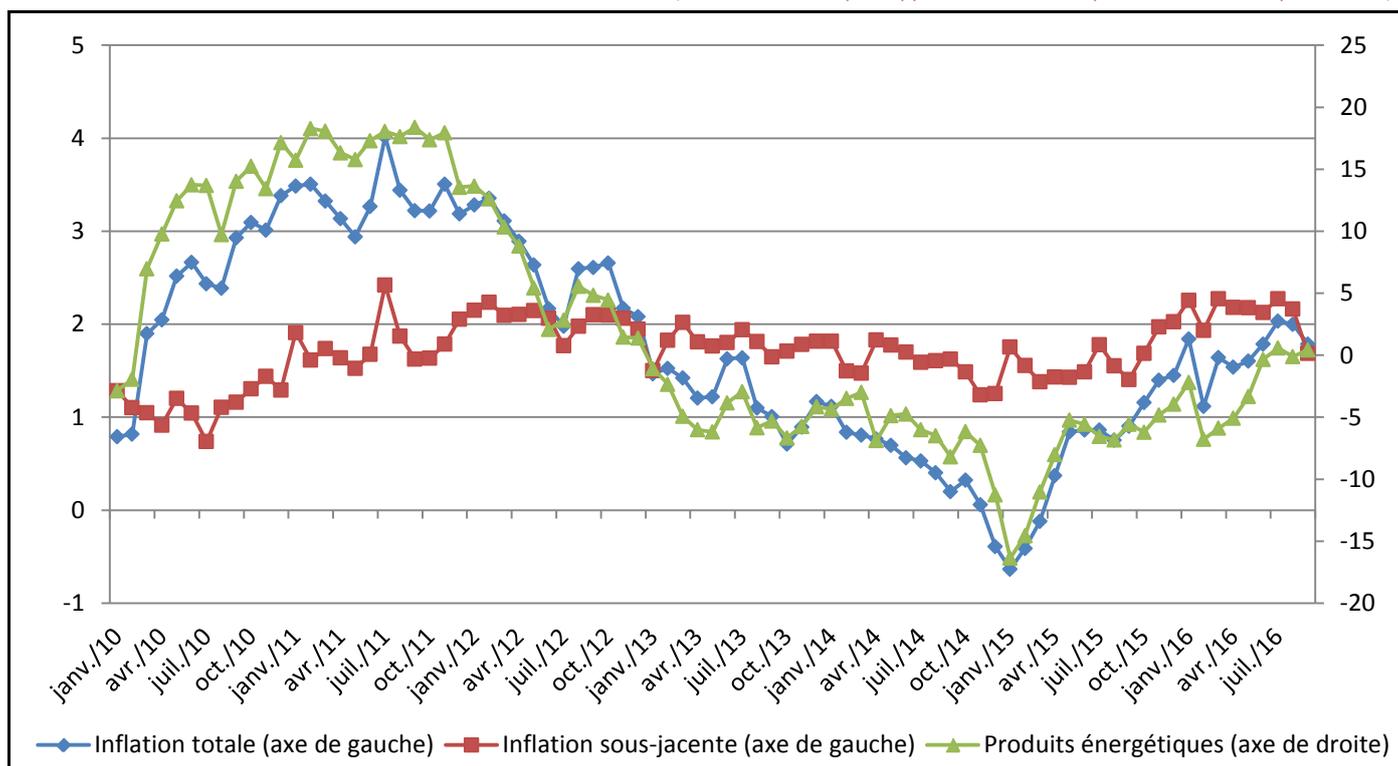
¹ L'inflation moyenne d'un trimestre est calculée en tant que variation en pourcent de la moyenne simple des indices du trimestre concerné par rapport à la moyenne simple des indices du trimestre correspondant de l'année précédente.

² Par souci de comparabilité avec les évolutions dans d'autres pays européens, l'analyse est fondée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

³ À taxation indirecte constante, l'inflation se serait élevée à 1,0 %.

Graphique 2. Évolution récente de l'inflation totale, de l'inflation sous-jacente et des prix des produits énergétiques

(Taux de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Au sein des cinq grands groupes de produits de l'IPCH, les principales variations de prix peuvent être résumées comme suit :

- Au troisième trimestre 2016, les produits énergétiques ont coûté 0,3 % de plus en glissement annuel (contre -2,9 % au deuxième trimestre 2016). La hausse de l'inflation de l'énergie résulte principalement de la baisse des prix plus modérée des produits pétroliers (carburants et combustibles liquides). Ce groupe de produits n'a pratiquement pas contribué à l'inflation totale.
- L'inflation des produits alimentaires transformés s'est réduite pour atteindre 3,5 % au troisième trimestre 2016. Ce groupe de produits a contribué positivement à l'inflation totale à hauteur de 0,5 point de pourcentage.
- L'inflation des produits alimentaires non transformés s'est ralentie et est passée en moyenne de 2,6 % au deuxième trimestre 2016 à 2,4 % au cours du trimestre sous revue. L'impact de ce groupe de produits sur l'inflation totale s'est élevé à 0,2 point de pourcentage, compte tenu d'un poids limité dans le panier à la consommation (7,7 %).
- Le rythme de progression des prix des services s'est stabilisé avec 2,4 % au troisième trimestre 2016. Ce groupe de produits a apporté la principale contribution à l'inflation totale (1,0 point de pourcentage) en raison de son poids le plus important dans le panier à la consommation (42,4 %).
- Le rythme de progression des produits industriels non-énergétiques a légèrement progressé, pour s'établir à 1,2 % en moyenne au troisième trimestre 2016 (contre 1,0 % au deuxième trimestre 2016). Ce groupe de produits a contribué à hauteur de 0,3 point de pourcentage à l'inflation totale.

L'inflation sous-jacente s'est légèrement réduite au cours du trimestre sous-revue en se situant à 2,1 % en moyenne. La moyenne mobile à quatre mois de l'indice santé⁴ s'élevait à 101,75 (indice 2013=100) en septembre. En mai 2016, l'indice-pivot fixé à 101,02 a été dépassé, avec comme conséquence une augmentation de 2 % des allocations sociales en juin et des salaires dans la fonction publique en juillet. Au cours de ce mois, l'indice-pivot, fixé actuellement à 103,04, n'a pas été dépassé⁵.

Tableau 1. Évolution récente de l'inflation de l'indice des prix à la consommation harmonisé

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2015		2016			2016 - III			Contri- bution ¹	Poids ²
				III	IV	I	II	III	juil	août	sep		
Produits énergétiques	-4,6	-6,0	-8,0	-6,3	-5,0	-5,0	-2,9	0,3	0,6	-0,1	0,4	-0,01	9,2
Produits alimentaires transformés	3,2	2,1	1,6	1,4	2,5	3,8	3,8	3,5	3,8	3,5	3,2	0,46	13,1
Produits alimentaires non transformés ^a	4,4	-1,3	2,1	2,9	4,2	3,2	2,6	2,4	2,2	3,1	2,0	0,19	7,7
Services	1,9	2,2	2,4	2,3	2,6	2,3	2,4	2,4	2,3	2,4	2,3	0,99	42,4
Biens industriels non-énergétiques	1,0	0,3	0,5	0,5	0,6	1,1	1,0	1,2	1,5	1,1	0,9	0,31	27,6
p.m. Inflation sous-jacente ^b	1,8	1,6	1,6	1,6	1,9	2,2	2,2	2,1	2,3	2,2	1,7	1,67	83,1
p.m. Indice santé ^c	1,2	0,4	1,0	1,4	1,9	2,0	2,4	2,2	4,0	3,8	3,3		93,6
Inflation totale	1,2	0,5	0,6	0,8	1,3	1,5	1,6	1,9	2,0	2,0	1,8	1,94	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

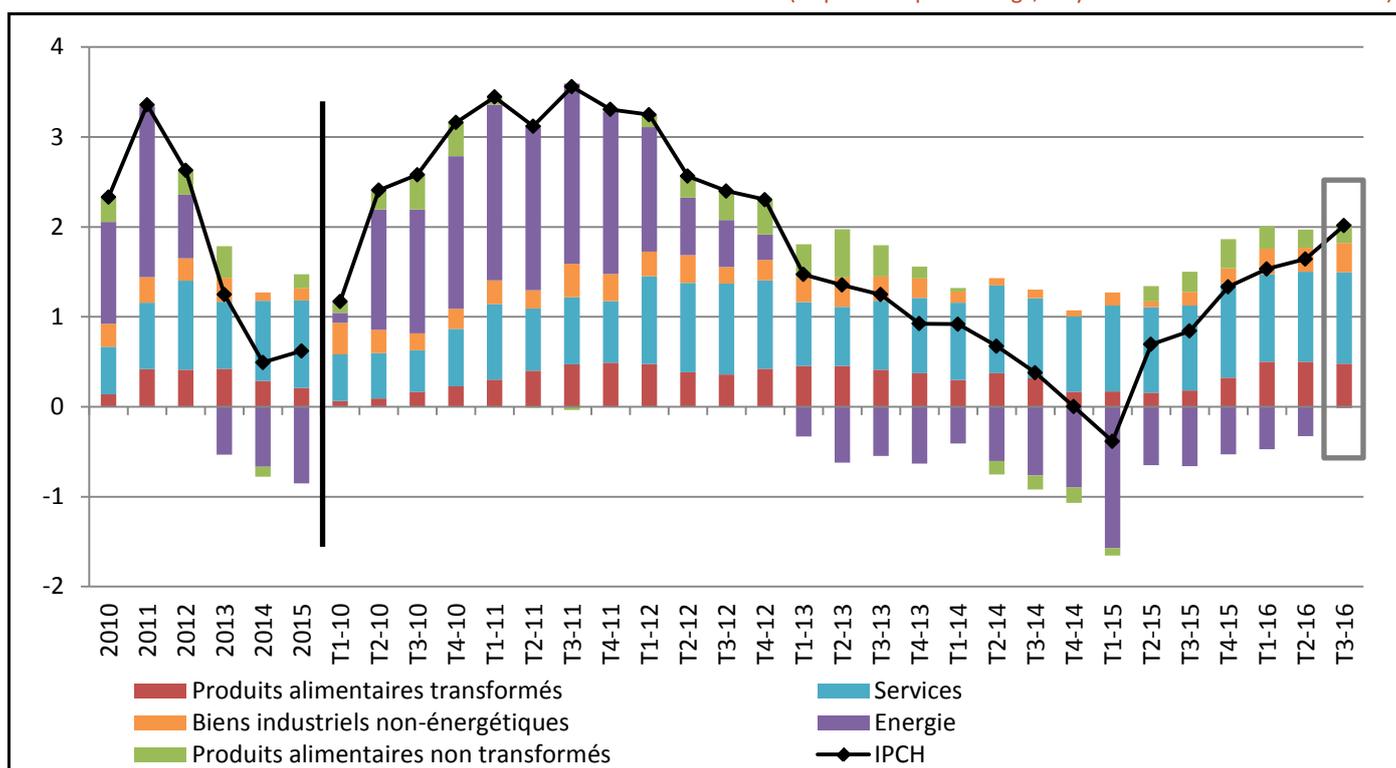
^a Fruits, légumes, viandes et poissons. ^b Mesuré par l'IPCH, hors produits alimentaires non transformés et produits énergétiques.

^c Indice national des prix à la consommation, hors tabac, boissons alcoolisées, essence et diesel.

¹ Contribution à l'inflation totale au troisième trimestre 2016 (en points de %) ² p.m. Poids en 2016 (en %)

Graphique 3. Contribution à l'inflation totale

(En points de pourcentage, moyennes trimestrielles et annuelles)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

⁴ L'indice-santé est basé sur l'indice des prix à la consommation national (IPCN) dont la méthodologie diffère sur différents points de celle de l'IPCH, notamment en ce qui concerne le schéma de pondération.

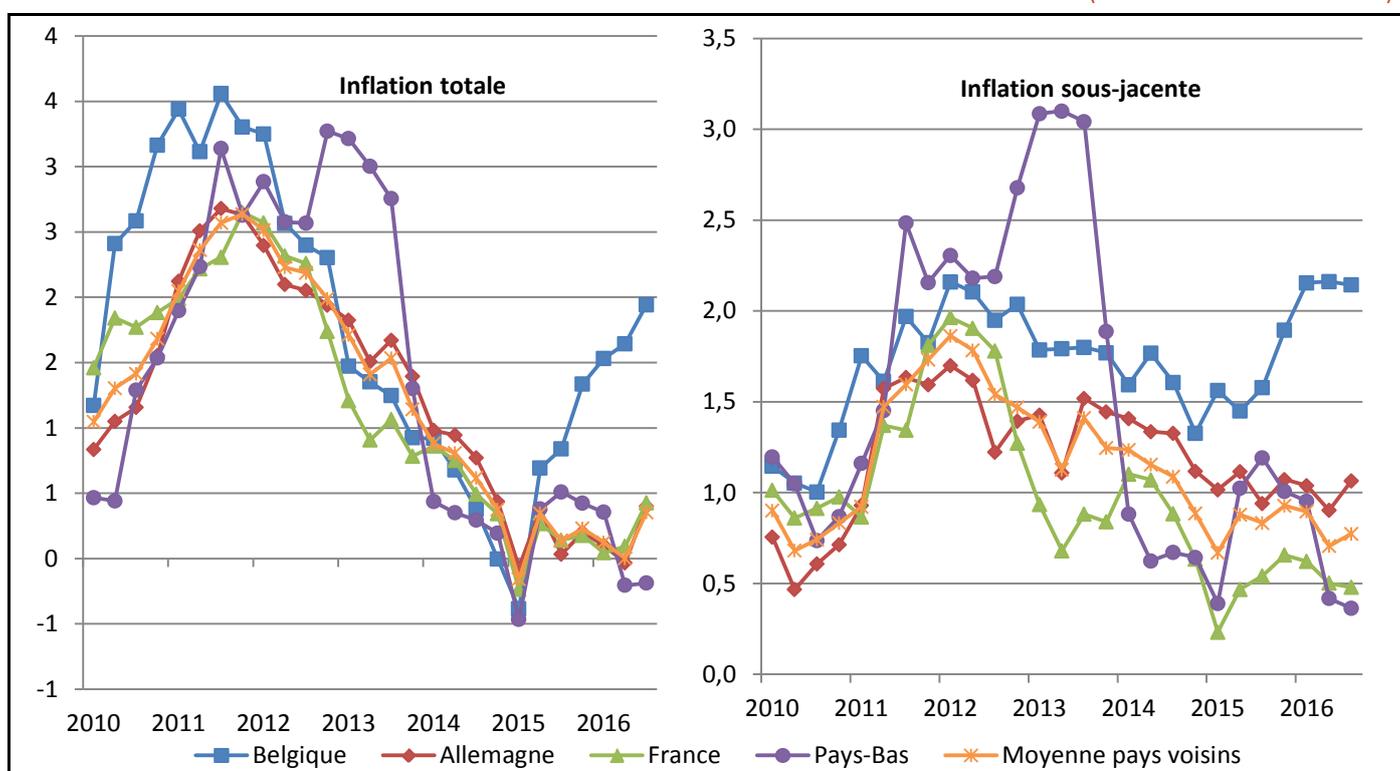
⁵ Dans ses dernières prévisions de l'inflation (04/10/2016), le Bureau fédéral du Plan estime que l'indice-pivot devrait être dépassé en août 2017.

I.2 Inflation totale dans les principaux pays voisins

Au troisième trimestre 2016, l'inflation dans les pays voisins⁶ s'est accélérée pour atteindre en moyenne 0,4 % (contre une inflation nulle au deuxième trimestre 2016), à cause de l'atténuation de la baisse des prix à un an d'écart des produits énergétiques et de la légère accélération de l'inflation des services. Pour rappel, en Belgique l'inflation totale s'est également accélérée ce trimestre pour atteindre 1,9 % (contre 1,6 % au trimestre précédent). L'écart d'inflation entre la Belgique et les pays voisins s'est donc à nouveau révélé en défaveur de la Belgique mais est resté constant par rapport au trimestre précédent (1,64 point de pourcentage au deuxième trimestre et 1,59 point de pourcentage au troisième trimestre). En France et en Allemagne, l'inflation s'est révélée légèrement positive ce trimestre (0,4 % dans chaque pays, contre 0,1 % au trimestre précédent en France et 0,0 % en Allemagne) et légèrement négative aux Pays-Bas (-0,2 %, comme au trimestre précédent). Durant le troisième trimestre 2016, l'inflation totale à taxes indirectes constantes s'est également révélée supérieure en Belgique (1,0 %) qu'en moyenne dans les pays voisins (0,3 %)⁷.

Graphique 4. Évolution trimestrielle de l'inflation totale et de l'inflation sous-jacente en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Taux de variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

⁶ La moyenne des pays voisins est pondérée par les poids de chaque pays en 2016 publiés par Eurostat (part relative de la consommation privée).

⁷ Sur la base de l'IPCH à taux de TVA et d'accises constant, calculé pour la Belgique par la Direction générale Statistique et publié par Eurostat, l'écart d'inflation aurait été donc moins élevé. En effet, l'inflation totale au troisième trimestre 2016 se serait élevée en Belgique à 1,0 % (à la place de 1,9 % actuellement), en France à 0,2 % (à la place de 0,4 % actuellement) et aux Pays-Bas à -0,3 % (à la place de -0,2 %). L'inflation allemande n'aurait quant à elle pas été modifiée (soit 0,4 %). En France, ce sont principalement les produits énergétiques qui affichent une variation de leur inflation à impôts indirects constants par rapport à la situation actuelle. En Belgique, il s'agit principalement de l'énergie et des aliments transformés et aux Pays-Bas, de l'énergie, des aliments transformés et des services.

L'inflation sous-jacente s'est légèrement accélérée en moyenne dans les pays voisins ce trimestre, passant de 0,7 % à 0,8 %, alors qu'en Belgique celle-ci s'est légèrement réduite sur la même période, mais à un niveau plus élevé, passant de 2,2 % à 2,1 %. De ce fait, l'écart d'inflation sous-jacente avec la Belgique s'est réduit à 1,4 point de pourcentage en défaveur de la Belgique ce trimestre (contre 1,5 point de pourcentage au trimestre passé). L'inflation sous-jacente s'est accélérée en Allemagne, passant de 0,9 % à 1,1 % et est restée stable en France (0,5 %) ainsi qu'aux Pays-Bas (0,4 %).⁸

Tableau 2. Inflation totale et des principaux groupes de produits en Belgique et dans les principaux pays voisins au troisième trimestre 2016

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

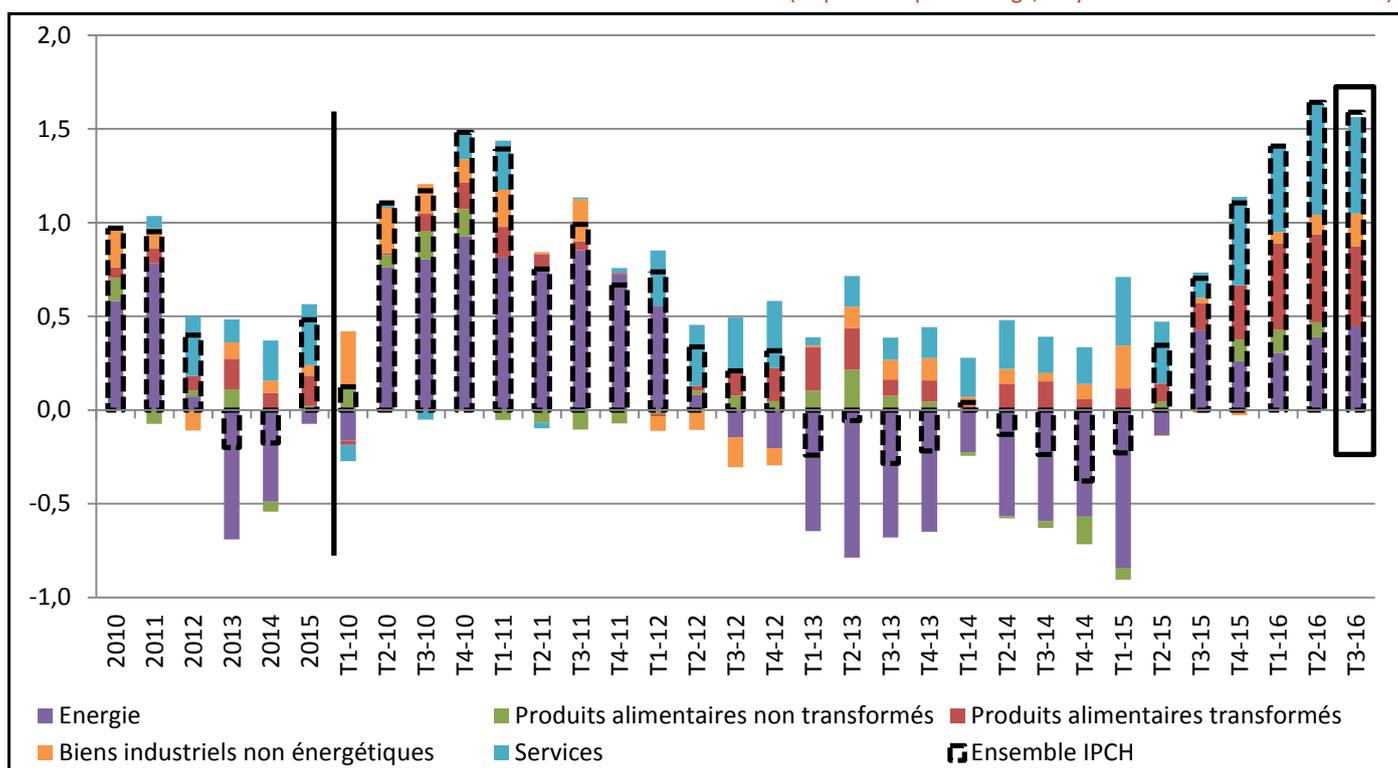
	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2016 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Energie	0,3	-4,3	-5,5	-1,9	-6,1	9,2	9,7
Produits alimentaires transformés	3,5	0,3	0,6	-0,1	0,3	13,1	11,8
Produits alimentaires non transformés	2,4	2,6	2,8	2,7	1,4	7,7	6,2
Services	2,4	1,1	1,3	0,9	0,2	42,4	45,4
Biens industriels non-énergétiques	1,2	0,5	0,8	0,0	0,7	27,6	26,9
Inflation sous-jacente	2,1	0,8	1,1	0,5	0,4	83,1	84,1
IPCH	1,9	0,4	0,4	0,4	-0,2	100,0	100,0
IPCH (taux de taxation constant)	1,0	0,3	0,4	0,2	-0,3	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Au troisième trimestre 2016, pour le sixième trimestre consécutif, l'écart d'inflation totale entre la Belgique et ses pays voisins s'est donc révélé en défaveur de la Belgique. L'ensemble des groupes de produits et services, exceptés les aliments non transformés, ont affiché une inflation supérieure dans notre pays, contribuant ainsi quasi tous à amplifier l'écart d'inflation en défaveur de la Belgique ce trimestre. Ce sont principalement les services, les produits énergétiques et les aliments transformés qui ont le plus contribué à cet écart d'inflation avec une contribution de 0,5 point de pourcentage pour les services et de 0,4 point de pourcentage chacun pour l'énergie et les aliments transformés. La contribution des biens industriels non énergétiques s'élevait à 0,2 point de pourcentage. La contribution des produits alimentaires non transformés s'est quant à elle révélée nulle ce trimestre.

⁸ À impôts indirects constants, l'inflation sous-jacente en Belgique aurait été de 1,8 % (à la place de 2,1 % actuellement). Les inflations sous-jacentes des pays voisins n'auraient quant à elles pas été significativement modifiées, de sorte que l'inflation sous-jacente belge à taxes indirectes constantes (1,8 %) s'est révélée supérieure à celle des pays voisins en moyenne (0,8 %) ce trimestre.

Graphique 5. Contribution des principaux groupes de produits à l'écart d'inflation entre la Belgique et les principaux pays voisins
(En points de pourcentage, moyennes trimestrielles et annuelles)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

II Inflation pour l'énergie au troisième trimestre 2016

II.1 Inflation pour l'énergie en Belgique

Au troisième trimestre 2016, l'inflation des produits énergétiques est redevenue légèrement positive, ce qui n'était plus arrivé depuis le quatrième trimestre 2012. L'inflation était encore de -2,9 % en moyenne au trimestre précédent. L'accélération de l'inflation s'explique principalement par une baisse de prix sur un an beaucoup plus faible pour les carburants et les combustibles liquides.

La stabilisation des prix énergétiques sur un an est le résultat de la forte augmentation des prix à un an d'écart pour l'électricité, en raison de la hausse du taux de TVA de 6 % à 21 % depuis septembre 2015, de la hausse d'autres taxes en Flandre, et de la suppression des kWh gratuits en Flandre, compensée par la forte diminution des prix du gaz et des produits pétroliers (combustibles liquides et carburants).

Tableau 3. Évolution récente des prix à la consommation des produits énergétiques

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2015		2016			2016 – III			Contribution ¹	Poids ²
				III	IV	I	II	III	juil	août	sep		
Electricité	-0,9	-9,6	11,9	19,5	31,3	29,4	40,6	29,1	42,1	31,5	16,4	7,05	26,8
Combustibles solides	3,4	0,9	0,4	0,5	-0,3	-1,3	-1,6	-1,5	-1,6	-1,6	-1,3	-0,02	1,1
Carburants pour transports routiers	-4,6	-3,7	-12,8	-14,0	-13,0	-10,3	-10,2	-5,0	-8,1	-6,5	0,0	-1,85	35,6
Combustibles liquides	-5,9	-7,1	-25,7	-28,4	-28,0	-30,6	-26,0	-14,4	-18,3	-16,2	-8,1	-2,44	16,1
Gaz	-8,5	-5,6	-5,4	1,0	-7,1	-10,7	-14,5	-12,2	-11,7	-12,3	-12,6	-2,44	20,3
Énergie	-4,6	-6,0	-8,0	-6,3	-5,0	-5,0	-2,9	0,3	0,6	-0,1	0,4	0,30	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

¹ Contribution à l'inflation du groupe au troisième trimestre 2016 (en points de %), ² p.m. Poids en 2016 (en %)

Les prix à la consommation du mazout de chauffage et des carburants sont déterminés principalement par l'évolution du cours du pétrole sur les marchés internationaux. Les prix à la consommation de l'électricité et du gaz sont pour leur part découplés par rapport aux cours du pétrole.

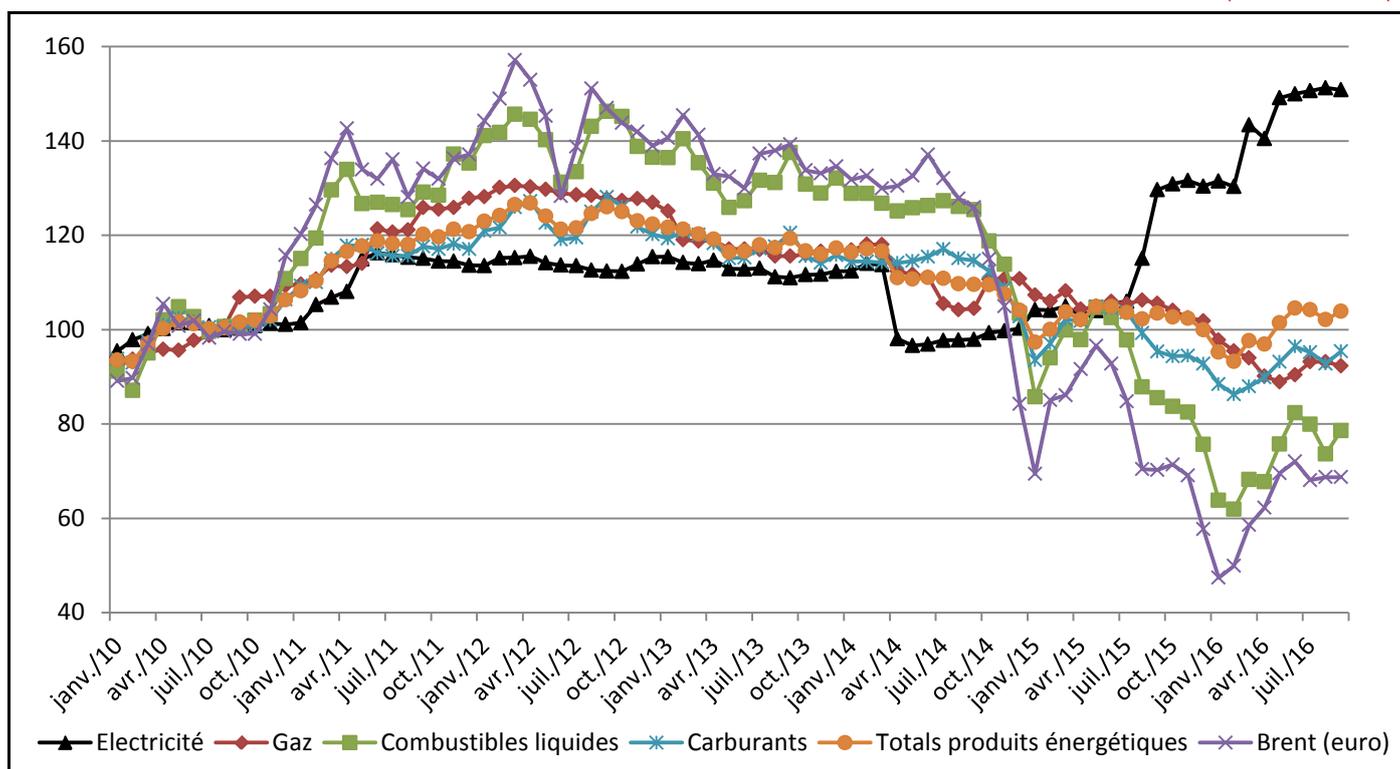
Produits pétroliers

Après être reparti à la hausse au deuxième trimestre 2016 (+33,8 % par rapport au premier trimestre 2016), le cours du pétrole en USD s'est stabilisé au troisième trimestre 2016 et s'est établi en moyenne à 45,8 USD/baril. Par rapport à l'année précédente, le prix moyen d'un baril de Brent reste néanmoins orienté à la baisse au troisième trimestre 2016 (-8,5 %). Ce rythme annuel de baisse est cependant moins fort qu'au trimestre précédent (-26,0 %). La faible appréciation de l'euro par rapport au dollar (+0,4 % par rapport au troisième trimestre 2015) a par ailleurs renforcé légèrement la baisse du cours du pétrole en euro. Celui-ci a en effet enregistré une diminution de 8,8 % sur base annuelle et s'est établi à 41,1 EUR/baril en moyenne au troisième trimestre 2016 (voir graphique 6)⁹.

Le déclin du cours du pétrole s'explique par un marché pétrolier mondial toujours en déséquilibre, avec une offre abondante et une demande affaiblie par la crise économique. Néanmoins, le cours du pétrole a été sujet à d'importantes fluctuations ce trimestre en raison d'une spéculation importante sur la perspective d'un accord sur les quotas de production des pays membres de l'OPEP, qui permettait une stabilisation de l'offre de ces pays. Fin septembre, les pays membre de l'OPEP sont effectivement parvenu à un accord limitant la production de pétrole, et ce afin de faire repartir les cours à la hausse. L'accord doit cependant encore être finalisé en ce qui concerne la répartition de la baisse de production entre les pays membres, ce qui est attendu d'ici le sommet de l'OPEP du 30 novembre prochain.

Graphique 6. Prix mensuels à la consommation des produits énergétiques

(Indice 2010=100)



Sources : Insee¹⁰, CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

⁹ Insee, [Prix du pétrole et des matières premières importées](#).

¹⁰ L'évolution du cours du pétrole est basée sur les données publiées par l'Insee, « [International prices of imported raw materials - Brent crude oil \(London\) - Prices in euros per barrel](#) ».

Suite au ralentissement de la chute du cours moyen du pétrole, les carburants et les combustibles liquides (mazout de chauffage), dont les prix réagissent quasi instantanément aux fluctuations du cours du pétrole, ont enregistré au troisième trimestre 2016 une baisse de prix en glissement annuel de respectivement 5,0 % et 14,4 % en moyenne (contre une inflation de -10,2 % et -26,0 % au deuxième trimestre 2016)^{11 12}. Plus précisément, le prix maximum moyen du diesel s'est établi à 1,21 EUR/litre (TVA incluse) durant le trimestre sous revue, soit le même niveau par rapport à la même période de 2015, en raison principalement de la triple hausse des accises en juillet dernier suite à l'application du cliquet positif, pour un montant total de 21,6 EUR/1000 litre. Pour l'essence (super 95), le prix maximum moyen a atteint ce trimestre-ci 1,34 EUR/litre (TVA incluse), soit 12 cents de moins qu'un an auparavant. Quant au prix maximum moyen du gasoil de chauffage (moins de 2000 l), il était de 0,52 EUR/litre (TVA incluse) au troisième trimestre 2016, soit 7 cents de moins qu'un an plus tôt.

Electricité et gaz

En ce qui concerne les prix à la consommation de l'électricité et du gaz, ceux-ci sont principalement influencés par le coût de la composante énergétique et par les tarifs de réseaux (distribution et transport). Divers impôts et taxes exercent également une influence non négligeable sur l'évolution de ces prix.¹³

Comme précisé dans les rapports précédents, le prix de vente de la composante énergétique est fixé librement par les fournisseurs depuis la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz. Depuis la mise en place du mécanisme du filet de sécurité pour les contrats variables, les fournisseurs d'énergie ont l'obligation de soumettre au préalable toutes les modifications des formules de prix et les adaptations de leurs tarifs au contrôle de la CREG (loi du 8 janvier 2012 et A.R. du 19 décembre 2014)¹⁴, le régulateur fédéral des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Belgique. Les indexations des contrats variables d'électricité et de gaz ont par ailleurs été autorisées le 1^{er} juillet 2016 pour les prix d'application au troisième trimestre 2016.

Par ailleurs, il est à noter que l'attribution d'électricité gratuite en Flandre a été supprimée depuis le 1^{er} janvier 2016, bien qu'une mesure transitoire avait été prévue jusqu'en avril 2016¹⁵. La prise en compte de cette suppression dans l'IPCH n'est donc visible dans l'indice que depuis mai 2016.

¹¹ Pour rappel, les accises sur les carburants (essences et diesel) ont été modifiées à cinq reprises en 2015 (indexation des accises sur les essences et le diesel le 1^{er} janvier, indexation anticipée des accises sur le diesel le 1^{er} novembre, application du cliquet positif pour le diesel le 20 novembre, le 4 décembre et le 12 décembre, application du cliquet négatif pour les essences le 12 décembre). Le 1^{er} janvier 2016, les accises sur les essences ont à nouveau été augmentées suite à leur indexation. En juillet 2016, les accises sur le diesel ont été augmentées à trois reprises (le 6, 13 et 27 juillet), suite à l'application du cliquet positif, pour un montant total de 21,6 EUR /1000 litre. Sans la hausse des accises, la diminution des prix pour ces deux produits aurait été différente. En effet, à taxation constante, l'inflation pour les essences et le diesel au troisième trimestre 2016 aurait atteint respectivement -8,0 % et -6,1 % (contre -8,2 % et +0,4 % en réalité).

¹² Il est à noter qu'au 1^{er} janvier 2016, les accises sur le mazout de chauffage ont également été indexées (AR du 26/10/2015 modifiant provisoirement la loi programme du décembre 2014).

¹³ Les poids des différentes composantes varient fortement entre la facture d'électricité et celle du gaz. Ils peuvent également fortement varier selon le type de client considéré (profil de consommation et niveau de tension du raccordement), les zones de distribution, les régions et les fournisseurs.

¹⁴ Cette loi introduit notamment le mécanisme du filet de sécurité qui devait prendre fin le 31 décembre 2014. Cependant, l'A.R. du 19 décembre 2014 prévoit la prolongation du mécanisme du filet de sécurité pour trois ans, jusqu'au 31 décembre 2017.

¹⁵ En effet, l'électricité gratuite est comptabilisée lors du décompte annuel. Pour les consommateurs qui reçoivent leur décompte annuel avant le 1^{er} mai, ceux-ci ne bénéficient de leur quantité d'électricité gratuite pour l'année en cours que l'année suivante. A titre d'exemple, pour un contrat de fourniture d'énergie passé le 1^{er} avril 2014, le fournisseur doit fournir de l'électricité gratuite pour toute l'année 2014, mais cette électricité gratuite sera octroyée lors du décompte annuel de l'année suivante, en avril 2015 dans notre exemple. Par conséquent, la mesure relative à la suppression de l'électricité gratuite n'est donc réellement entrée en vigueur que depuis le 1^{er} mai 2016, étant donné que les consommateurs recevant leur décompte avant le 1^{er} mai 2016 ont encore eu droit à leur quantité d'électricité gratuite pour l'année 2015.

Concernant les tarifs de transport d'électricité et de gaz, ceux-ci sont approuvés depuis 2008 par la CREG pour une durée de quatre ans¹⁶. Au 1^{er} janvier 2016, de nouveaux tarifs sont entrés en vigueur pour la période régulatoire 2016-2019. Ces nouveaux tarifs sont en légère hausse, tant pour l'électricité¹⁷ que pour le gaz¹⁸.

La régulation des tarifs de distribution d'électricité et de gaz a quant à elle a été transférée aux Régions le 1^{er} juillet 2014 suite à la Sixième Réforme de l'Etat (loi spéciale du 6 janvier 2014). Cette compétence est dorénavant exercée par la VREG (pour la Région flamande), la CWaPE (pour la Région wallonne) et BRUGEL (pour la Région bruxelloise) en tant qu'autorités de régulation régionales.

En Région flamande, de nouveaux tarifs de distribution ont été approuvés par la VREG pour la période du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016. Ceux-ci sont en hausse pour l'électricité, principalement en raison de la répercussion des coûts liés aux investissements réalisés dans le passé au niveau des réseaux de distribution et du développement des énergies renouvelables (en particulier le soutien aux propriétaires de panneaux solaires). Rappelons que depuis juillet 2015, les tarifs de distribution pour l'électricité en Flandre comprennent un tarif « prosommateur » pour les propriétaires de panneaux solaires, afin de répercuter le coût de leur utilisation du réseau de distribution lors de l'injection de leur production sur le réseau. Pour le gaz, les nouveaux tarifs de distribution sont relativement stables par rapport aux tarifs moyens de 2015.

En Région wallonne, les tarifs de distribution ont été approuvés par la CWaPE pour la période régulatoire 2015-2016¹⁹. Ceux-ci sont néanmoins en hausse depuis le 1^{er} janvier 2016, tant pour l'électricité que pour le gaz, en raison entre autres de leur indexation²⁰.

A Bruxelles, le régulateur BRUGEL a fixé les nouveaux tarifs de distribution pour 5 ans, de 2015 à 2019, tant pour l'électricité que pour le gaz. Ceux-ci ont néanmoins été ajustés à la hausse en janvier 2016 en raison également de leur indexation.

Il est noté que l'impact de l'impôt des sociétés²¹ a aussi influencé à la hausse les nouveaux tarifs de distribution de l'électricité et du gaz au sein des trois Régions.

¹⁶ Ils pouvaient néanmoins être indexés et, dans certains cas, être ajustés au cours de la période considérée (mais toujours après autorisation de la CREG).

¹⁷ Selon Elia, l'évolution à la hausse des tarifs de transport d'électricité s'expliquent entre autres par la prévision d'investissements majeurs au cours des prochaines années, l'augmentation considérable des coûts pour les services auxiliaires (à savoir les services des utilisateurs - producteurs et clients - du réseau afin de maintenir l'équilibre global du réseau de transport en termes de fréquence et tension) et la baisse des volumes.

¹⁸ Les tarifs de transport dans la facture totale du gaz des consommateurs résidentiels ont été estimés par Fluxys Belgium à 1,52 EUR/MWh en 2016 (hors TVA), contre 1,47 EUR/MWh en 2015 (hors TVA). Ce coût est un coût indicatif qui tient compte d'une série de facteurs tels que le taux d'utilisation estimé qui évolue chaque année en fonction des conditions climatiques observées précédemment. Selon Fluxys, cette estimation du coût de transport a été revue à la hausse pour 2016 en raison d'un hiver doux en 2014-2015.

¹⁹ Il est à noter que les tarifs de Gaselwest de 2014 ont été prolongés en 2015, au titre de tarifs provisoires. Au 1^{er} janvier 2016, de nouveaux tarifs provisoires ont été appliqués. Concernant la Régie de Wavre, celui-ci a introduit auprès de la CWaPE une nouvelle proposition tarifaire pour 2016. Les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1^{er} février 2016.

²⁰ Les tarifs de distribution d'électricité en Région wallonne ont également augmenté en 2016 en raison de la hausse des coûts liés aux compteurs à budgets, ainsi qu'aux investissements pour la nouvelle plateforme Atrias (plateforme de concertation entre gestionnaires de réseau, fournisseurs et régulateurs régionaux) et les compteurs intelligents.

²¹ Pour rappel, dans le cadre de la loi programme du 19 décembre 2014, le gouvernement fédéral a pris la décision de modifier le champ d'application de l'impôt des sociétés, qui inclut dorénavant les intercommunales. Or, la majorité des gestionnaires du réseau de distribution sont des intercommunales. Les gestionnaires ont ainsi adapté leurs tarifs de distribution le 1^{er} mars 2015 à Bruxelles, le 1^{er} juin 2015 en Région wallonne et le 1^{er} août 2015 en Région flamande.

Depuis mars 2016, une taxe supplémentaire sur l'électricité a également été appliquée en Flandre afin de résorber la dette liée au système des certificats verts. Celle-ci est instaurée pour une période de cinq ans et intégrée dans la cotisation Fonds énergie qui figure déjà sur la facture d'électricité. Cette cotisation Fonds énergie s'élève dorénavant à 100 EUR par an pour les consommateurs flamands consommant au maximum 5000 kWh²².

Electricité

Le rythme de progression des prix à un an d'écart de l'électricité a ralenti au troisième trimestre 2016, s'établissant à 29,1 %, contre 40,6 % au trimestre précédent. Ce ralentissement de l'inflation (influencé surtout par l'inflation du mois de septembre 2016) est dû essentiellement à la disparition de l'effet de base lié à l'augmentation du taux de TVA en septembre 2015, ainsi qu'à la disparition de l'effet de base lié à l'introduction dans les tarifs de distribution d'un tarif prosummateur en Flandre en juillet 2015 et d'un tarif « impôt des sociétés » au sein des trois Régions entre mars et août 2015.

Sur la base de l'indicateur « facture belge moyenne d'électricité »²³, il est possible d'évaluer l'évolution des différentes composantes du prix de l'électricité, à savoir la composante énergétique, les tarifs de réseaux et les taxes et surcharges. Dans la facture totale d'électricité, la part de ces composantes au troisième trimestre 2016 était de 29,6 % pour la composante énergétique, 46,0 % pour les tarifs de réseaux, 8,0 % pour les taxes et redevances et 16,4 % pour la TVA. Pour la facture totale de gaz, ces parts s'élèvent respectivement à 50,3 %, 29,3 %, 3,3 % et 17,1 %.

Le coût de la composante énergétique du prix de l'électricité (y compris coûts énergie verte et cogénération) a enregistré une inflation de 5,1 % en moyenne (contre -3,4 % au trimestre précédent). Elle a ainsi atteint 8,19 cents/kWh (soit 29,6 % du prix total de l'électricité pour un profil de consommation type) au troisième trimestre 2016. Cette hausse de prix sur un an s'explique essentiellement par la suppression de l'électricité gratuite en Flandre (voir ci-dessus) et par la hausse des coûts liés à l'énergie verte. En effet, la cotisation énergie verte et la contribution cogénération, qui représentent environ 26,3 % de la composante énergétique (soit 7,8 % du prix total de l'électricité), ont progressé de 34,9 % en moyenne par rapport à un an plus tôt²⁴. Par ailleurs, il est à noter que la valeur des paramètres d'indexation des contrats variables et les tarifs fixes sont en baisse ce trimestre-ci (-19,0 % en moyenne par rapport à un an plus tôt pour le prix/kWh et la redevance – hors électricité gratuite).

Les tarifs de réseaux (y compris la location de compteur et le tarif prosummateur en Flandre) se sont élevés en moyenne à 12,70 cents/kWh au cours de la période sous revue. Ils ont ainsi représenté 46,0 % du prix total de l'électricité. Leur rythme de progression sur un an s'est élevé à 3,7 % ce trimestre (contre 8,2 % au trimestre précédent). Plus précisément, les tarifs de transport d'électricité (avec un poids de 7,4 % dans le prix total) ont légèrement progressé en glissement annuel, de 1,0 % en moyenne ce trimestre-ci, en raison de l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs depuis le 1^{er} janvier 2016 (voir ci-dessus).

Les tarifs de distribution (avec un poids de 37,5 % dans le prix total, tarif prosummateur compris) ont progressé quant à eux de 4,6 % sur un an (contre 10,3 % au trimestre précédent), en raison principalement de l'entrée en vigueur de nouveaux tarifs de distribution en Région flamande et de l'indexation de ces tarifs en Région wallonne et à Bruxelles en janvier 2016 (voir ci-dessus). Il est à noter que le ralentissement de l'inflation pour les tarifs de distribution ce tri-

²² En juillet 2016, le gouvernement flamand a pris la décision d'ajuster la contribution Fonds énergie pour les consommateurs utilisant chaque année au moins 20.000 kWh. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2017, les consommateurs utilisant annuellement entre 20.000 et 24.999 kWh d'électricité devront payer 290 EUR (contre 770 EUR actuellement). Pour ceux consommant plus de 25.000 kWh, la taxe s'élèvera toujours à 770 EUR.

²³ La méthodologie utilisée pour l'élaboration de l'indicateur relatif à la facture moyenne d'électricité pour le consommateur est présentée dans le [« Rapport annuel 2011 de l'Observatoire des prix »](#).

²⁴ Le consommateur belge paie, au sein de sa facture d'électricité, une cotisation énergie verte (dans les trois Régions) et une contribution cogénération (uniquement en Flandre). Celles-ci, établies librement par les fournisseurs d'électricité, visent à récupérer les frais liés à leur obligation d'achat de certificats verts (quota fixé par décret). Pour plus de renseignements : SPF Economie, [« Rapport du premier trimestre 2013 de l'Observatoire des prix »](#).

mestre-ci s'explique principalement par la disparition de l'effet de base concernant le tarif prosommateur en Flandre, et le tarif « Impôt des sociétés ».

La composante taxes et surcharges (hors TVA)²⁵, avec une part de 8,0 % du prix total, est presque quatre fois supérieure en moyenne au troisième trimestre 2016 par rapport à un an plus tôt, suite principalement à l'augmentation de la cotisation Fonds énergie en mars dernier en Région flamande visant à financer la dette liée aux certificats verts.

Il apparaît ainsi que la hausse à un an d'écart des prix à la consommation de l'électricité au troisième trimestre 2016 résulte principalement du relèvement de la TVA de 6 % à 21 % depuis septembre 2015, de la hausse des autres taxes (principalement de la cotisation Fonds énergie en Flandre), de la suppression des kWh gratuits en Flandre, et dans une moindre mesure de l'augmentation des tarifs de distribution. La composante énergétique pure (prix/kWh et redevance, sans contribution énergie verte) a par ailleurs exercé un impact baissier.

Au troisième trimestre 2016, la facture annuelle totale de l'électricité pour un ménage standard (consommation annuelle de 3.500 kWh en mono-horaire) s'est élevée à 967 EUR en moyenne, soit une hausse de 165 EUR par rapport à un an plus tôt²⁶.

Il existe néanmoins d'importantes différences entre les Régions. En effet, en Région bruxelloise et en Région wallonne, la facture annuelle totale pour l'électricité pour un ménage standard s'est élevée respectivement à 717 EUR et 882 EUR en moyenne au troisième trimestre 2016, soit une hausse de respectivement 20 EUR et 53 EUR sur un an. En Région flamande, la facture a augmenté de 252 EUR sur un an, atteignant ainsi 1.058 EUR ce trimestre-ci²⁷.

Tableau 4. Coût moyen de la facture totale d'électricité (consommation annuelle de 3.500 kWh en mono-horaire)

(En euro)

	T3 2015	T3 2016	Variation
Flandre	806	1.058	+ 252
Wallonie	829	882	+ 53
Bruxelles	697	717	+ 20
Belgique	802	967	+ 165

Sources : Calculs propres, VREG, CWaPE, BRUGEL, SPF Économie

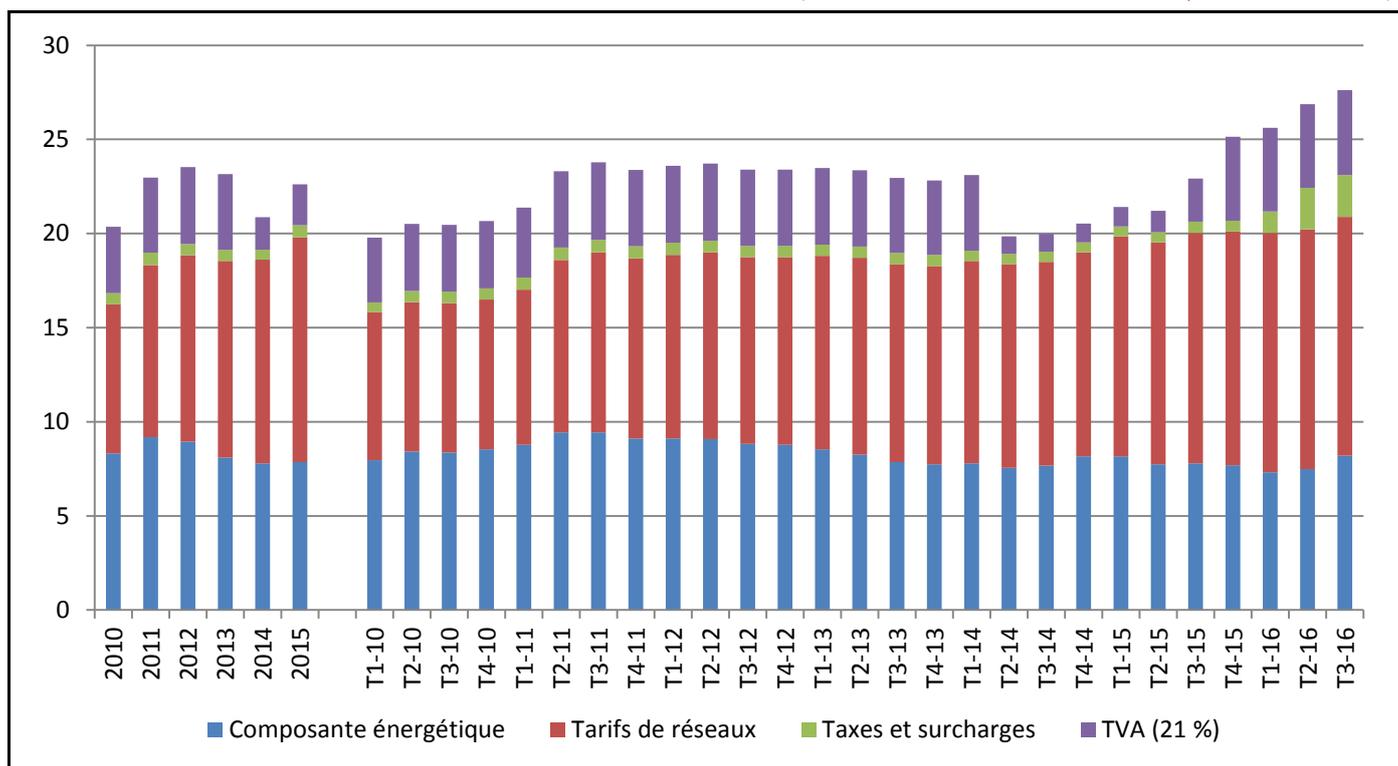
²⁵ Cette composante comprend entre autres la cotisation sur l'énergie, la cotisation fédérale et la cotisation Fonds énergie.

²⁶ La méthode de calcul est basée sur l'approche acquisition, suivant les directives d'Eurostat pour l'IPCH. Cette approche prend en compte un prix d'achat estimé (sur base annuelle) à la signature d'un contrat. Ce prix estimé est ainsi basé sur une seule valeur (la valeur actuelle) des différentes composantes des prix appliqués par les fournisseurs d'énergie contrairement à l'approche paiement qui considère la moyenne des prix mensuels des 12 derniers mois pondérés par les niveaux de consommation mensuels.

²⁷ Les résultats peuvent fortement varier selon le profil de consommation considéré.

Graphique 7. Indicateur pour une facture moyenne d'électricité et ses composantes

(Profil de consommation Dc1 -3.500 kWh par an, en cents/kWh)



Sources : Calculs propres, VREG, CWaPE, BRUGEL, SPF Économie

Rem 1 : Dans la facture d'électricité, les tarifs de réseaux couvrent les coûts de l'utilisation des réseaux de distribution et de transport.

Rem 2 : La quantité d'électricité gratuite accordée en Région flamande a été intégrée dans la composante énergétique. Depuis mai 2016, cette quantité d'électricité gratuite a été supprimée en Flandre (dans l'IPCH).

Rem 3 : Entre avril 2014 et août 2015, le taux de TVA a diminué de 21 % à 6 %. Depuis septembre 2015, le taux de TVA est à nouveau de 21 %.

Rem 4 : La cotisation fédérale et la contribution au Fonds Energie ne sont pas soumises à la TVA.

Gaz

En ce qui concerne le gaz, le consommateur a payé en moyenne 12,2 % de moins que l'année passée sur la même période (contre une inflation de -14,5 % au trimestre précédent).

L'indicateur « facture belge moyenne de gaz » montre que le coût de la composante énergétique du prix du gaz (y compris le coût du transport) a enregistré une chute en glissement annuel de 18,5 % en moyenne au troisième trimestre 2016 (contre -26,1 % au trimestre précédent). Cette composante a ainsi atteint 2,58 cents/kWh (soit 50,3 % de la facture totale pour le gaz pour un profil de consommation type). Cette diminution du coût de la composante énergétique sur un an s'explique par une diminution de la valeur des paramètres d'indexation des contrats variables et par une baisse des tarifs fixes. Il est à noter que cette réduction à un an d'écart du coût de la composante énergétique du prix du gaz ce trimestre a été atténuée par l'augmentation des tarifs de transport de gaz naturel qui a eu lieu en janvier 2016 (soit une hausse de 3,7 %, avec un poids de 7,1 % au sein de cette composante ce trimestre²⁸²⁹).

Concernant les tarifs de réseaux (distribution et activités de mesurage et de comptage), ceux-ci sont restés stables en moyenne entre le troisième trimestre 2015 et celui de 2016 (+0,6 %). Des différences existent cependant entre les Régions. Ainsi, la Région bruxelloise a connu la plus forte progression des coûts de réseaux sur an, avec une augmentation de 4,5 %. En Région wallonne, ils ont augmenté de 2,9 % sur la même période alors que la Région flamande a vu ses

²⁸ L'inflation des tarifs de transport du gaz naturel, ainsi que sa part dans la facture totale ont été estimées sur base des données publiées par les fournisseurs de gaz dans leurs fiches tarifaires mensuelles.

²⁹ Si les tarifs de transport ne sont pas pris en compte, la diminution du coût de la composante énergétique « pure » du gaz au troisième trimestre 2016 aurait été de 18,9 %.

coûts de réseaux baisser de 2,5 %. La part des coûts de distribution dans le montant total de la facture de gaz a ainsi atteint 29,3 % en moyenne ce trimestre, soit 1,5 cent/kWh.

Les taxes et surcharges (hors TVA)³⁰ sur le gaz ont en moyenne diminué de 8,6 % au troisième trimestre 2016 par rapport à un an plus tôt. Cependant, vu le poids relativement limité des taxes dans la facture totale de gaz (3,3 %), cet impact est négligeable.

Au total, il apparaît que la diminution sur un an des prix à la consommation du gaz au troisième trimestre 2016 est principalement le résultat d'une diminution du coût de la composante énergétique.

Au troisième trimestre 2016, la facture annuelle totale du gaz pour un ménage standard (consommation annuelle de 23.260 kWh) a atteint un montant total moyen de 1.192 EUR, soit une diminution de 166 EUR par rapport à un an plus tôt³¹.

Plus précisément, en Région flamande, la facture annuelle totale pour le gaz pour un ménage standard s'élevait au troisième trimestre 2016 en moyenne à 1086 EUR, contre 1226 EUR en Région bruxelloise et à 1371 EUR en Région wallonne, soit respectivement une baisse de 180 EUR, 130 EUR et 151 EUR sur un an³².

Tableau 5. Coût moyen de la facture totale de gaz (consommation annuelle de 23.260 kWh)

(En euro)

	T3 2015	T3 2016	Variation
Flandre	1.266	1.086	-180
Wallonie	1.522	1.371	-151
Bruxelles	1.356	1.226	-130
Belgique	1.358	1.192	-166

Sources : Calculs propres, VREG, CWaPE, BRUGEL, SPF Économie

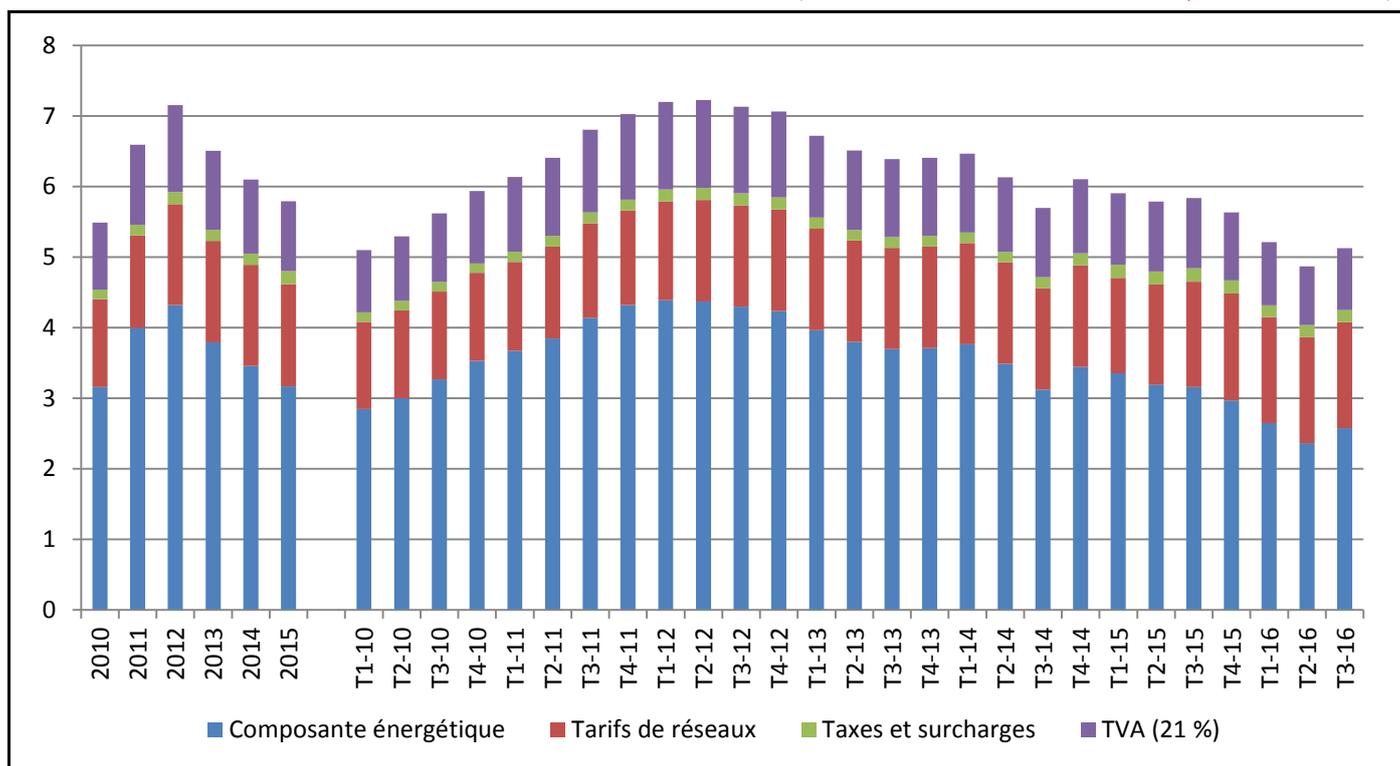
³⁰ Cette composante comprend la cotisation sur l'énergie, la cotisation fédérale, la surcharge clients protégés, la redevance de raccordement pour la Région wallonne et le droit supplémentaire pour le financement des Obligations de service public à Bruxelles.

³¹ Pour rappel, la méthode de calcul est basée sur l'approche acquisition, suivant les directives d'Eurostat pour l'IPCH, et ne prend pas en compte les niveaux de consommation mensuels.

³² Les résultats peuvent fortement varier selon le profil de consommation considéré.

Graphique 8. Indicateur pour une facture moyenne de gaz naturel et ses composantes

(Profil de consommation D3 -23.260 kWh par an, en cents/kWh)



Sources : Calculs propres, VREG, CWaPE, BRUGEL, SPF Économie

Rem 1 : Dans la facture de gaz, les tarifs de réseaux couvrent les coûts de l'utilisation des réseaux de distribution.

Rem 2 : La surcharge clients protégés et la cotisation fédérale (depuis avril 2014) ne sont pas soumises à la TVA.

Dynamique de marché

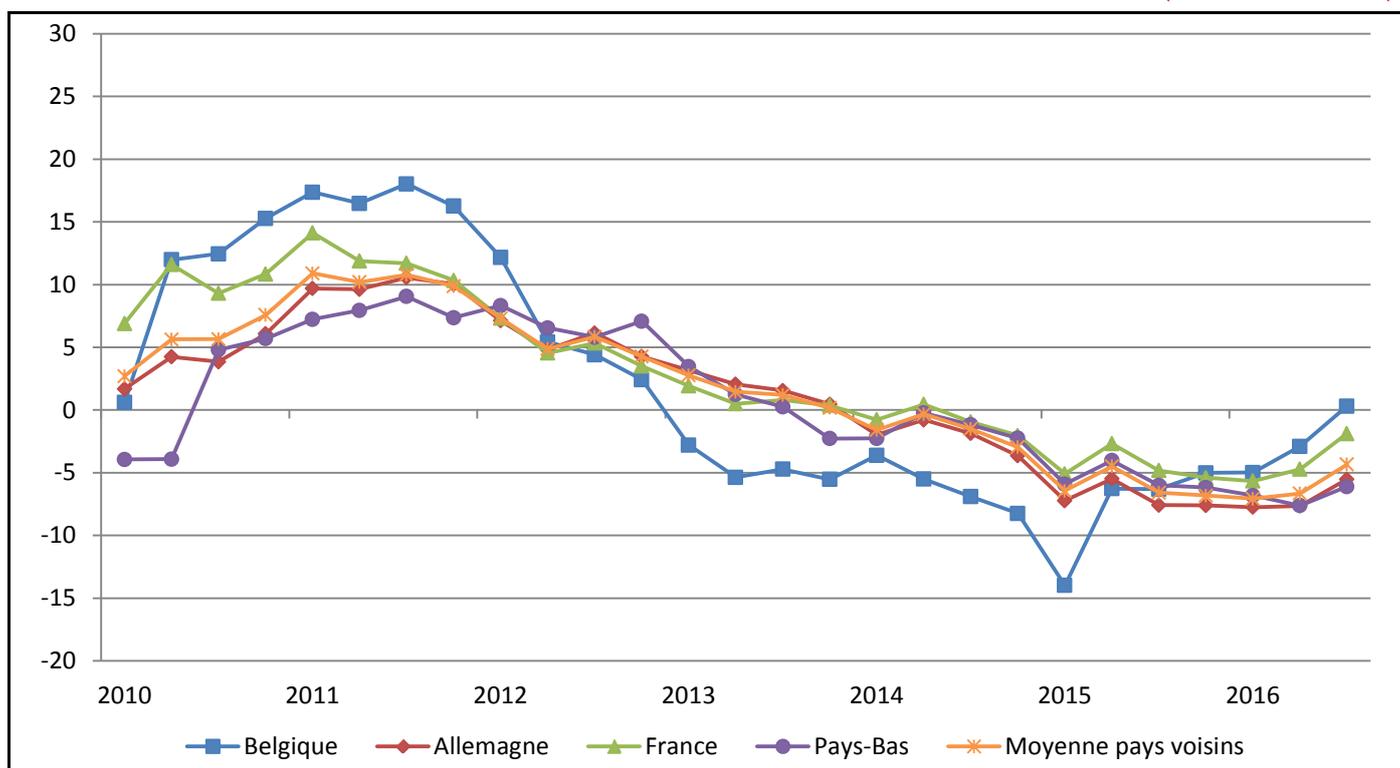
Après avoir enregistré un ralentissement en 2015, la dynamique de marché (à savoir le nombre de ménages ayant changé de fournisseur d'énergie, calculée sur base du nombre de points d'accès résidentiels par fournisseur) est repartie à la hausse en Région flamande en 2016. Selon les dernières statistiques de la VREG, il apparaît que le taux de migration de clients résidentiels en Région flamande au cours des huit premiers mois de 2016 s'est élevé à 14,8 % pour l'électricité et à 17,3 % pour le gaz (contre respectivement 9,6 % et 11,3 % au cours de la même période de 2015). Par ailleurs, les trois plus grands fournisseurs d'énergie en Flandre détiennent encore ensemble 73,1 % des parts de marché sur le marché de l'électricité et 69,5 % pour le gaz (clientèle résidentielle, données de août 2016), soit une légère progression de part de marché de 0,1 point de pourcentage pour l'électricité et 0,3 point de pourcentage pour le gaz par rapport au deuxième trimestre 2016 (données de juin). Pour les Régions wallonne et bruxelloise, il n'était pas possible de connaître les tendances du marché de l'énergie au troisième trimestre 2016 au moment de la rédaction de ce rapport.

II.2 Inflation pour l'énergie dans les principaux pays voisins

Au troisième trimestre 2016, la baisse des prix pour l'énergie à un an d'écart s'est à nouveau atténuée dans les pays voisins, pour atteindre -4,3 % en moyenne (-6,7 % au trimestre précédent), à cause d'une réduction de l'inflation pour l'électricité cumulée à une atténuation de la baisse des prix pour les autres produits énergétiques. En Belgique, l'inflation pour l'énergie s'est établie à +0,3 % (-2,9 % au trimestre passé). La contribution de ce groupe de produits à l'écart d'inflation totale s'est donc révélée en défaveur de la Belgique ce trimestre pour 0,4 point de pourcentage. La baisse des prix pour l'énergie s'est réduite ce trimestre dans l'ensemble des pays voisins, mais principalement en France où l'inflation est passée de -4,7 % à -1,9 %. En Allemagne elle est passée de -7,7 % à -5,5 % et aux Pays-Bas de -7,6 % à -6,1 %.³³

Graphique 9. Évolution trimestrielle des prix à la consommation des produits énergétiques en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Au troisième trimestre 2016, l'écart d'inflation pour l'énergie s'est révélé en défaveur de la Belgique, à cause principalement de l'électricité et, dans une bien moindre mesure, des carburants. Le gaz et les combustibles liquides ont, quant à eux, concouru à réduire cet écart.

³³ À impôts indirects constants, l'inflation pour l'énergie aurait été de -6,2 % en Belgique (à la place de +0,3 % actuellement, à cause principalement du relèvement de la TVA sur l'électricité de 6 à 21 % en septembre 2015 et du relèvement des taxes sur ce produit, ainsi que du changement des accises sur les carburants en novembre 2015 ainsi qu'en janvier, juillet et août 2016). En France, l'inflation pour l'énergie à taxation indirecte constante aurait été de -4,2 % (à la place de -1,9 % actuellement, à cause de l'augmentation des accises sur l'électricité, le gaz et les produits pétroliers en janvier 2016) et aux Pays-Bas de -7,0 % (à la place de -6,1 % actuellement, à cause notamment d'une augmentation des accises sur le gaz et les produits pétroliers en janvier 2016, malgré une baisse de celles sur l'électricité). En Allemagne, l'inflation des produits énergétiques n'aurait quant à elle pas été modifiée (-5,5 %).

Electricité et gaz

Electricité

Alors qu'en Belgique, l'augmentation des prix de l'électricité a atteint 29,1 % ce trimestre en glissement annuel, le rythme de progression des prix pour l'électricité s'est révélé assez faible en moyenne dans les pays voisins, soit 0,2 % (contre 0,7 % au trimestre précédent). Aux Pays-Bas, les prix de l'électricité se sont distinctement réduits à un an d'écart (-14,9 % contre -15,6 % au trimestre passé). En Allemagne, les prix pour l'électricité ont très faiblement augmenté, soit +0,7 % (comme au trimestre passé) et en France, ils ont progressé de 2,6 % par rapport à un an plus tôt (contre 4,1 % au trimestre précédent)³⁴.

Le niveau des prix de l'électricité a également été analysé en Belgique et dans les pays voisins, sur la base de chiffres publiés par la CREG³⁵. Par rapport à la moyenne des pays voisins, la méthodologie de la CREG montre que le consommateur belge a payé 3,4 % de plus sa facture d'électricité³⁶ au troisième trimestre 2016, ce qui est un peu moins qu'au trimestre précédent (où la différence était de 3,5 %). En comparaison individuelle avec chaque pays voisin, le consommateur belge a payé sa facture d'électricité 38,3 % de plus qu'en France et 47,9 % de plus qu'aux Pays-Bas. Il a cependant nettement moins déboursé que le consommateur allemand, soit 16,9 % de moins (afin de financer les investissements dans les sources d'énergie renouvelables, l'Allemagne a augmenté les impôts sur l'électricité début 2013).

Gaz

Comme en Belgique, la baisse des prix pour le gaz s'est réduite au troisième trimestre 2016 en moyenne dans les pays voisins, soit -3,4 % (contre -4,0 % au trimestre passé), tout en restant bien moins prononcée que dans notre pays (où pour rappel, les prix pour le gaz ont baissé de 12,2 % à un an d'écart). L'inflation pour le gaz a été négative en France, soit -7,5 % (contre -10,4 % au trimestre précédent) et, dans une moindre mesure, en Allemagne, soit -2,4 % (contre -2,1 % au trimestre précédent). Par contre, aux Pays-Bas les prix du gaz ont légèrement augmenté, soit +0,6 % en glissement annuel (contre +0,3 % au trimestre passé)³⁷.

Tout comme pour l'électricité, la CREG compare également les prix du gaz entre la Belgique et les pays voisins. Au troisième trimestre 2016, le consommateur belge a dû déboursé, en moyenne, 13,2 % de moins pour sa facture totale de gaz naturel par rapport à ses voisins (au trimestre précédent, la différence était de 17,6 % de moins pour les consommateurs belges). En comparant avec chaque pays voisin séparément, le consommateur belge a respectivement payé 7,7 %, 14,1 %, et 26,6 % de moins par rapport à ses voisins français, allemands et néerlandais.

³⁴ À taux d'impôts indirects constants, l'inflation pour l'électricité aurait été de 7,6 % en Belgique (contre 29,1 % actuellement), de 0,4 % en France (contre 2,6 % actuellement, principalement à cause de la forte augmentation en janvier 2016 de la Contribution au Service Public de l'Électricité - CSPE – servant notamment à financer les politiques de soutien aux énergies renouvelables). Aux Pays-Bas les prix pour l'électricité se seraient moins réduits si les taux de taxation indirect n'avaient pas été modifiés : -4,4 % (contre -14,9 % actuellement), à cause d'une réduction des contributions pour les petits consommateurs (compensée par une forte augmentation de la contribution pour le gaz en janvier 2016). En Allemagne, l'inflation pour l'électricité n'aurait pas été modifiée (0,7 %).

³⁵ Cette comparaison entre factures énergétiques belge et étrangères est réalisée sur la base de la méthodologie développée par Frontier Economics dans l'étude « International comparison of electricity and gas prices for households » et affinée par la CREG. Pour davantage d'informations sur ces publications ainsi que sur la méthodologie : SPF Économie « [Rapport annuel 2013 de l'Observatoire des prix](#) », ICN. Pour chacun des pays, la CREG compare les prix sur la base de trois contrats : l'offre standard du fournisseur standard, la meilleure offre et une offre concurrentielle du deuxième fournisseur du marché.

³⁶ Soit le total de toutes les composantes, en ce compris les tarifs de réseaux, la TVA, qui est repassée à 21 % en septembre 2015 en Belgique, et les diverses taxes.

³⁷ À taux d'impôts indirects constants, l'inflation pour le gaz aurait été de -9,7 % en France (contre -7,5 % actuellement, à cause de l'augmentation de la Taxe Intérieure sur Consommation de Gaz Naturel – TICGN en janvier 2016) et de -9,8 % aux Pays-Bas (contre +0,6 % actuellement, à cause de la forte augmentation des contributions sur la consommation de gaz par les ménages). En Belgique et en Allemagne l'inflation pour le gaz n'aurait pas été modifiée (respectivement -12,2 % et -2,4 %).

Produits pétroliers

En ce qui concerne les combustibles liquides, l'ensemble des principaux pays voisins ont vu leur prix à nouveau substantiellement se réduire à un an d'écart ce trimestre, bien que cette baisse se soit légèrement atténuée comparative-ment à la première moitié de l'année. Comparés à la période correspondante de l'année précédente, ils ont baissé de 16,1 % en moyenne dans les pays voisins au troisième trimestre (-22,9 % au trimestre précédent), soit une diminution plus prononcée qu'en Belgique (pour rappel -14,4 % contre -26,0 % au trimestre précédent). En Allemagne, le prix des combustibles liquides a baissé de 18,9 % en glissement annuel (-25,2 % au trimestre précédent) et en France de -8,5 % (-16,7 % au trimestre précédent)^{38 39}.

Comme en Belgique, la baisse des prix des carburants s'est atténuée en moyenne dans les pays voisins ce trimestre (-6,2 % contre -9,9 % au trimestre précédent), mais moins fortement que dans notre pays. En Allemagne, les prix des carburants ont baissé de 8,1 % par rapport au troisième trimestre 2015, de 6,6 % aux Pays-Bas et de 3,6 % en France (au trimestre précédent, l'inflation des carburants dans ces pays était respectivement de -11,3 %, -9,5 % et -8,2 %)⁴⁰.

Le niveau des prix des produits pétroliers peut aussi être analysé en Belgique et dans les pays voisins, sur base des données (TVA et accises incluses) publiées par la Commission européenne⁴¹. Selon ces données, la Belgique a affiché au troisième trimestre 2016, un niveau de prix moins élevé pour l'essence par rapport aux principaux pays voisins : le prix (euro super 95) en Belgique était 4,1 % moins élevé qu'en moyenne dans les pays voisins (vis-à-vis des pays individuels, la Belgique était 14,3 % moins cher qu'aux Pays-Bas, 1,9 % moins cher qu'en France et 3,6 % moins cher qu'en Allemagne)⁴². Pour le diesel par contre, le prix en Belgique était plus élevé que dans les pays voisins en moyenne, soit 2,4 % plus cher (2,0 % plus cher par rapport à la France, 3,1 % plus cher par rapport à l'Allemagne mais 0,3 % moins cher par rapport aux Pays-Bas)⁴³. Le gasoil de chauffage s'est révélé quant à lui bien meilleur marché en Belgique, soit 14,3 % moins cher par rapport à la moyenne des pays voisins (22,4 % moins cher par rapport à la France et 7,0 % moins cher par rapport à l'Allemagne)⁴⁴. De manière générale, le niveau de prix moins élevé en Belgique pour l'essence et le gasoil de chauffage est lié à des accises plus faibles dans notre pays par rapport aux pays voisins. Par contre, le prix supérieur pour le diesel est le résultat entre autres d'une augmentation des accises sur ce produit en Belgique⁴⁵.

³⁸ Les combustibles liquides ne sont pas repris dans l'indice des prix des Pays-Bas.

³⁹ À taux d'impôts indirects constants, l'inflation pour les combustibles liquides aurait été de -12,2 % en France (contre -8,5 % actuellement). En Belgique et en Allemagne l'inflation pour cette catégorie n'aurait pas été modifiée.

⁴⁰ À taux d'impôts indirects constants, l'inflation pour les carburants aurait été de -8,5 % en Belgique (contre -5,0 % actuellement), de -6,0 % en France (contre -3,6 % actuellement) et aux Pays-Bas de -6,9 % (contre -6,6 % actuellement). En Allemagne l'inflation pour les carburants n'aurait pas été modifiée (-8,1 %).

⁴¹ [The European Market Observatory for Energy](#).

⁴² Selon les dernières données disponibles, par rapport à la situation en Belgique, les accises pour l'essence (sans plomb, 61,0 cents par litre en Belgique) étaient 5,1 % plus élevées en France, 7,3 % plus élevées en Allemagne et 26,2 % plus élevées aux Pays-Bas. Le taux de TVA pour l'essence était, en 2016, de 21 % en Belgique et aux Pays-Bas, 20 % en France et 19 % en Allemagne.

⁴³ Selon les dernières données disponibles, par rapport à la situation en Belgique, les accises pour le diesel (49,7 cents par litre en Belgique), étaient presque au même niveau en France, 2,5 % plus faibles aux Pays-Bas et 5,3 % plus faibles en Allemagne. Le taux de TVA pour le diesel était, en 2016, de 21 % en Belgique et aux Pays-Bas, 20 % en France et 19 % en Allemagne.

⁴⁴ Les accises pour le gasoil de chauffage sont beaucoup moins élevées en Belgique (1,726 cent par litre en Belgique) que dans les pays voisins. Selon les dernières données disponibles, par rapport à la situation en Belgique, les accises pour le gasoil de chauffage étaient de l'ordre de 3,6 fois plus élevées en Allemagne, 5,6 fois plus élevées en France. Le taux de TVA pour le gasoil de chauffage était en 2016 de 21 % en Belgique, 20 % en France et 19 % en Allemagne. Le gasoil de chauffage n'est pas repris dans l'indice des prix des Pays-Bas.

⁴⁵ Lors du tax shift de novembre 2015, le gouvernement a en effet exprimé sa volonté d'augmenter progressivement les taxes sur le diesel en faveur d'une diminution des taxes sur l'essence dans le but d'orienter les consommateurs à opter pour une motorisation à l'essence.

Tableau 6. Inflation pour l'énergie et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au troisième trimestre 2016

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2016 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Electricité	29,1	0,2	0,7	2,6	-14,9	26,8	29,8
Combustibles solides	-1,5	-1,0	-1,9	0,0	Nd	1,1	1,2
Carburants pour transports routiers	-5,0	-6,2	-8,1	-3,6	-6,6	35,6	39,3
Combustibles liquides	-14,4	-16,1	-18,9	-8,5	Nd	16,1	8,5
Gaz	-12,2	-3,4	-2,4	-7,5	0,6	20,3	19,3
Énergie	0,3	-4,3	-5,5	-1,9	-6,1	100,0	100,0
Énergie (taux de taxation constant)	-6,2	-5,2	-5,5	-4,2	-7,0	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Nd : non disponible.

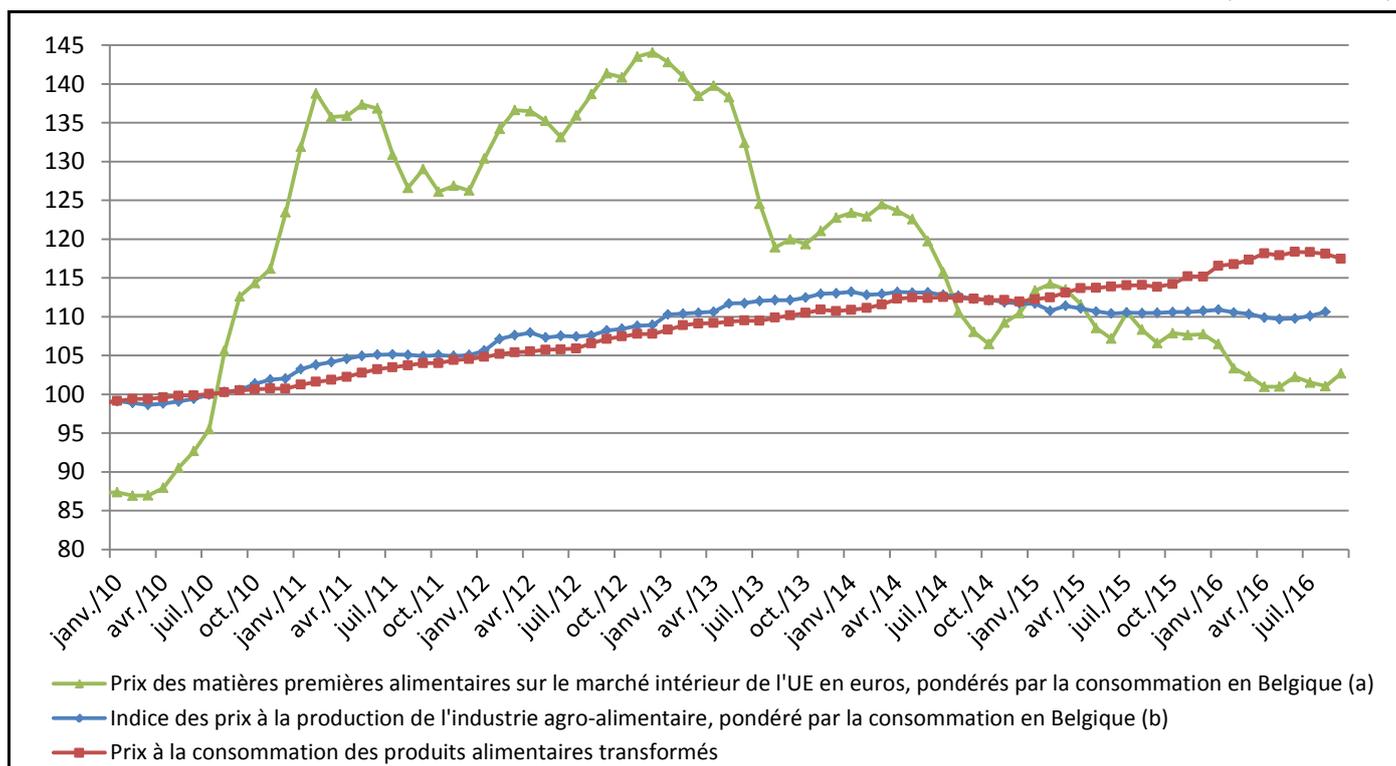
III Inflation pour les produits alimentaires transformés au troisième trimestre 2016

III.1 Inflation pour les produits alimentaires transformés en Belgique

Au troisième trimestre 2016, les cours des matières premières des produits alimentaires transformés (exprimés en euros) affichaient un recul de 6,2 % par rapport à un an plus tôt. La baisse de prix amorcée fin 2012 se poursuit donc, malgré une légère hausse en septembre 2016. Au troisième trimestre 2016, les baisses de prix en glissement annuel sur le marché des matières premières résultaient principalement du recul des prix des céréales et des huiles comestibles sur le marché européen.

Graphique 10. Évolution des prix dans la filière alimentaire

(Indice 2010=100)



Sources : CE, FMI, SPF Économie, DG Statistique – Statistics Belgium, BNB

(a) Pour les prix des matières premières, un indice reflétant l'évolution moyenne des cours des matières premières alimentaires a été calculé sur la base des données relatives aux prix du marché interne européen (céréales, lait, œufs et graisses), des prix des matières premières du FMI (cacao, café et graisses) et du prix moyen européen du sucre blanc (prix de vente des raffineries de sucre pour les produits en vrac, disponibles de juillet 2006 à juillet 2016 et extrapolés sur la base du prix à la production de l'industrie sucrière dans la zone euro – 19 pays et maintenus constants au dernier mois).

(b) Pour le calcul de l'indice relatif aux prix à la production, une moyenne pondérée a été réalisée, d'une part, des prix à la production du marché intérieur belge (pour les secteurs NACE : 1040 huiles et graisses, 1050 produits laitiers, 1060 farines et céréales transformées, 1070 produits de boulangerie-pâtisserie, 1080 autres produits alimentaires et 1100 boissons) et, d'autre part, de la statistique des prix à la production (disponible auprès d'Eurostat) de ces mêmes secteurs pour la zone euro (19 pays). Les denrées vendues dans le commerce de détail sont, en effet, produites tant en Belgique qu'à l'étranger. Un poids de respectivement 60 % et 40 % (conformément à la consommation intermédiaire de produits alimentaires transformés d'origine belge et étrangère dans le commerce de détail) a été attribué aux deux séries sur la base des tableaux d'entrées et de sorties. Les poids des secteurs concernés au sein de l'IPCH ont servi à composer l'indice.

Au cours des premiers mois de 2016, les prix à la production de l'industrie alimentaire étaient légèrement orientés à la baisse. Depuis juin, ils suivent toutefois à nouveau une courbe ascendante. En juillet-août 2016 (données les plus récentes), ils accusaient ainsi un repli de seulement 0,1 % par rapport à un an plus tôt. Par rapport au troisième trimestre 2015, les prix à la consommation des produits alimentaires transformés affichaient un an plus tard une progression de 3,5 %, soit un ralentissement du rythme de progression des prix par rapport au trimestre précédent (+3,8 %). L'important rythme de progression des prix des produits alimentaires transformés, par rapport aux faibles augmentations des prix à la production, résulte en partie de la hausse des accises sur l'alcool. Le ralentissement, par rapport au trimestre précédent, s'explique en premier lieu par le net recul de l'inflation des boissons alcoolisées (-1,5 point de pourcentage au troisième trimestre 2016 par rapport au trimestre précédent, en raison du ralentissement de l'inflation du vin) et des produits laitiers (-1,1 point de pourcentage, en raison de la baisse sensible de l'inflation du lait suite à la fin de l'accord sur le lait). Les huiles et les graisses ont également connu un ralentissement de leur rythme de progression des prix (-0,5 point de pourcentage). L'inflation du tabac, des boissons sans alcool ainsi que du pain et des céréales a (quasiment) observé un statu quo, tandis que le sucre, la confiture et le chocolat (+0,6 point de pourcentage) et les autres denrées alimentaires (+0,3 point de pourcentage) ont vu leur taux d'inflation progresser.

En excluant le tabac et les boissons alcoolisées, l'inflation des produits alimentaires transformés aurait atteint seulement 1,6 % au troisième trimestre 2016.

Avec un poids de 13,1 % dans le panier de consommation total, l'impact de ce groupe de produits sur l'inflation totale s'élevait à 0,5 point de pourcentage.

Tableau 7. Évolution récente des prix à la consommation des produits alimentaires transformés

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2015		2016			2016 - III			Contribution ¹	Poids ²
				III	IV	I	II	III	juil	août	sep		
Boissons alcoolisées	5,3	3,1	2,4	1,9	5,1	10,2	10,0	8,4	9,4	9,2	6,8	1,35	16,1
Vins	5,3	2,8	1,2	0,4	3,7	10,5	12,2	9,6	11,3	10,7	6,9	0,89	9,3
Spiritueux	6,9	2,9	3,1	0,8	11,8	21,0	19,3	19,3	20,1	19,3	18,4	0,28	1,7
Bière	5,0	3,7	4,5	4,9	6,0	6,8	3,6	3,5	3,2	3,8	3,5	0,18	5,1
Tabac	4,2	6,9	4,9	4,8	4,9	5,6	5,4	5,4	5,5	5,4	5,4	1,14	21,0
Boissons sans alcool	1,1	0,9	2,6	2,7	2,8	4,0	2,7	2,8	2,3	2,9	3,2	0,31	11,1
Eaux minérales, boissons gazeuses et jus	1,9	1,3	1,2	1,1	1,3	3,4	3,1	3,4	2,6	3,8	3,7	0,29	8,6
Café, thé, cacao	-2,1	-0,5	7,9	8,3	7,9	6,1	1,5	1,0	1,7	-0,1	1,4	0,02	2,5
Pain et céréales	3,0	0,0	0,7	1,0	1,0	1,2	1,3	1,2	1,5	1,2	1,0	0,28	22,5
Autres denrées alimentaires	1,7	-0,9	0,1	0,6	1,4	2,8	2,9	3,2	3,2	3,3	3,2	0,15	4,7
Produits laitiers	2,2	2,6	-1,9	-3,0	-0,1	1,0	2,1	1,0	1,8	0,5	0,7	0,14	14,1
Sucre, confiture, chocolat	3,4	0,0	0,8	0,2	0,4	-0,1	0,3	0,9	0,7	0,9	1,2	0,08	8,2
Huiles et graisses	2,6	-0,3	0,2	0,7	2,0	2,0	2,4	1,8	1,6	2,3	1,6	0,04	2,4
Produits alimentaires transformés	3,2	2,1	1,6	1,4	2,5	3,8	3,8	3,5	3,8	3,5	3,2	3,50	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

¹ Contribution à l'inflation du groupe au troisième trimestre 2016 (en points de %), ² p.m. poids dans le groupe en 2016 (en %)

Les boissons alcoolisées ont apporté la plus forte contribution à l'inflation des produits alimentaires transformés, à savoir un impact de 1,3 point de pourcentage. Le rythme de progression des prix de cette catégorie a néanmoins accusé un ralentissement pour le deuxième trimestre consécutif (jusqu'à 6,9 % en septembre 2016), en raison principalement du recul de l'inflation du vin, portant ainsi l'inflation de cette catégorie à 8,4 % (contre 10,0 % au trimestre précédent). Sans les modifications apportées aux impôts indirects (TVA et accises), l'inflation des boissons alcoolisées aurait atteint 4,6 % au cours de la période sous revue, contre 6,1 % au trimestre passé. L'impact du relèvement des accises sur l'alcool éthylique et les boissons alcoolisées, entré en vigueur le 1^{er} novembre 2015 dans le cadre des mesures de financement du tax shift, a dès lors atteint 3,9 points de pourcentage. L'impact haussier des impôts indirects s'avère le plus prononcé pour les boissons distillées, à savoir 20,3 points de pourcentage. À impôts indirects constants, l'inflation aurait atteint -1,1 %. Sur base annuelle, le consommateur a toutefois déboursé 19,3 % de plus au troisième trimestre 2016. Pour le vin et la bière, l'impact reste limité à respectivement 2,9 et 1,2 points de pourcentage, soit une hausse des prix à la consommation de 9,6 % pour le vin et de 3,5 % pour la bière. Outre les hausses des accises, le relèvement des prix par les fabricants a aussi influencé le prix en magasin. Les prix à la production des boissons alcoolisées (notamment de la bière) ont en effet augmenté.⁴⁶

Le tabac a fourni la deuxième plus forte contribution (1,1 point de pourcentage) à l'inflation des produits alimentaires transformés. La hausse de prix en glissement annuel s'élevait à 5,4 % au troisième trimestre 2016, soit un niveau identique au trimestre précédent. Les autres produits du tabac (comme le tabac à rouler) ont surtout coûté sensiblement plus cher (+9,4 %), mais le consommateur a aussi dû déboursier davantage pour les cigarettes (+4,3 %). Sans les modifications apportées aux impôts indirects, l'inflation des produits du tabac aurait atteint 0,4 % au troisième trimestre 2016. Les hausses des accises qui ont été instaurées dans le cadre du tax shift ont dès lors exercé un effet haussier de 5,0 points de pourcentage sur les prix à la consommation du tabac.⁴⁷ Par ailleurs, la hausse des prix de vente de

⁴⁶ En juillet-août 2016 (soit les données les plus récentes), les prix belges à la production des boissons distillées et de la bière se situaient respectivement 0,0 % et 2,8 % au-deçà du niveau enregistré durant la période correspondante de l'année précédente. Les prix européens à la production des boissons distillées, du vin et de la bière ont quant à eux augmenté de respectivement 1,6 %, 1,9 % et 0,7 %.

⁴⁷ Les droits d'accise sur le tabac ont à nouveau été revus à la hausse le 1^{er} janvier 2016. La dernière hausse des accises datait du 1^{er} janvier 2015. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le droit d'accise spécial pour les cigarettes s'élève à 32,6286 EUR par 1.000 pièces (contre 30,0 EUR par 1.000 pièces auparavant). Pour le tabac à fumer, le droit d'accise spécial est de 23,70 EUR par kilo (contre 16,5 EUR par kilo auparavant).

l'industrie du tabac sur le marché européen a probablement entraîné une légère augmentation des prix à la consommation du tabac.⁴⁸

Au troisième trimestre 2016, l'inflation des boissons sans alcool atteignait 2,8 %, soit un niveau quasiment identique au trimestre précédent (+2,7 %), apportant ainsi une contribution de 0,3 point de pourcentage à l'inflation des produits alimentaires transformés. Le jus de fruits⁴⁹ (+3,6 %), l'eau minérale (+3,5 %) et la limonade (+3,3 %) ont coûté nettement plus cher. La hausse du prix des limonades résulte entièrement de la récente introduction de la « taxe santé » sur les boissons gazeuses (appelée « taxe soda »), survenue le 1^{er} janvier 2016⁵⁰. L'impact haussier des impôts indirects sur la limonade s'élevait à 3,4 points de pourcentage. À impôts indirects constants, l'inflation de cette catégorie aurait atteint -0,1 %. Le thé (+2,0 %), le cacao (+1,5 %) et le café (+0,8 %) ont également enregistré des hausses de prix, malgré un nouveau recul de l'inflation du thé : aux premier et deuxième trimestres 2016, le consommateur devait encore compter respectivement 24,3 % et 5,6 % de plus qu'un an auparavant. Après la forte baisse observée depuis octobre 2014, le cours international (exprimé en euros) du café en grains⁵¹ est reparti à la hausse depuis début 2016 et affichait une progression de 12,3 % au troisième trimestre 2016 sur base annuelle.⁵² Par contre, les prix du thé sur le marché international des matières premières (exprimés en euros) accusaient une baisse de 26,8 % au troisième trimestre 2016 par rapport à un an plus tôt, en dépit d'une forte tendance haussière (+26,6 % entre avril et septembre 2016) après le net recul observé entre juillet 2015 et avril 2016 (-42,7 %).

L'inflation en glissement annuel du pain et des céréales, soit la principale catégorie au sein des produits alimentaires transformés avec un poids de 22,5 %, est restée pratiquement au même niveau au troisième trimestre 2016 (+1,2 %) qu'aux deux trimestres précédents. L'impact de cette catégorie sur l'inflation des produits alimentaires transformés atteignait également 0,3 point de pourcentage pendant la période sous revue. Les principales hausses de prix concernaient les autres produits à base de céréales (comme le pudding en poudre ; +5,2 %), le riz (+4,3 %) et les autres produits de boulangerie (comme les gaufres de Liège ; +2,3 %), tandis que les céréales pour petit-déjeuner ont coûté moins cher (-3,8 %). Sur le marché européen des matières premières, les prix du blé panifiable (la principale matière première de la farine) et du blé dur (une matière première essentielle pour la fabrication des pâtes alimentaires) ont accusé, au troisième trimestre 2016, un recul de respectivement 12,4 % et 35,5 % en glissement annuel. Au cours de cette même période, le consommateur n'a toutefois dû déboursier que 0,3 % de moins pour la farine et 1,5 % de moins pour les pâtes alimentaires.

Le rythme de progression des prix des autres denrées alimentaires s'est accéléré au troisième trimestre 2016 pour s'établir à 3,2 % (contre +2,9 % au trimestre précédent). Parmi les hausses les plus notables figurent les autres produits alimentaires (notamment la soupe aux tomates ; +5,2 %), les sauces et épices (+3,3 %) ainsi que le sel et les herbes de cuisine (+3,0 %).

Le rythme de progression des prix des produits laitiers a ralenti au troisième trimestre 2016 pour retomber à 1,0 % (contre 2,1 % au trimestre précédent). Le lait demi-écrémé et le lait entier coûtaient toujours respectivement 11,9 % et 9,5 % plus cher en magasin par rapport à la même période un an plus tôt. Les prix à la consommation ont néanmoins baissé par rapport au trimestre précédent de 6,4 % pour le lait demi-écrémé et de 6,6 % pour le lait entier. Pour les œufs, il fallait compter seulement 0,8 % de plus en glissement annuel, soit un net ralentissement par rapport au tri-

⁴⁸ En juillet-août 2016, le prix européen à la production pour la fabrication des produits à base de tabac était supérieur de 1,4 % en glissement annuel.

⁴⁹ La hausse des prix pour le jus de fruits est due à une récolte d'oranges moindre au Brésil et en Floride, qui sont les plus grands producteurs mondiaux, en raison de conditions météorologiques défavorables et de la « maladie du dragon jaune » qui affecte les arbres.

⁵⁰ Depuis le 1^{er} janvier 2016, les droits d'accise sur les limonades s'élèvent à 6,8133 EUR par hectolitre (contre 3,7284 EUR par hectolitre auparavant).

⁵¹ Calculé sur la base de 85 % d'autres cafés doux (arabica) et de 15 % de robusta.

⁵² La demande de café continue de croître, surtout celle provenant des États-Unis, de la Chine et de l'Inde, alors que les stocks dans le monde diminuent. De plus, les récoltes brésiliennes ont récemment souffert des fortes chutes de pluie (source : Bloomberg).

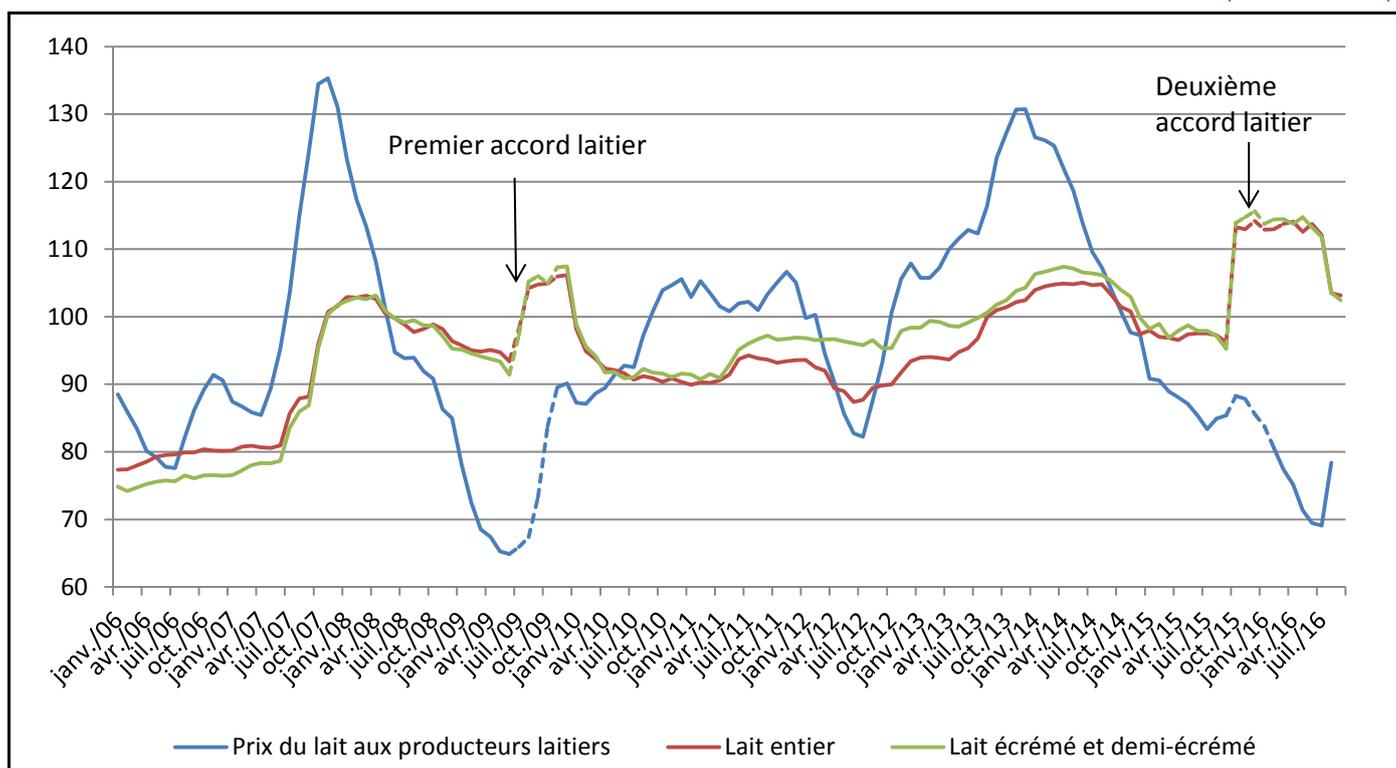
mestre précédent, lorsque l'inflation s'établissait encore à 5,1 %. Au troisième trimestre 2016, le prix (à la production) des œufs sur le marché de Kruishoutem enregistrait une diminution moyenne de 22,7 % par rapport à l'année précédente.

Le prix du lait versé aux producteurs laitiers a chuté de 47,2 % entre décembre 2013, lorsqu'il avait atteint un pic (43,13 centimes le litre), et juillet 2016 (22,79 centimes le litre). En août 2016 (données les plus récentes), le prix du lait a grimpé pour atteindre 25,86 centimes le litre, soit une hausse de 13,5 % par rapport au mois précédent. Cette hausse est probablement liée aux prix des produits laitiers sur le marché mondial, qui sont à nouveau orientés à la hausse après une longue période de tendance baissière. Au troisième trimestre 2016, les prix sur le marché mondial du lait écrémé et entier en poudre, du cheddar et du beurre affichaient des hausses à un an d'écart de respectivement 14,4 %, 19,6 %, 3,1 % et 14,8 % (sources : USDA (DairyCo), CBL).

À la suite de l'accord sur le lait⁵³, qui est entré en vigueur en septembre 2015, les prix à la consommation du lait demi-écrémé et du lait entier ont bondi de respectivement 19,5 % et 17,7 % en octobre 2015 par rapport au mois précédent. Cet accord est arrivé à échéance dans la distribution à la fin du mois de mai 2016. Depuis lors, les prix à la consommation du lait entier (-8,4 % en septembre par rapport à mai) ainsi que du lait écrémé et demi-écrémé (-10,7 % en septembre par rapport à mai) ont baissé. Sur base annuelle, les prix à la consommation du lait entier, d'une part, et du lait écrémé et demi-écrémé, d'autre part, ont progressé en septembre 2016 de respectivement 7,2 % et 7,6 %. Par contre, le prix du lait versé aux producteurs accusait une baisse de 7,7 % (en août 2016).

Graphique 11. Évolution du prix du lait versé aux producteurs laitiers belges et du prix à la consommation du lait

(Indice 2008=100)



Sources : CBL, SPF Économie, DG Statistique – Statistics Belgium

Sur la base de chiffres collectés sur les magasins en ligne de quelques grands distributeurs, il ressort que les prix à la consommation du lait ont en effet fortement augmenté au début de l'accord. En septembre 2015, les prix à la consommation ont déjà réagi une première fois. À partir d'octobre 2015, les grandes surfaces analysées ont répercuté entièrement sur le consommateur leur contribution obligatoire au fonds destiné aux producteurs laitiers. Les prix à la consommation du lait ont seulement chuté à partir de juillet-août 2016, bien que l'accord ait été conclu en mai. Les

⁵³ Pour de plus amples informations, voir Rapport annuel 2015 de l'Observatoire des prix.

prix à la consommation du lait demi-écrémé comme du lait entier ont baissé de 10 à 11 centimes le litre en moyenne pour les marques A, de 2 à 6 centimes le litre en moyenne pour les marques de distributeurs et de 10 centimes le litre en moyenne pour les produits premier prix. Toutefois, les prix n'ont pas encore atteint leur niveau antérieur à l'accord sur le lait. Ainsi, les prix à la consommation du lait entier et du lait demi-écrémé se révélaient en septembre 2016 toujours supérieurs à ceux d'août 2015 : 3 à 9 centimes le litre pour les marques A, 4 centimes le litre pour les produits premier prix et même 12 à 13 centimes le litre pour les marques de distributeurs, alors que le prix du lait versé aux producteurs se situait 2,16 centimes en deçà à août 2016.

Au troisième trimestre 2016, l'inflation du sucre, de la confiture et du chocolat s'établissait à 0,9 % (contre +0,3 % au trimestre précédent). En magasin, le consommateur devait compter 1,8 % de plus pour le chocolat. Sur le marché des matières premières du sucre, de la confiture et du chocolat, les cours du sucre blanc (les produits en vrac des raffineries de sucre) renouent peu à peu avec la croissance. En juillet 2016 (données les plus récentes), le prix européen du sucre atteignait en moyenne 437 euros la tonne, soit 5,3 % de plus qu'un an plus tôt. Au troisième trimestre 2016, les cours internationaux des fèves de cacao (exprimés en euros) affichaient un recul de 8,5 % en glissement annuel.⁵⁴

Pour le groupe de produits « huiles et graisses », la hausse de prix en glissement annuel atteignait 1,8 % durant la période sous revue. Le rythme de progression des prix a dès lors ralenti par rapport au trimestre précédent, lorsque l'inflation affichait un taux de 2,4 %. L'huile d'olive a surtout coûté plus cher en magasin (+6,1 %), tout comme les autres huiles comestibles (notamment l'huile de maïs, +2,7 %). Après avoir plus que doublé sur le marché international des matières premières entre mars 2014 et août 2015, les prix de l'huile d'olive (exprimés en euros) accusaient un recul de 34,5 % en août 2016 par rapport au même mois de l'année 2015.⁵⁵ En septembre 2016, les prix de l'huile d'olive ont quelque peu progressé, soit +2,6 % par rapport au mois précédent. L'huile de tournesol coûtait également 3,2 % de moins que l'année précédente sur le marché international des matières premières, tandis que l'huile de palme (+25,1 %) et l'huile de soja (+9,4 %) ont connu une hausse de prix.

III.2 Inflation pour les produits alimentaires transformés dans les principaux pays voisins

Au troisième trimestre 2016, l'inflation pour les produits alimentaires transformés en moyenne dans les pays voisins est restée stable à un niveau très faible (soit 0,3 %). Pour rappel, dans notre pays, celle-ci a légèrement baissé sur la même période, mais à un niveau bien plus élevé, passant de 3,8 % à 3,5 %. L'écart d'inflation pour les produits alimentaires transformés en défaveur de la Belgique s'est donc légèrement réduit à 3,2 points de pourcentage. Chaque pays voisins pris individuellement a affiché une inflation pour ce groupe de produits nettement plus faible qu'en Belgique. L'inflation pour les aliments transformés était de 0,6 % en Allemagne (0,5 % au trimestre passé) et de 0,3 % aux Pays-Bas (contre 0,7 % au trimestre passé). En France, les prix pour les produits alimentaires transformés se sont très légèrement réduits ce trimestre avec -0,1 % par rapport à l'année passée (comme au trimestre passé)⁵⁶. Il est à noter que la contribution de cette catégorie à l'écart d'inflation totale était de 0,4 point de pourcentage ce trimestre en défaveur de la Belgique.

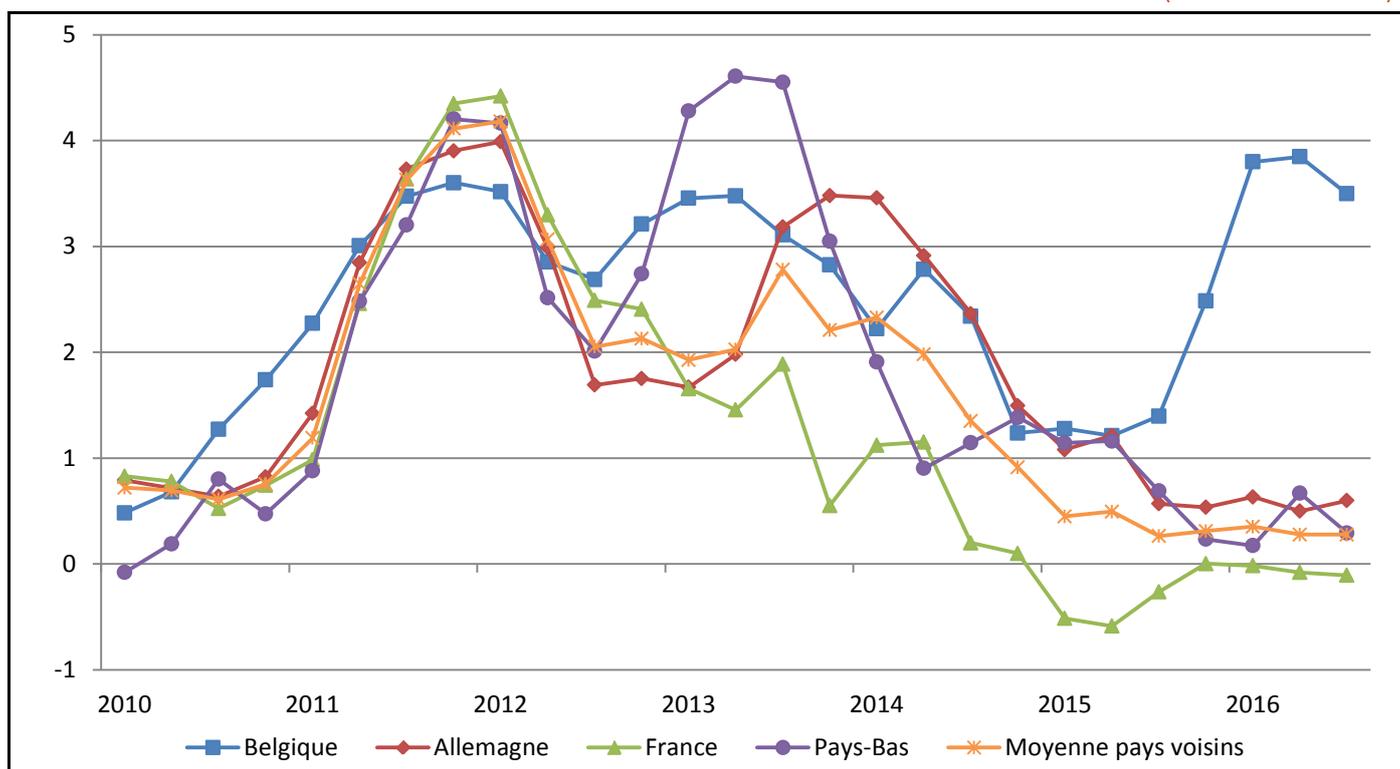
⁵⁴ Le recul des prix résulte notamment du ralentissement de la croissance économique, lequel a entraîné une baisse de la demande en chocolat dans des marchés émergents (en matière de consommation de chocolat) comme la Chine et l'Inde. En outre, les récoltes au Ghana, le deuxième plus grand producteur au monde, connaissent un regain après les mauvaises récoltes de l'année précédente (source : Reuters).

⁵⁵ Pour la période 2015/2016, les prévisions de récoltes, tant à l'échelle mondiale qu'européenne, sont plus favorables que l'année précédente, ce qui exercerait déjà un effet baissier sur les prix (source : CE).

⁵⁶ À taux d'impôts indirects constants, l'inflation des produits alimentaires transformés aurait été de 1,7 % en Belgique (contre 3,5 % actuellement, en raison essentiellement des modifications d'accises pour le tabac, les boissons alcoolisées et les sodas) et de -0,2 % aux Pays-Bas (contre 0,3 % actuellement, à cause essentiellement de modifications d'accises sur la bière, les jus et sodas et le tabac). En Allemagne et en France, l'inflation des produits alimentaires transformés n'aurait quant à elle pas été modifiée (respectivement 0,6 % et -0,1 %).

Graphique 12. Évolution trimestrielle des prix à la consommation des produits alimentaires transformés en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Au troisième trimestre 2016, l'ensemble des catégories constituant les aliments transformés en Belgique, exceptés les huiles et graisses, ont connu une augmentation de leur prix en glissement annuel supérieure à la moyenne dans les pays voisins. C'est à nouveau la catégorie vin qui a apporté la plus importante contribution à l'écart d'inflation en notre défaveur ce trimestre.

Alors que dans les pays voisins en moyenne, au troisième trimestre 2016, l'inflation pour le vin s'est limitée à 0,8 % (contre 0,7 % au trimestre passé), en Belgique, pour rappel, elle était de 9,6 % (12,2 % au trimestre passé). La croissance des prix pour le vin est restée à un niveau assez faible en France, soit 1,7 % (contre 1,6 % au trimestre passé), quasi nulle en Allemagne (0,1 % contre -0,2 % au trimestre passé) et légèrement négative aux Pays-Bas, soit -0,2 % (contre 0,3 % au trimestre passé). Ici l'augmentation des accises pour le vin en novembre 2015 en Belgique n'explique qu'une partie de l'écart, car, à taux de taxation constant, l'inflation belge pour le vin se serait tout de même élevée à 6,8 %, tout en restant à un même niveau en moyenne dans les pays voisins.

Si l'on exclut le tabac et les boissons alcoolisées, le prix des produits alimentaires transformés aurait augmenté de 1,6 % au troisième trimestre 2016 en Belgique contre une faible diminution de prix dans l'ensemble des pays voisins, soit -0,4 % en moyenne (-0,5 % aux Pays-Bas et -0,4 % en France et en Allemagne). Dans ce cas, ce sont les produits laitiers qui ont été majoritairement responsables de cet écart d'inflation en défaveur de notre pays. Si l'inflation des produits laitiers a été négative dans l'ensemble des pays voisins ce trimestre, soit -2,6 % en moyenne pour les trois voisins, les prix ont par contre augmenté de 1,0 % en Belgique. Malgré l'expiration de l'accord sur le lait et la réduction du prix du lait payé aux agriculteurs sur une base annuelle, les prix à la consommation en Belgique pour le lait entier d'une part et pour le lait écrémé et demi-écrémé d'autre part étaient encore toujours 7 % plus élevés que l'année passée (voir la section III.1). En Allemagne le prix des produits laitiers a baissé de 4,3 % ce trimestre (contre -4,1 % au trimestre passé), aux Pays-Bas de 2,6 % (contre -2,3 % au trimestre passé) et en France de 1,0 % (contre -0,8 % au trimestre passé).

Tableau 8. Inflation pour les produits alimentaires transformés et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au troisième trimestre 2016

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2016 (en %)	
						Belgique	Moyenne des pays voisins
Boissons alcoolisées	8,4	0,5	0,4	0,9	-0,2	16,1	16,7
Vins	9,6	0,8	0,1	1,7	-0,2	9,3	6,9
Spiritueux	19,3	0,0	0,3	0,0	0,0	1,7	3,8
Bière	3,5	0,5	0,5	0,5	-0,3	5,1	6,0
Tabac	5,4	2,2	3,3	0,1	3,7	21,0	20,0
Boissons sans alcool	2,8	1,5	0,7	-0,4	2,5	11,1	11,4
Eaux minérales, boissons gazeuses et jus	3,4	1,4	2,6	-0,8	5,0	8,6	7,8
Café, thé, cacao	1,0	-1,7	-3,1	0,4	-2,6	2,5	3,6
Pain et céréales	1,2	0,1	0,5	-0,1	-0,5	22,5	20,0
Autres denrées	3,2	-0,5	0,9	-1,9	-0,3	4,7	5,0
Produits laitiers	1,0	-2,6	-4,3	-1,0	-2,6	14,1	15,5
Sucre, confitures, chocolats	0,9	0,7	1,0	0,7	-0,8	8,2	8,9
Huiles et graisses	1,8	2,0	4,1	-0,1	1,4	2,4	2,5
Produits alimentaires transformés	3,5	0,3	0,6	-0,1	0,3	100,0	100,0
Produits alimentaires transformés (sans alcool ni tabac)	1,6	-0,4	-0,4	-0,4	-0,5	62,9	63,4
Produits alimentaires transformés (taux de taxation constant)	1,7	0,2	0,6	-0,1	-0,2	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

IV Inflation pour les produits alimentaires non transformés au troisième trimestre 2016

IV.1 Inflation pour les produits alimentaires non transformés en Belgique

Le ralentissement du rythme de progression des prix des produits alimentaires non transformés, amorcé début 2016, s'est poursuivi au cours du trimestre sous-revue. Ce groupe de produits a ainsi affiché un taux d'inflation moyen de 2,4 % (contre 2,6 % au trimestre précédent). En septembre, l'inflation a chuté jusqu'à 2,0 %. Ce ralentissement de l'inflation est essentiellement dû aux hausses de prix moins prononcées du poisson (+8,4 %, contre +12,2 % au trimestre précédent) et des légumes (+2,3 %, contre +4,8 % au trimestre précédent). À l'inverse, les prix des fruits ont augmenté de 3,5 % à un an d'écart (contre -0,9 % au cours du deuxième trimestre 2016). L'inflation de la viande s'est, quant à elle, légèrement accélérée avec un taux d'inflation de 0,9 % (contre 0,8 % au trimestre précédent). Vu le poids relativement faible des produits alimentaires non transformés dans le panier de produits total (7,7 %), l'impact sur l'inflation totale est limité à 0,2 point de pourcentage.

Tableau 9. Évolution récente des prix à la consommation des produits alimentaires non transformés

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2015		2016			2016 - III			Contribution ¹	Poids ²
				III	VI	I	II	III	juil	août	sep		
Poisson	3,7	2,0	-1,5	-2,8	-0,3	3,4	12,2	8,4	8,9	9,1	7,1	0,96	11,4
Fruits	8,5	-4,5	4,4	6,6	8,8	10,0	-0,9	3,5	1,4	5,0	4,2	0,53	15,1
Légumes	2,9	-7,4	7,5	12,0	14,1	4,0	4,8	2,3	2,9	3,7	0,4	0,50	21,4
Viande	4,0	1,0	0,2	0,1	0,6	0,9	0,8	0,9	0,7	1,1	0,8	0,45	52,1
Produits alimentaires non transformés	4,4	-1,3	2,1	2,9	4,2	3,2	2,6	2,4	2,2	3,1	2,0	2,43	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

¹ Contribution à l'inflation du groupe au troisième trimestre 2016 (en points de %), ² p.m. poids dans le groupe en 2016 (en %)

Les prix à la consommation du poisson ont augmenté au cours du troisième trimestre 2016 comparé à la période correspondante un an plus tôt (+8,4 %, contre +12,2 % au trimestre précédent). Les poissons frais ou réfrigérés ont en effet connu une hausse de prix de +7,8 % entre le troisième trimestre 2015 et le troisième trimestre 2016. Les fruits de mer frais ou réfrigérés ont également enregistré une hausse de prix (+26,1 %). De plus, le consommateur a payé +6,1 %

pour les poissons surgelés et +1,1 % pour les fruits de mer surgelés en glissement annuel. L'inflation du poisson, bien que quelque peu réduite par rapport à celle du trimestre précédent, est due en grande partie à l'inflation des crevettes grises. Selon les statistiques de la Région flamande⁵⁷, le prix à la criée des crevettes grises en Belgique a augmenté de 12,4 % au mois de juillet 2016 par rapport à juillet 2015. D'après l'Association néerlandaise de pêcheurs, l'offre de crevettes sur le marché belge est peu abondante en raison de la prédilection accordée à la pêche d'autres poissons. De plus, la quantité de crevettes congelées n'a pas constitué un stock suffisant pour 2016, étant donné que l'offre de crevettes était également peu conséquente en 2015.

Les prix à la consommation des fruits ont également augmenté par rapport à la période correspondante de l'an dernier (3,5 % au troisième trimestre 2016, et même 5,0 % en août). Les fruits frais ont en effet enregistré une hausse de prix en glissement annuel de 3,4 % au troisième trimestre 2016. Plus spécifiquement, il y avait des hausses de prix pour les oranges, les fraises, les citrons, les abricots et les groseilles. D'après les prix à la production publiés par la Commission européenne pour les fruits en Belgique⁵⁸, qui sont un bon indicateur pour l'évolution des prix à la consommation, le prix des fraises par exemple aurait évolué de +12,6 % à un an d'écart ce trimestre. Durant la même période, les poires conférence et les pommes golden ont, par contre, enregistré des chutes de prix respectives de -43,8 % et de -33,2 % en glissement annuel. D'après le 'Boerenbond', les prix des pommes et des poires ne cessent en effet de s'effondrer depuis la mise en place de l'embargo russe sur ces produits.

Les prix à la consommation des légumes ont progressé au cours du troisième trimestre 2016 en glissement annuel (+2,3 %). Au cours de ce trimestre, le consommateur a en effet vu le prix des légumes frais augmenter de 5,9 % à un an d'écart. Selon l'indice des prix à la production des produits agricoles et horticoles pour la Belgique, certains légumes frais auraient connu des hausses de prix à un an d'écart dont, entre autres, les poivrons (+25,1 %), les tomates (+58,7 %), les choux-fleurs (+62,7 %) et les chicons (+129,2 %). À l'inverse, certains légumes ont enregistré des baisses de prix : les asperges (-6,0 %), les concombres (-12,2 %) et la laitue (-44,6 %). La hausse de prix des pommes de terres s'est limitée à 0,5 % au cours du troisième trimestre 2016 en glissement annuel. Pour les légumes surgelés, le consommateur a par contre payé 4,6 % de moins par rapport à la même période un an avant.

Au troisième trimestre 2016, le prix de la viande a augmenté comparé à la période correspondante un an plus tôt (+0,9 %). Le prix à la consommation de la viande de bœuf et de veau (+0,2 %), de la viande de porc (+0,5 %), des viandes séchées, salées ou fumées (+0,9 %) et des préparations à base de viande (+1,9 %) ont en effet augmenté sur base annuelle. Le prix à la consommation de la volaille a par contre connu une légère baisse de 0,2 %. En ce qui concerne le prix agricole, le recul à un an d'écart du prix de la carcasse de bœuf (-2,2 %) et la hausse du prix de la carcasse de porc (+21,5 %) au cours du trimestre sous-revue ne s'est pas donc reflété dans le prix à la consommation de cette viande.

⁵⁷ Les données des mois d'août et de septembre 2016 n'étaient pas encore disponibles. Plus d'informations sur : <http://lv.vlaanderen.be/nl/visserij/cijfers-marktoverzichten/prijnnoteringen>.

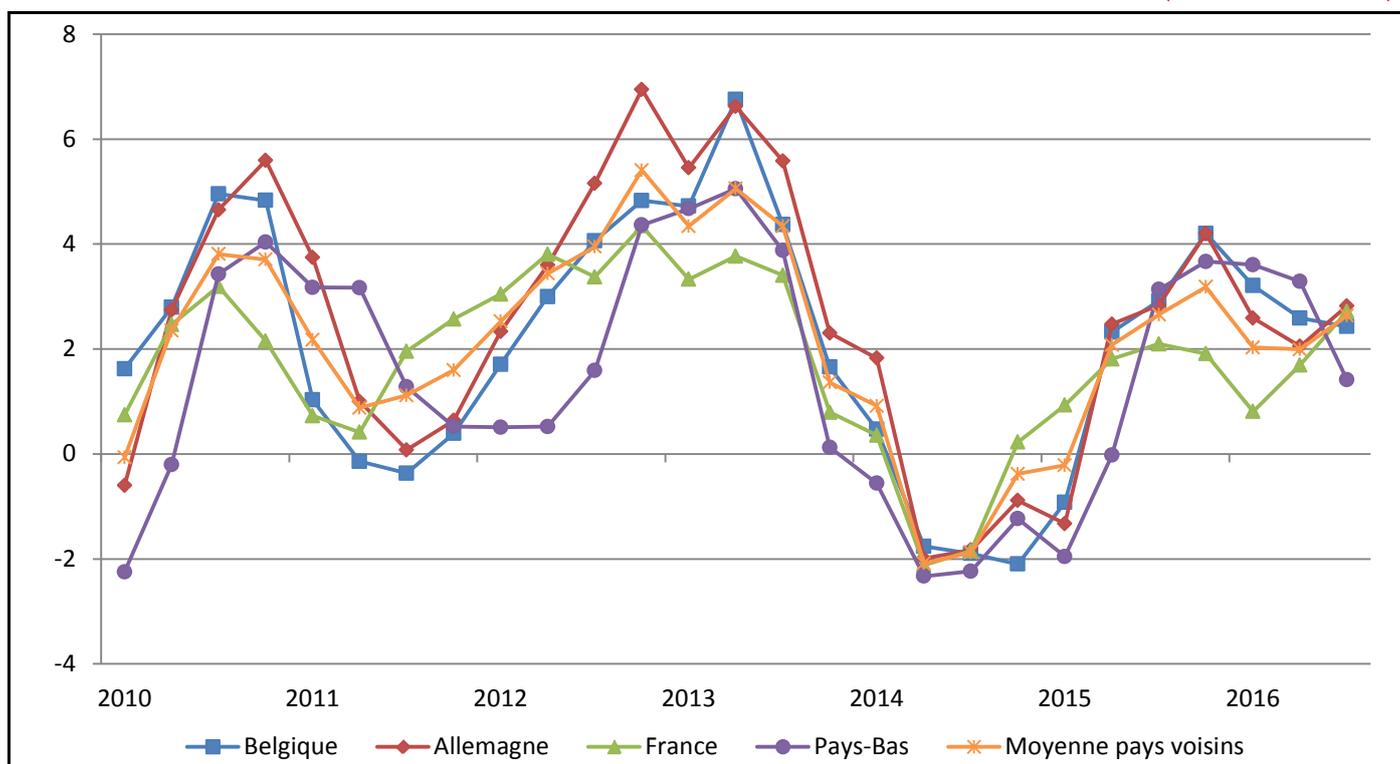
⁵⁸ En raison du manque de données provenant de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), les prix à la production des fruits et des légumes publiés par la Commission européenne pour la Belgique ainsi que ceux publiés par la DG Statistique – Statistics Belgium ont été utilisés. L'évolution des prix à la consommation pour les fruits et les légumes semble, de plus, fortement liée à celle des prix pratiqués sur les criées belges. Cf. [Données de la Commission européenne](#), Cf. [Données de la DG Statistique – Statistics Belgium](#) (pour les mois de juillet et août 2016).

IV.2 Inflation pour les produits alimentaires non transformés dans les principaux pays voisins

Au troisième trimestre 2016, l'inflation pour les aliments non transformés s'est accélérée en moyenne dans les pays voisins, passant de 2,0 % à 2,6 % (l'inflation moyenne dans les pays voisins s'est accélérée aussi bien pour le poisson que pour les fruits et légumes), alors que dans notre pays celle-ci s'est réduite, passant de 2,6 % à 2,4 %. Ce niveau d'inflation plus élevé dans les pays voisins en moyenne est le fait de l'Allemagne et de la France, où celle-ci était de respectivement 2,8 % et 2,7 % au troisième trimestre 2016 (contre 2,1 % au trimestre passé en Allemagne et 1,7 % en France). Aux Pays-Bas, l'inflation pour les aliments non transformés a baissé et s'est révélée plus faible qu'en Belgique ce trimestre (soit 1,4 %, contre 3,3 % au trimestre passé)⁵⁹.

Graphique 13. Évolution trimestrielle des prix à la consommation des produits alimentaires non transformés en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Au troisième trimestre 2016, ce sont les légumes et les fruits qui ont contribué le plus fortement à l'écart d'inflation en faveur de notre pays pour les aliments non transformés.

Alors qu'en Belgique l'inflation pour les légumes s'est réduite au troisième trimestre 2016, passant de 4,8 % à 2,3 %, elle a fortement augmenté en moyenne dans les pays voisins, passant de 2,6 % à 4,2 %. Cette progression plus rapide de l'inflation dans les pays voisins en moyenne est le fait de l'Allemagne et de la France, où celle-ci est passée de respectivement 4,6 % à 5,5 % et de -0,8 % à 3,5 %. Aux Pays-Bas, l'inflation pour les légumes s'est par contre réduite sur la même période, passant de 7,3 % à 1,8 %.

Bien qu'elle ait augmenté plus rapidement en Belgique que dans les pays voisins en moyenne ce trimestre, l'inflation pour les fruits est restée plus faible dans notre pays, soit 3,5 % (elle était de -0,9 % au trimestre passé) contre 5,9 % en moyenne dans les pays voisins (où elle était de 4,4 % au trimestre passé). L'inflation pour les fruits s'est révélée plus

⁵⁹ Les modifications apportées aux impôts indirects n'ont pas eu d'incidence significative sur l'inflation des produits alimentaires non transformés en Belgique et dans les principaux pays voisins en moyenne.

élevée qu'en Belgique dans chacun des trois pays voisins ce trimestre, soit 4,5 % aux Pays-Bas (contre 5,0 % au trimestre passé), 5,0 % en Allemagne (contre 2,4 % au trimestre passé) et 7,2 % en France (contre 7,0 % au trimestre passé).

Tableau 10. Inflation pour les produits alimentaires non transformés et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au troisième trimestre 2016

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2016 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Poisson	8,4	4,8	3,6	5,6	3,3	11,4	9,9
Fruits	3,5	5,9	5,0	7,2	4,5	15,1	17,4
Légumes	2,3	4,2	5,5	3,5	1,8	21,4	24,5
Viande	0,9	0,3	0,3	0,3	-0,2	52,1	48,4
Produits alimentaires non transformés	2,4	2,6	2,8	2,7	1,4	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

V Inflation pour les services au troisième trimestre 2016

V.1 Inflation pour les services en Belgique

Au troisième trimestre 2016, l'inflation des services s'est élevée en moyenne à 2,4 %, soit une stabilisation du niveau de l'inflation (2,4 % au deuxième trimestre 2016). En partie en raison de son poids important (42,4 %), ce groupe de produits a apporté la plus forte contribution à l'inflation totale (1,0 point de pourcentage).

Le ralentissement de l'inflation des catégories loisirs et soins corporels (2,8 % au troisième trimestre 2016 contre 3,0 % au deuxième trimestre 2016, notamment en raison du ralentissement de l'inflation de la télévision numérique) et des services relatifs au logement (1,2 % au troisième trimestre 2016 contre 1,5 % au deuxième trimestre 2016, notamment en raison de la disparition de l'effet de base pour la collecte des déchets ménagers) a été compensé par l'accélération du rythme de progression des prix notamment des autres services (3,1 % au troisième trimestre 2016 contre 3,0 % au deuxième trimestre 2016) et des services de transport (1,3 % par rapport à 1,0 %, notamment sous l'effet de l'évolution des prix des billets d'avion).

Les prix administrés ont une forte influence sur l'inflation des services. Les prix administrés sont des prix fixés directement ou fortement influencés par les pouvoirs publics ou contrôlés par une autorité de régulation.⁶⁰ Au sein des services, ils détiennent un poids de 28,3 %. Au troisième trimestre 2016, les services administrés ont contribué à hauteur de 0,81 point de pourcentage à l'inflation des services (2,4 %). Ils ont donc été responsables de plus d'un tiers de l'inflation totale des services. Cela a entraîné une légère hausse de la contribution des services administrés par rapport au deuxième trimestre 2016 (0,79 point de pourcentage, notamment en raison d'une hausse de l'inflation des services hospitaliers).

⁶⁰ [Le rapport annuel 2015 de l'Observatoire des prix](#) s'est concentré sur l'évolution des prix administrés en Belgique et dans les principaux pays voisins.

Tableau 11. Évolution récente des prix à la consommation des services

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2015		2016			2016 – III			Contri- bution ¹	Poids ²
				III	IV	I	II	III	juil	août	sep		
Divers	2,0	1,9	3,2	2,9	4,1	3,2	3,0	3,1	3,0	3,1	3,1	0,75	24,4
Enseignement	0,8	1,6	8,2	1,3	28,8	28,8	28,8	28,8	28,8	28,8	28,8	0,39	1,5
Protection sociale	2,3	2,6	3,7	3,7	2,8	3,3	2,8	2,9	2,8	3,0	3,0	0,16	5,3
Services hospitaliers	2,5	0,8	1,4	1,4	1,5	1,2	1,0	1,2	1,2	1,2	1,2	0,11	8,9
Assurances liées à la santé	2,9	4,5	2,9	2,9	2,9	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	0,07	2,6
Autres assurances	4,8	5,5	1,6	1,2	2,3	3,0	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	0,02	0,6
Autres services n.d.a.	1,4	1,5	0,4	0,6	0,7	0,7	0,6	0,8	0,7	0,7	0,8	0,01	1,5
Services financiers n.d.a.	-0,6	3,3	3,5	3,5	3,5	2,8	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	0,00	0,1
Services dentaires	4,2	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	1,0
Services médicaux et paramédicaux	2,3	1,1	8,1	8,1	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	2,9
Loisirs et soins corporels	2,5	2,9	2,7	2,4	2,7	2,7	3,0	2,8	2,6	2,9	2,7	0,71	26,3
Restaurants et cafés	2,8	2,9	2,7	2,6	2,7	3,0	3,2	3,2	3,2	3,2	3,3	0,49	15,2
Services culturels	2,3	3,3	3,9	3,3	4,3	2,9	3,1	1,9	1,3	3,0	1,2	0,08	4,8
Salons de coiffure et esthétique corporelle	2,7	2,8	2,2	2,3	1,8	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	0,08	3,4
Activités sportives et récréatives	0,7	2,3	1,7	1,0	2,7	2,4	2,6	2,5	2,7	2,4	2,5	0,05	2,0
Cantines	2,4	1,9	1,3	1,2	0,7	0,7	0,7	1,2	0,7	1,2	1,5	0,01	0,7
Nettoyage à sec, réparation et location de vêtements	3,6	3,7	2,7	2,7	2,4	2,5	2,3	2,1	2,2	2,1	2,0	0,00	0,1
Communication	-2,9	-2,8	-0,1	0,2	1,4	2,4	4,7	4,7	4,7	4,8	4,7	0,32	6,8
Equipements et services de téléphone et de télécopie	-3,2	-3,1	-0,2	0,1	1,3	2,4	4,7	4,8	4,8	4,8	4,8	0,31	6,5
Services postaux	3,1	4,1	3,2	2,9	2,9	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	0,01	0,2
Services de logement	2,4	3,3	2,7	2,4	2,2	1,7	1,5	1,2	1,2	1,2	1,2	0,26	23,3
Loyers	1,4	1,7	1,0	0,9	0,8	0,9	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	0,13	14,5
Autres services relatifs au logement	3,1	3,7	2,0	1,8	1,5	2,2	2,9	3,1	3,1	3,2	3,1	0,05	1,9
Services d'entretien et réparations	2,1	2,4	1,6	1,3	1,2	2,5	2,2	2,2	2,1	2,1	2,2	0,03	1,4
Collectes de déchets ménagers	1,4	18,5	12,1	6,0	6,0	6,0	3,0	1,5	1,5	1,5	1,5	0,01	1,0
Assurances liées au logement	6,4	3,6	2,4	2,7	2,4	1,4	1,9	1,6	1,6	1,6	1,6	0,01	0,8
Services domestiques et autres services pour l'habitation	4,3	5,4	4,3	4,0	3,7	3,3	1,6	0,4	0,6	0,3	0,2	0,01	2,5
Égouttage	3,4	9,4	10,7	10,4	10,4	0,5	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,01	1,1
Services de transport	2,8	2,8	2,0	1,7	1,7	1,1	1,0	1,3	1,6	1,4	0,9	0,16	12,9
Entretiens et réparations	3,8	3,9	2,2	2,2	1,5	1,4	1,5	1,3	1,4	1,4	1,2	0,09	6,6
Transport voyageurs par route	0,6	3,1	4,9	4,9	4,9	3,7	3,1	3,2	3,1	3,2	3,2	0,03	1,1
Transport voyageurs par air	6,0	3,8	6,0	6,9	5,6	1,2	-3,4	0,0	2,8	-0,9	-2,1	0,01	0,9
Transport voyageurs par chemin de fer	1,8	1,7	0,1	0,0	0,0	0,7	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	0,01	1,2
Autres services relatifs aux véhicules personnels	1,6	1,0	1,0	1,4	1,0	1,3	1,5	0,9	0,9	0,9	0,9	0,01	1,0
Autres services de transport	2,8	3,7	2,1	1,6	1,9	1,3	0,9	1,2	1,0	1,3	1,4	0,00	0,2
Assurances liées au transport	1,3	1,3	0,5	-0,3	0,4	0,5	0,2	0,0	0,2	0,0	-0,2	0,00	1,9
Voyages	-1,2	1,5	1,8	2,7	1,9	2,5	2,0	2,3	1,9	2,6	2,4	0,14	6,4
Services d'hébergement	-2,3	-1,3	4,2	4,9	4,4	4,0	1,6	6,4	6,2	9,5	3,1	0,12	2,0
Voyages touristiques tout compris	1,0	2,5	0,2	0,6	0,3	1,8	2,6	0,6	0,1	-0,5	2,3	0,02	4,4
Services	1,9	2,2	2,4	2,3	2,6	2,3	2,4	2,4	2,3	2,4	2,3	2,35	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

¹ Contribution à l'inflation du groupe au troisième trimestre 2016 (en point de %), ² p.m. Poids dans le groupe en 2016 (en %)

En gras : les services administrés en Belgique.

Au troisième trimestre de 2016, la principale contribution à l'inflation des services provenait de la catégorie de produits autres services, avec une contribution de 0,75 point de pourcentage. Les autres services affichaient au troisième trimestre 2016 une inflation à peu près aussi élevée qu'au deuxième trimestre 2016, à savoir 3,1 % en moyenne. Tout comme aux trois trimestres précédents, l'enseignement a apporté la plus forte contribution à l'inflation de ce groupe de produits. Le niveau d'inflation a de nouveau atteint 28,8 %, ce qui s'explique encore toujours par l'augmentation à 890 EUR (contre 619,90 EUR) du droit d'inscription dans les hautes écoles et les universités en Flandre en octobre 2015. Au troisième trimestre 2016, la protection sociale a coûté en moyenne 2,8 % plus cher par rapport à la période correspondante de 2015. Le consommateur a surtout dû payer plus cher pour les crèches. L'accélération du

rythme de progression des prix de la catégorie autres services provient en grande partie de l'accélération du rythme de progression des prix des services hospitaliers (de 1,0 % au deuxième trimestre 2016 à 1,2 % au troisième trimestre 2016).

La catégorie des loisirs et des soins corporels a contribué à hauteur de 0,71 point de pourcentage à l'inflation des services. Au troisième trimestre 2016, le rythme de progression des prix s'établissait à 2,8 %, soit un léger ralentissement du rythme de progression des prix (3,0 % au deuxième trimestre 2016). Au troisième trimestre 2016, le consommateur a déboursé en moyenne 3,2 % de plus pour l'addition dans les cafés et les restaurants par rapport à la même période en 2015. En raison notamment de leur poids élevé, les cafés et restaurants ont le plus fortement contribué à l'inflation de cette catégorie. Avec l'introduction de la caisse blanche, l'inflation de cette catégorie s'est sensiblement accélérée depuis mars 2016. Sur base annuelle, les services culturels ont augmenté au troisième trimestre de 1,9 %, ce qui constitue un net ralentissement du rythme de progression des prix (3,1 % au deuxième trimestre 2016). C'est principalement l'abonnement à la télévision numérique qui a ralenti le rythme de progression des prix, même si, sur base annuelle, les prix sont encore toujours en hausse. Le ralentissement du rythme de progression des prix des services culturels a entraîné un ralentissement de la catégorie des loisirs et des soins corporels.

Après avoir connu des baisses de prix sur base annuelle entre fin 2012 et la mi-2015, les services de communication ont enregistré une inflation positive pour le cinquième trimestre consécutif. Ces services ont augmenté sur base annuelle de 4,7 % en moyenne, tout comme au trimestre précédent. Pour l'équipement et les services de téléphonie et de télécopie, le consommateur a payé sur base annuelle en moyenne 4,8 % de plus qu'au troisième trimestre 2016. Les packs, qui représentent deux tiers du poids des services de téléphonie et de télécopie, ont vu leurs tarifs grimper de 7,7 % en moyenne par rapport à l'année précédente. Au troisième trimestre 2016, les communications au moyen d'un téléphone fixe ont coûté en moyenne 4,4 % plus cher qu'un an auparavant, tandis que les services de téléphonie mobile ont enregistré une hausse de prix moyenne de 0,3 %.

Le niveau d'inflation de la catégorie des services relatifs au logement atteignait en moyenne 1,2 % au troisième trimestre 2016, soit un ralentissement par rapport au trimestre précédent (1,5 % au deuxième trimestre 2016). En raison de son poids important, la sous-catégorie loyers a le plus contribué à l'inflation des services relatifs au logement. L'inflation des loyers sur base annuelle s'élevait en moyenne à 1,0 % au troisième trimestre 2016. Le léger ralentissement du rythme de progression des prix des services relatifs au logement résulte entre autres d'un effet de base de la sous-catégorie collecte des déchets ménagers. L'inflation de la collecte des déchets ménagers, qui s'élevait à 6,0 % au premier trimestre 2016, est retombée à 1,5 % au troisième trimestre 2016. La hausse de prix au niveau de la collecte des déchets ménagers survenue début 2015 dans différentes communes n'a plus de répercussion sur l'inflation de cette catégorie. Le ralentissement du rythme de progression des prix des services domestiques et autres services pour l'habitation (0,4 % au troisième trimestre 2016 contre 1,6 % au deuxième trimestre 2016) a contribué au ralentissement de la catégorie des services relatifs au logement.

Sur base annuelle, les services de transport ont coûté en moyenne 1,3 % de plus au troisième trimestre 2016, ce qui constitue une légère accélération du rythme de progression des prix (1,0 % au deuxième trimestre 2016). La sous-catégorie entretiens et réparations a le plus fortement contribué à l'inflation de cette catégorie. En glissement annuel, ces services ont coûté en moyenne 1,3 % plus cher (contre 1,5 % au deuxième trimestre 2016). L'accélération du rythme de progression des prix des services de transport résulte de l'accélération du rythme de progression des prix des billets d'avion. Le consommateur a payé à cet effet au troisième trimestre 2016 autant que pendant la même période en 2015, alors que l'inflation du trimestre précédent était négative (-3,4 %).

La catégorie des voyages a de nouveau le moins contribué à l'inflation des services au troisième trimestre 2016. Pour les voyages, le consommateur a dû déboursé en moyenne 2,3 % de plus en glissement annuel pendant la période sous revue. Au troisième trimestre 2016, les services d'hébergement ont coûté en moyenne 6,4 % plus cher par rapport à la période correspondante de 2015. Au troisième trimestre 2016, les voyages touristiques tout compris ont enregistré une hausse de prix moyenne de 0,6 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Au sein des voyages touristiques tout compris, les voyages sur le territoire national ont augmenté davantage sur base annuelle que les voyages à l'étranger. L'accélération du rythme de progression des prix des voyages (2,3 % au troisième tri-

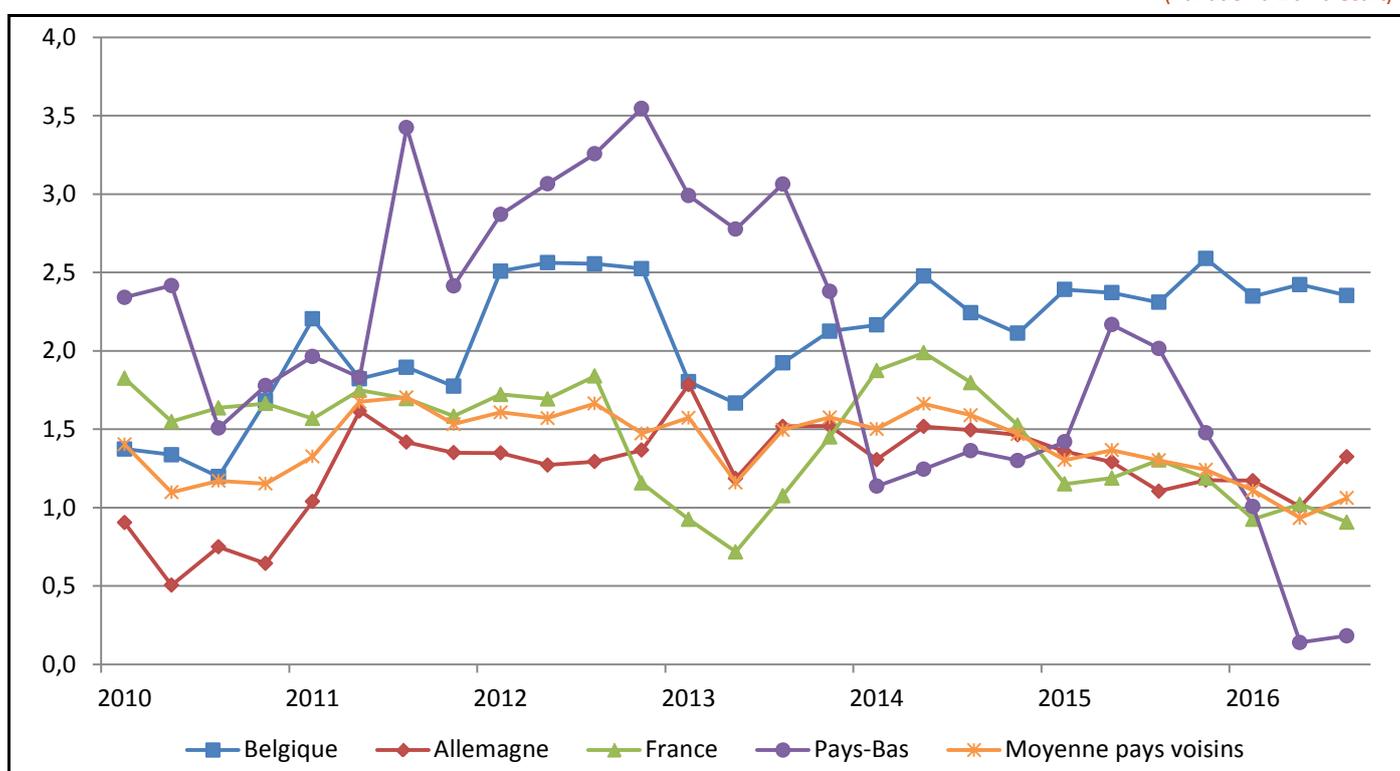
mestre 2016, contre 2,0 % au deuxième trimestre 2016) est imputable à la sous-catégorie services d'hébergement (6,4 % au troisième trimestre 2016, contre 1,6 % au deuxième trimestre 2016).

V.2 Inflation pour les services dans les principaux pays voisins

L'inflation des services s'est légèrement accélérée dans les pays voisins pour s'établir en moyenne à 1,1 % au troisième trimestre 2016 (contre 0,9 % au trimestre précédent). L'inflation des services n'a toutefois pas évolué de la même manière dans chacun des pays voisins. Ainsi, le rythme de progression des prix des services a augmenté en Allemagne et aux Pays-Bas (de respectivement 1,0 % et 0,1 % au deuxième trimestre 2016 à 1,3 % et 0,2 % au troisième trimestre), tandis que l'inflation des services a très légèrement ralenti en France (de 1,0 % au deuxième trimestre 2016 à 0,9 % au troisième trimestre). Compte tenu de la plus forte inflation des services en Belgique (2,4 % au troisième trimestre 2016), la contribution des services à l'écart total d'inflation s'élevait à 0,5 point de pourcentage en défaveur de la Belgique au troisième trimestre 2016.⁶¹

Graphique 14. Évolution trimestrielle des prix à la consommation des services en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Les sous-catégories services de téléphonie et de télécopie, enseignement et restaurants et cafés ont apporté une contribution significative à l'écart d'inflation des services en défaveur de la Belgique.⁶² Les loyers d'habitation réels ont, par

⁶¹ À impôts indirects constants, l'inflation des services au troisième trimestre 2016 aurait été quasiment identique à l'inflation réelle en Belgique, en France et en Allemagne. Aux Pays-Bas, elle aurait atteint 0,4 %.

⁶² Pour chacune de ces catégories, la Belgique a affiché une inflation supérieure à la moyenne des pays voisins. Pour les services de téléphonie et de télécopie, elle était de 4,7 % en Belgique contre -0,7 % en moyenne dans les pays voisins (en Belgique, les packs, qui représentent deux tiers du poids de la catégorie services de téléphonie et de télécopie, coûtaient en moyenne 7,7 % plus cher sur base annuelle) ; pour l'enseignement, elle s'établissait à 28,8 % en Belgique contre 1,9 % en moyenne dans les pays voisins (en Flandre, le droit d'inscription dans les hautes écoles et les universités a été revu à la hausse en octobre 2015) ; pour les restaurants, cafés et établissements similaires, elle s'élevait à 3,2 % en Belgique contre 1,7 % en moyenne dans les pays voisins (il est possible que l'introduction de la caisse blanche ait tiré les prix vers le haut en Belgique).

contre, contribué le plus fortement à l'écart d'inflation des services en faveur de notre pays, notamment en raison du poids plus faible de cette catégorie en Belgique.

Tableau 12. Inflation pour les services et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au troisième trimestre 2016

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2016 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Divers	3,1	1,4	2,0	1,2	-1,2	24,4	18,5
Enseignement	28,8	1,9	1,9	2,0	1,2	1,5	1,7
Protection sociale	2,9	2,1	4,1	1,4	-3,4 ⁶³	5,3	4,2
Services hospitaliers	1,2	1,9	2,4	-0,8	Nd	8,9	1,1
Assurances liées à la santé	2,5	2,5	2,9	2,2	3,0	2,6	3,0
Autres assurances	3,1	2,2	2,1	Nd	2,9	0,6	0,6
Autres services n.d.a.	0,8	0,8	1,6	0,1	1,7	1,5	2,1
Services financiers n.d.a.	2,5	-1,2	0,7	2,4	-11,1 ⁶⁴	0,1	0,9
Services dentaires	0,0	0,9	0,5	1,4	0,4	1,0	1,5
Services médicaux et paramédicaux	0,0	0,4	0,3	0,6	0,1	2,9	3,2
Loisirs et soins personnels	2,8	2,0	2,0	2,1	1,8	26,3	20,8
Restaurants et cafés	3,2	1,7	2,0	1,4	1,9	15,2	10,0
Services culturels	1,9	1,3	1,6	0,6	2,0	4,8	3,8
Salons de coiffure et esthétique corporelle	2,3	1,9	2,1	1,5	2,2	3,4	2,3
Activités sportives et récréatives	2,5	1,1	2,5	-0,7	0,9	2,0	2,2
Cantines	1,2	2,2	1,9	2,3	3,5	0,7	1,8
Nettoyage à sec, réparation et location de vêtements	2,1	1,6	1,8	1,3	1,3	0,1	0,3
Communication	4,7	-0,7	-1,0	1,0	-5,2	6,8	7,2
Equipements et services de téléphone et de télécopie	4,8	-1,1	-1,5	0,8	-5,5	6,5	6,7
Services postaux	2,8	4,4	5,0	3,8	1,8	0,2	0,5
Services de logement	1,2	1,0	1,2	0,6	1,9	23,3	28,4
Loyers	1,0	1,0	1,2	0,3	1,9	14,5	19,8
Autres services relatifs au logement	3,1	1,4	1,7	0,9	-0,8	1,9	1,1
Services d'entretien et réparations	2,2	1,6	2,8	1,1	0,5	1,4	2,0
Collectes de déchets ménagers	1,5	0,5	0,0	1,3	0,9	1,0	1,3
Assurances liées au logement	1,6	2,4	2,4	2,5	1,2	0,8	1,0
Services domestiques et autres services pour l'habitation	0,4	0,0	0,0	-1,5	3,3	2,5	1,1
Égouttage	0,7	0,4	0,0	1,3	2,2	1,1	1,7
Services de transport	1,3	0,8	1,7	0,0	0,0	12,9	16,7
Entretiens et réparations	1,3	1,3	2,2	0,4	1,9	6,6	5,5
Transport voyageurs par route	3,2	1,5	1,3	1,6	0,7	1,1	0,9
Transport voyageurs par air	0,0	-3,3	1,0	-4,5	-6,8	0,9	1,5
Transport voyageurs par chemin de fer	1,1	0,1	-0,1	0,0	1,7	1,2	1,8
Autres services relatifs aux véhicules personnels	0,9	0,8	0,6	0,9	1,4	1,0	3,3
Autres services de transport	1,2	0,0	1,8	-2,9	1,1	0,2	0,2
Assurances liées au transport	0,0	2,7	3,9	1,5	2,2	1,9	1,6
Voyages	2,3	0,3	0,5	2,0	-0,2	6,4	8,3
Services d'hébergement	6,4	1,6	1,9	1,2	5,0	2,0	3,3
Voyages touristiques tout compris	0,6	-0,5	0,0	7,8	-4,9	4,4	5,0
Services	2,4	1,1	1,3	0,9	0,2	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Nd : Non disponible

⁶³ Depuis le 1^{er} janvier 2016, les autorités néerlandaises ont débloqué des moyens supplémentaires pour l'allocation de garde d'enfants, ce qui a permis de réduire la facture des parents dans ce domaine.

⁶⁴ Depuis avril 2016, le consommateur paie moins cher pour les packages bancaires payants.

VI Inflation pour les produits industriels non-énergétiques au troisième trimestre 2016

VI.1 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques en Belgique

L'inflation des produits industriels non-énergétiques s'élevait en moyenne à 1,2 % au troisième trimestre 2016 contre 1,0 % au deuxième trimestre 2016. La hausse de l'inflation est principalement due à l'accélération de l'inflation des chaussures et des vêtements.

Tableau 13. Évolution récente des prix à la consommation des produits industriels non-énergétiques

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2015		2016			2016 - III			Contri- bution ¹	Poids ²
				III	IV	I	II	III	juil	août	sep		
Biens durables	-0,1	-0,1	0,2	0,1	0,8	1,6	1,8	1,9	2,1	1,9	1,7	0,64	33,0
Voitures neuves	0,3	1,3	1,5	1,1	2,0	3,5	3,6	3,9	3,8	4,0	3,9	0,55	13,6
Meubles, articles d'ameublement	2,0	1,5	0,7	0,5	0,7	0,8	0,9	0,8	0,9	0,8	0,7	0,07	8,5
Motocycles et cycles	1,3	1,9	1,8	1,9	2,3	2,7	3,1	2,9	3,0	2,9	2,9	0,04	1,3
Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	3,4	-3,0	3,7	5,3	5,4	4,2	2,4	1,9	1,4	1,9	2,3	0,02	1,0
Biens durables pour loisirs	1,3	0,7	1,3	0,5	2,2	2,5	2,8	3,4	3,4	3,7	3,1	0,01	0,4
Articles de ménage	-0,3	-0,7	-1,5	-1,9	-1,0	-0,5	-0,3	-0,3	-0,1	-0,1	-0,7	0,01	3,9
Tapis, autres revêtements de sol	1,7	1,0	0,8	0,8	1,1	1,8	1,9	1,8	1,8	1,8	1,9	0,01	0,3
Équipement photo. et cinématographique	-2,7	-3,5	-3,9	-3,4	-4,4	-2,2	-2,9	-0,1	1,2	-1,2	-0,1	0,00	0,4
Matériel de traitement de l'information	-8,0	-5,8	-5,2	-4,8	-2,0	-1,6	0,2	-0,1	-0,3	0,4	-0,5	0,00	1,7
Appareils de son et de l'image	-5,1	-5,4	-4,2	-3,7	-3,5	-3,0	-2,6	-2,8	-1,2	-3,8	-3,5	-0,06	2,0
Biens semi-durables	1,8	0,2	0,5	0,6	0,3	0,9	0,5	1,1	2,1	0,6	0,7	0,31	36,5
Vêtements	2,7	0,1	0,3	0,0	0,1	1,2	0,3	1,3	3,5	0,4	0,5	0,09	16,6
Articles chaussants	0,8	1,2	1,2	1,4	0,7	0,3	0,8	1,3	1,7	1,2	1,2	0,09	3,6
Articles de ménage en textiles	2,1	1,1	1,6	1,6	1,4	1,2	1,3	2,3	4,9	1,2	0,9	0,05	2,6
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2,1	1,7	0,8	0,8	0,7	1,1	1,7	1,8	1,9	1,8	1,6	0,03	1,9
Autres effets personnels	1,0	0,7	0,4	0,3	1,1	1,8	2,4	2,5	2,5	2,6	2,5	0,03	1,1
Outils pour maison et jardin	1,0	0,5	0,5	0,5	0,8	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8	0,6	0,02	2,6
Autres articles vestimentaires	2,5	1,0	1,2	1,4	1,3	1,4	1,6	2,3	5,1	1,0	1,1	0,02	0,9
Librairie	0,6	1,2	0,9	2,1	0,5	1,8	1,2	0,7	-1,1	0,6	2,5	0,01	1,9
Articles de sport, camping et récréation	-0,2	0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	0,5	0,6	0,7	0,5	0,5	0,00	0,6
Pièces détachées et accessoires	-0,2	-0,5	-1,2	-1,3	-1,6	-1,6	-0,9	0,2	-0,1	0,3	0,3	0,00	1,6
Tissus d'habillement	-1,2	-1,8	0,6	0,7	0,5	0,2	0,2	1,0	3,4	0,0	-0,2	0,00	0,2
Jeux, jouets et passe-temps	0,5	0,4	0,1	0,2	-0,2	-0,2	-0,4	-0,2	-0,2	0,1	-0,4	0,00	2,0
Supports d'enregistrement	-0,6	-1,9	-3,6	-3,7	1,1	2,3	-0,4	-2,2	-4,2	-1,0	-1,5	-0,04	1,1
Biens non-durables	1,1	0,9	0,5	0,3	0,7	0,8	0,6	0,7	0,9	0,8	0,4	0,22	30,5
Journaux et périodiques	6,6	4,6	4,0	3,6	3,4	2,8	4,1	4,1	2,9	4,7	4,8	0,08	2,0
Jardins, plantes et fleurs	0,1	1,7	1,7	0,9	0,8	0,9	0,0	2,6	3,3	2,7	1,8	0,08	2,8
Articles de ménage non-durables	-0,8	-1,0	-0,2	0,0	1,5	2,7	2,2	1,2	2,0	1,3	0,3	0,05	3,9
Produits pour animaux d'agrément	0,6	0,7	0,5	0,7	1,6	2,5	0,0	1,3	2,2	1,3	0,2	0,04	2,8
Imprimés divers et articles de papeterie et de dessin	3,9	1,8	1,6	1,8	2,1	2,2	2,2	2,3	2,3	2,3	2,2	0,03	1,3
Adduction d'eau	2,6	3,3	1,9	1,8	1,8	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	0,03	1,8
Autres produits médicaux	0,3	0,7	-0,4	-0,4	-0,1	1,1	1,7	0,8	1,1	0,7	0,8	0,02	2,4
Produits pour l'entretien et réparations du logement	2,9	2,1	0,8	0,4	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	4,3
Produits pharmaceutiques	-2,3	-2,6	-1,4	-1,5	-1,2	-1,3	-1,2	-0,5	-1,1	-0,2	-0,3	-0,02	4,6
Appareils, produits et articles pour les soins personnels	1,9	1,5	-0,4	-0,4	0,0	-0,8	-1,6	-1,8	-1,3	-1,6	-2,5	-0,08	4,5
Biens industriels non-énergétiques	1,0	0,3	0,5	0,5	0,6	1,1	1,0	1,2	1,5	1,1	0,9	1,17	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

¹ Contribution à l'inflation du groupe au troisième trimestre 2016 (en point de %), ² p.m. Poids dans le groupe en 2016 (en %)

Ce groupe de produits qui représente 27,6 % du panier à la consommation a alimenté de 0,3 point de pourcentage l'inflation totale au cours du trimestre sous revue.

Fort hétérogènes, les produits industriels non-énergétiques se subdivisent en biens semi durables comme les vêtements et les chaussures, en biens durables comme les voitures neuves et les meubles et en biens non durables comme les produits pharmaceutiques et les produits pour soins corporels.

L'accélération de l'inflation des produits industriels non-énergétiques entre le deuxième trimestre 2016 et le troisième trimestre 2016 s'explique essentiellement par la hausse de l'inflation des biens semi-durables (de 0,5 % à 1,1 %) mais aussi par l'inflation des biens durables (de 1,8 % à 1,9 %) et des biens non durables (de 0,6 % à 0,7 %). L'inflation des biens durables a alimenté à concurrence de 0,6 point de pourcentage l'inflation des produits industriels non-énergétiques. L'inflation des biens semi durables et des biens non durables a apporté une contribution de 0,3 et 0,2 point de pourcentage à l'inflation des produits industriels non-énergétiques.

L'inflation des biens durables a légèrement augmenté durant le trimestre sous revue. Le consommateur a dû déboursé en moyenne 1,9 % en plus pour les biens durables (contre encore 0,1 % au troisième trimestre 2015). Les voitures (avec une inflation de 3,9 %) et dans une moindre mesure les meubles (0,8 %) ont alimenté l'inflation des biens durables au cours du trimestre sous revue⁶⁵.

Les biens semi durables ont coûté en moyenne 1,1 % plus cher au cours du trimestre sous revue. Les vêtements⁶⁶ et les chaussures, dont les prix ont augmenté de 1,3 % à un an d'écart, ont apporté la plus forte contribution à l'inflation des biens semi durables. Les prix des articles de ménage en textile (comme les tissus pour tentures) ont également évolué à un rythme plus soutenu (passant de 1,3 % au deuxième trimestre à 2,3 % au troisième trimestre 2016). Après plusieurs trimestres consécutifs orientés à la baisse, les prix des pièces détachées (comme les pneus) ont légèrement augmenté (+0,2 % entre le troisième trimestre 2015 et le troisième trimestre 2016). Les prix des supports d'enregistrement (comme les disques blu-ray) ont par contre chuté de 2,2 %. L'accélération de l'inflation des biens semi durables est due essentiellement à l'évolution des prix des chaussures (de 0,8 % à 1,3 %) et des vêtements (de 0,3 % à 1,3 %), suite aux réductions moins prononcées en juillet.

Quant à l'inflation des biens non durables, elle s'élevait à 0,7 % contre 0,6 % au trimestre précédent. Au cours du trimestre sous revue, les journaux et périodiques et l'horticulture ont apporté la plus forte contribution à l'inflation des biens non durables, avec une inflation de respectivement 4,1 % et 2,6 %. Les produits pour soins corporels (- 1,8 %) et les produits pharmaceutiques (-1,5 %) ont par contre alimenté négativement l'inflation des biens non durables.

⁶⁵ L'augmentation de l'inflation des voitures à partir du quatrième trimestre 2015 est due d'une part au passage à la norme d'émission E6 à partir de novembre 2015 et d'autre part à l'augmentation de la taxe de mise en circulation en Flandre en janvier 2016.

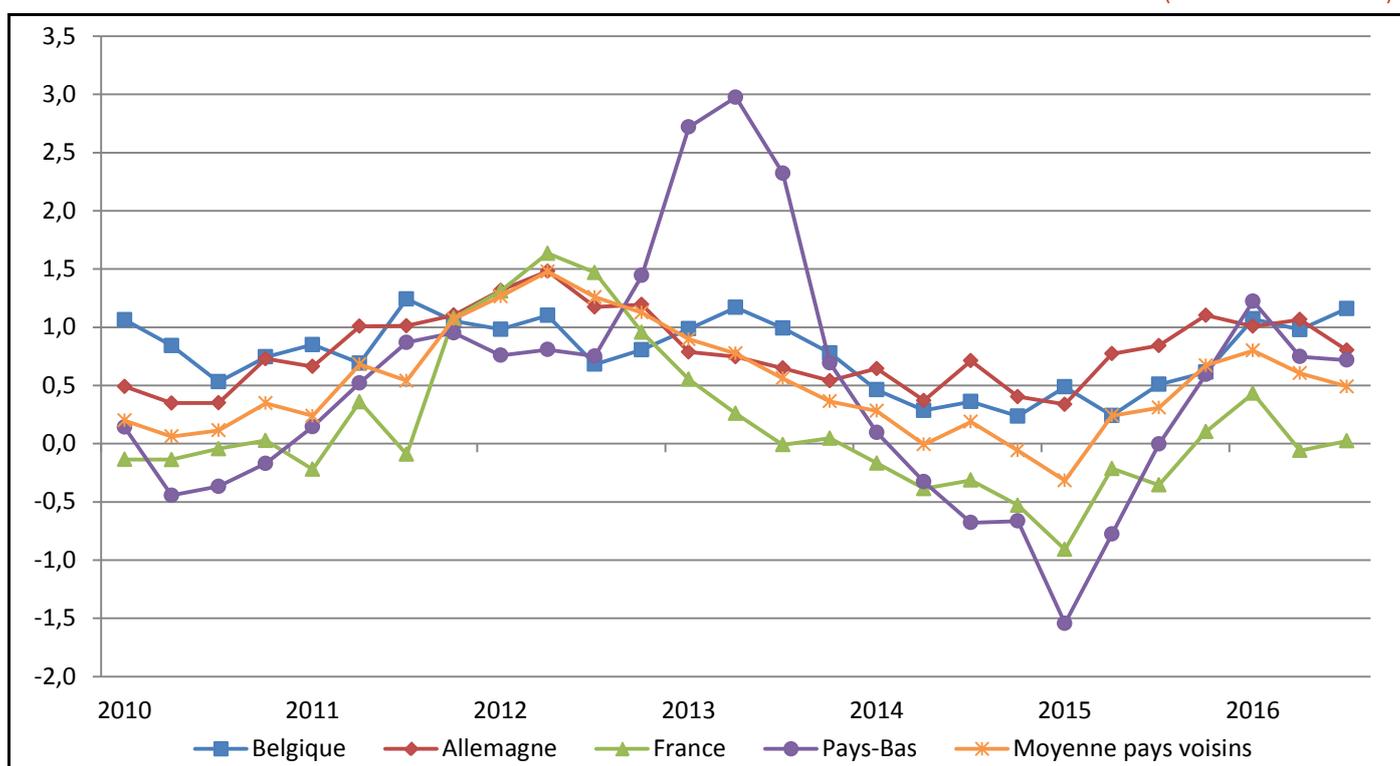
⁶⁶ A poids constant (soit les mêmes poids en 2016 qu'en 2015) et avec les mêmes réductions qu'en juillet 2015, l'inflation des produits industriels serait égale à 1,0 % en juillet 2016 (au lieu de 1,5 %) et de 1,0 % durant le trimestre sous revue (au lieu de 1,2 %). Les soldes d'été ont été plus prononcées en 2015 (-27,3 % et -19,4 %) qu'en 2016 (-25,0 % et -18,7 %).

VI.2 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques dans les principaux pays voisins

L'inflation des produits industriels s'élevait à 0,5 % en moyenne dans nos pays voisins au troisième trimestre 2016 (contre 0,6% lors du deuxième trimestre 2016). Avec un taux de 1,2%, l'inflation en Belgique était supérieure. La contribution des biens industriels non-énergétiques à l'écart d'inflation en défaveur de notre pays s'élevait à 0,2 point de pourcentage. Alors que l'inflation des produits industriels non-énergétiques s'est ralentie en Allemagne (passant de 1,1 % au deuxième trimestre 2016 à 0,8 % au troisième trimestre 2016), elle est restée plus ou moins stable en France (de -0,1 % au deuxième trimestre 2016 à 0,0 % au troisième trimestre 2016) et aux Pays-Bas (0,7 % au deuxième et troisième trimestres).

Graphique 15. Évolution trimestrielle des prix à la consommation des biens industriels non-énergétiques en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Au troisième trimestre 2016, les voitures ont contribué le plus fortement en défaveur de notre pays à l'écart d'inflation des produits industriels non-énergétiques. Alors que les voitures coûtaient sur base annuelle 3,9 % plus cher en Belgique (dû entre autre à l'augmentation de la taxe de mise en circulation en Flandre⁶⁷), le consommateur ne devait déboursier en moyenne que 0,8 % en plus dans nos pays voisins entre le troisième trimestre 2015 et le troisième trimestre 2016. Aussi l'inflation des chaussures était en défaveur de la Belgique (+1,3 %, et -1,3% dans les principaux pays voisins). Les produits pharmaceutiques, les produits pour soins corporels et les livres ont apporté une contribution favorable à notre pays à l'écart d'inflation. Au cours du trimestre sous revue, l'inflation de ces catégories de produits dans nos pays voisins s'élevait respectivement à 0,6 %, -0,4% et 2,7 % contre -0,5 %, -1,8 % et 0,7 % en Belgique.

⁶⁷ A taxation indirecte constante, l'inflation pour les voitures aurait été de 3,1 %.

Tableau 14. Inflation pour les biens industriels non-énergétiques et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins au troisième trimestre 2016

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2016 (en %)	
						Poids Bel-gique	Poids Moyenne pays voisins
Biens durables	1,9	0,4	1,1	-0,6	0,1	33,0	33,4
Voitures neuves	3,9	0,8	1,4	-0,3	2,1	13,6	13,3
Meubles, articles d'ameublement	0,8	0,6	0,7	-0,3	1,7	8,5	6,8
Motocycles et cycles	2,9	1,4	2,3	-0,1	1,0	1,3	1,3
Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	1,9	2,0	3,6	1,5	-2,8	1,0	2,0
Biens durables pour loisirs	3,4	1,7	1,5	1,8	2,4	0,4	1,3
Articles de ménage	-0,3	-0,6	0,3	-1,8	-1,7	3,9	3,5
Tapis et autres revêtements de sol	1,8	0,5	1,2	1,6	-3,2	0,3	0,8
Équipement photo. et cinématographique	-0,1	3,0	7,3	-3,1	-2,3	0,4	0,6
Matériel de traitement de l'information	-0,1	-0,6	1,9	-3,8	-1,8	1,7	2,1
Appareils de son et de l'image	-2,8	-4,2	-3,5	-4,8	-5,8	2,0	1,8
Biens semi-durables	1,1	0,3	0,1	0,5	1,3	36,5	35,6
Vêtements	1,3	0,1	-0,8	1,1	1,2	16,6	13,6
Articles chaussants	1,3	-1,3	-0,7	-3,0	-1,5	3,6	3,8
Articles de ménages et textiles	2,3	1,5	1,7	1,2	1,9	2,6	1,6
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	1,8	0,8	1,4	0,7	0,0	1,9	2,2
Autres effets personnels	2,5	1,6	1,2	1,5	4,9	1,1	1,4
Outillage pour maison et jardin	0,7	-0,6	-0,6	0,1	-4,0	2,6	2,1
Autres articles vestimentaires	2,3	1,1	2,4	0,5	2,7	0,9	1,0
Librairie	0,7	2,7	2,9	-0,2	11,4	1,9	2,1
Articles de sport, camping et récréation	0,6	0,8	0,5	-0,1	5,8	0,6	1,7
Pièces détachées et accessoires	0,2	-0,2	-0,3	0,0	-0,4	1,6	2,5
Tissus d'habillement	1,0	10,6	11,1	Nb	Nb	0,2	0,2
Jeux, jouets et passe-temps	-0,2	0,1	1,2	-2,3	0,5	2,0	2,4
Supports d'enregistrement	-2,2	-2,9	0,2	-5,8	-6,4	1,1	0,9
Biens non-durables	0,7	0,9	1,3	0,3	0,7	30,5	31,0
Journaux et périodiques	4,1	4,2	3,9	4,1	6,6	2,0	2,6
Jardins, plantes et fleurs	2,6	3,2	1,6	4,4	7,7	2,8	2,7
Articles de ménages non-durables	1,2	-0,3	-0,2	-0,2	-1,2	3,9	2,7
Produits pour animaux d'agrément	1,3	0,1	-0,3	0,7	-1,2	2,8	2,7
Imprimés divers et articles de papeterie et de dessin	2,3	1,8	2,2	1,5	1,7	1,3	1,4
Adduction d'eau	1,5	1,0	2,0	-0,3	-3,3	1,8	2,5
Autres produits médicaux	0,8	0,3	1,5	-0,8	-6,6	2,4	3,6
Produits pour l'entretien et réparations du logement	0,0	0,8	0,9	0,6	0,3	4,3	1,4
Produits pharmaceutiques	-0,5	0,6	2,3	-1,9	1,9	4,6	4,7
Appareils, produits et articles pour les soins personnels	-1,8	-0,4	-0,9	-0,5	1,1	4,5	6,6
Biens industriels non-énergétiques	1,2	0,5	0,8	0,0	0,7	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Nd : Non disponible

VII Etat des lieux du fonctionnement du marché des produits d'optique

VII.1 Intérêt de la filière de l'optique

La filière de l'optique confectionne et commercialise des articles d'optique tels que des lunettes correctrices, des lentilles, des verres de contact, des lunettes de soleil ou des lunettes protectrices. Cette analyse porte principalement sur les lunettes correctrices qui en sont les produits principaux.

Plusieurs raisons ont motivé la réalisation de cet état des lieux du fonctionnement du marché des produits d'optique en Belgique.

Premièrement, les lunettes et les lentilles ont vu leurs prix augmenter de 10,22 % en Belgique entre janvier 2010 et septembre 2016 selon l'indice des prix à la consommation (voir tableau 1). Parmi les pays voisins, seule l'Allemagne a connu une hausse plus élevée du prix de ces produits (12,57 %). Ces dernières années, l'inflation annuelle des prix des lunettes et lentilles a été systématiquement supérieure en Belgique par rapport à celle des Pays-Bas et de la France. L'inflation de ce produit a même été négative pour les Pays-Bas (depuis 2012) et pour la France (depuis 2015). Cela peut s'expliquer notamment par une forte concurrence sur les prix entre les grandes enseignes sur ces marchés.

Tableau 15. Évolution récente des prix à la consommation des lunettes et des lentilles⁶⁸

(En %, taux de variation à un an d'écart, sauf indication contraire)

Produits	Pays	Janv. 2010 - Sept. 2016	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (9 mois)
Lunettes et lentilles	Belgique	10,22	1,50	1,51	1,90	1,27	0,99	1,05
	France	1,51	0,01	0,81	0,46	0,70	-0,34	0,49
	Allemagne	12,57	1,40	2,37	1,73	1,33	2,80	1,87
	Pays-Bas	-2,30	0,12	-1,15	-1,60	-0,10	-1,60	-1,27

Sources : SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium, INSEE (FR), CBS (NL), DESTATIS (DE)

Deuxièmement, l'achat de lunettes ou de lentilles constitue un poste régulier du budget des ménages (120 EUR par an et par ménage selon l'enquête sur le Budget des Ménages 2014). En effet, une part importante de la population belge a des troubles de la vision : plus de 65 % des Belges porteraient des lunettes ou des lentilles, selon une enquête réalisée par le Centre Fédéral d'Expertise des soins de santé (KCE)⁶⁹. En outre, pour les adultes, les lunettes et les lentilles ne sont remboursées que pour les grandes corrections (supérieure à -8,25 ou + 8,25 de dioptries). Cependant, les assurances complémentaires des mutuelles peuvent proposer un remboursement, avec des divergences en termes de montants et de fréquence de renouvellement.

Troisièmement, les résultats du screening horizontal des secteurs marchands de l'économie belge⁷⁰ indiquent que l'indicateur de la marge bénéficiaire (Price Cost Margin) du secteur des opticiens (NACE 47.782) pour l'année 2013 était plus élevé (15 %) que la moyenne des secteurs du commerce de détail (8 %). Cependant, ce secteur n'est pas mis en avant dans la liste des secteurs potentiellement problématiques, car il est composé d'un grand nombre d'acteurs et est peu concentré.

Enfin, ce marché est en pleine expansion. Les troubles de la vision augmentent avec l'âge⁷¹. Dès lors, le vieillissement de la population devrait contribuer à soutenir la forte demande pour ce type de produits.

Cet état des lieux du fonctionnement du marché de l'optique vise à analyser brièvement la structure et le fonctionnement du marché en Belgique. Il est complété par une analyse financière du dernier maillon de la chaîne : les opticiens.

⁶⁸ Ce produit (Lunettes et lentilles) a une pondération de 4,41 ‰ dans le total de l'Indice des Prix à la Consommation en Belgique

⁶⁹ Les lunettes sont de loin le moyen de correction le plus répandu (95,7 %), suivi des lentilles (13,6 %). Trois quart des personnes portant des lentilles les combinent avec le port de lunettes. Voir lien vers [l'étude du KCE](#).

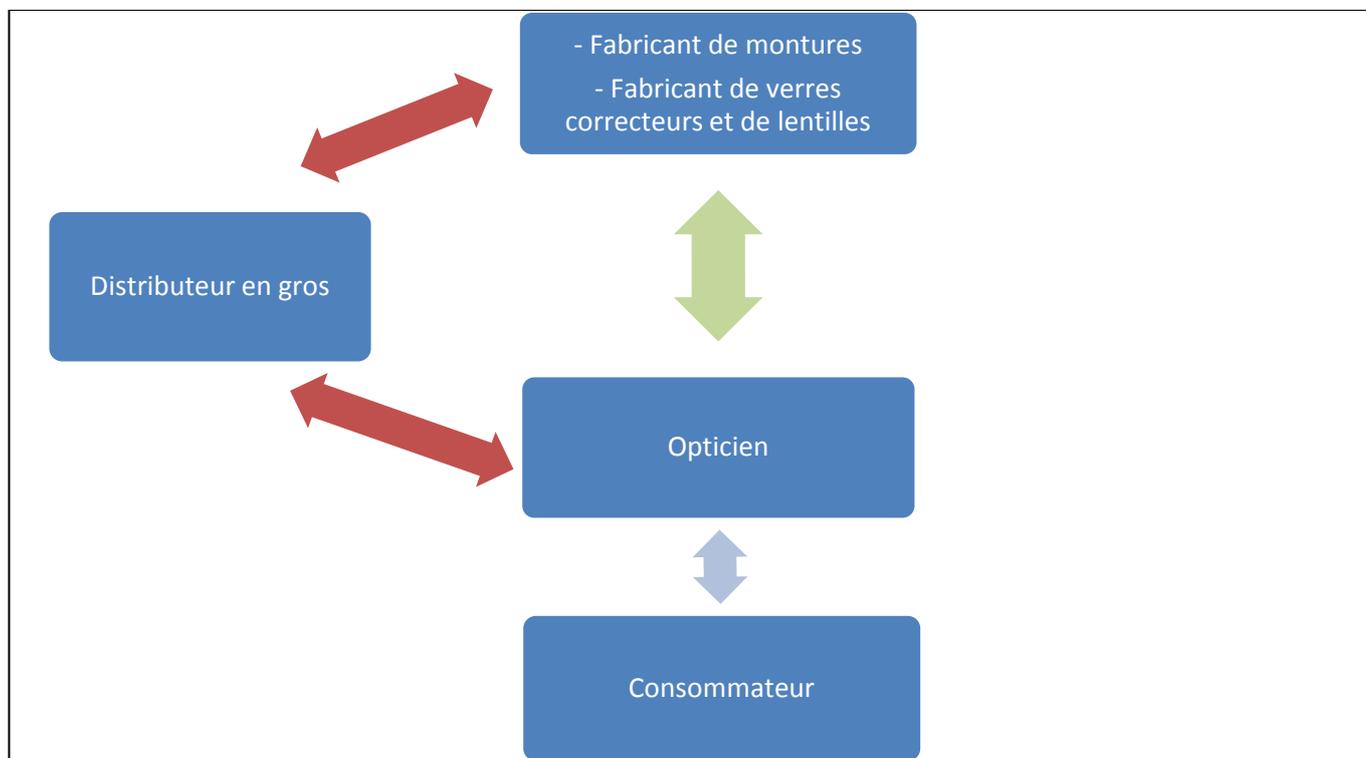
⁷⁰ Voir [screening horizontal 2015](#).

⁷¹ Près de la moitié des moins de 45 ans sont porteurs de lunettes, contre 95,3 % des 65 ans et plus selon [l'étude du KCE](#).

VII.2 Structure et fonctionnement de marché

La filière de l'optique débute par deux maillons complémentaires : la fabrication de montures et la fabrication de verres correcteurs (ou de lentilles). Les opticiens procèdent ensuite à l'assemblage de ces éléments pour former les lunettes. En aval de la filière, les opticiens peuvent se fournir en montures et en verres directement auprès des fabricants ou bien en passant par des distributeurs en gros.

Schéma 1 : Acteurs intervenant dans la filière de l'optique



Fabrication et distribution de verres correcteurs ou de montures

En Belgique, il semble que la fourniture de verres correcteurs ou de montures soit davantage issue d'un marché globalisé que de la production belge. En effet, en 2013, d'après les données du commerce extérieur de la BNB, plus de 90 % de la consommation apparente⁷² des biens en lien avec le secteur 3250 « Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire », dont font partie minoritairement les entreprises belges fabriquant des produits d'optique, était satisfaite par les importations. Il est donc probable qu'une partie importante des verres et des montures vendus en Belgique soit produite à l'étranger. Selon la base de données d'Eurostat sur le commerce extérieur (ComExt)⁷³, entre 2012 et 2014, plus de 90 % des importations belges de verres correcteurs étaient issues des pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas). Quant aux importations de montures, elles provenaient majoritairement des Pays-Bas, de la Chine et de l'Italie.

Le marché mondial de la fabrication de montures est dominé par le groupe Italien Luxottica (avec plus de 8,8 milliards EUR de chiffre d'affaires en 2015)⁷⁴. Outre la production, le groupe assure également la distribution de ses produits via

⁷² Il y a lieu d'entendre par « consommation apparente des biens en lien avec un secteur » la somme entre le chiffre d'affaires total du secteur sans les exportations et la valeur des importations des biens en lien avec le secteur.

⁷³ Lien vers la base de données : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/newxtweb/> Pour les verres correcteurs, les codes produits de la nomenclature commune (NC) utilisés sont le « 9001 40 » et « 9001 50 ». Pour les montures, les codes produits sont « 9003 11 », « 9003 19 » et « 9003 90 ».

⁷⁴ Cf. [Rapport annuel 2015 du groupe Luxottica](#).

ses différentes enseignes de distribution en gros (présentes dans plus de 150 pays) et de vente au détail (plus de 6.500 points de vente de détail à travers le monde, dont 6,7 % en Europe et une filiale en Belgique).

Au niveau de la fabrication de verres correcteurs, le groupe Essilor⁷⁵ est le leader mondial (avec plus de 6,7 milliards de chiffre d'affaires en 2015). Il estime représenter 25 % des ventes mondiales de verres correcteurs et des lunettes de soleil⁷⁶. Il est présent dans plus de 100 pays.

Luxottica Belgium et Essilor Belgium font également partie des entreprises actives dans le commerce de gros d'articles d'optique sur le marché belge. Les entreprises identifiées comme exerçant dans le commerce de gros de produits d'optique sur le marché belge cumulaient plus de 120 millions EUR de chiffre d'affaires en 2014.

À côté des distributeurs en gros, plusieurs fabricants de verres correcteurs ou de lentilles sont actifs en Belgique. Les sept entreprises belges⁷⁷ identifiées comme fabriquant des verres correcteurs ou des lentilles atteignaient ensemble un chiffre d'affaires proche de 50 millions EUR en 2014. Cependant, ce chiffre est à considérer avec précaution, tant l'identification des firmes est difficile. Selon les données des déclarations TVA, les opticiens sont les premiers clients de ces fabricants, viennent ensuite les distributeurs en gros.

Opticiens

La vente de détail de lunettes correctrices et de lentilles s'effectue par des opticiens. Il y a un peu plus de 2.000 magasins d'optique en Belgique⁷⁸. La fonction d'opticien est protégée : il faut être agréé par l'INAMI pour pouvoir exercer. La Belgique compte une proportion élevée d'opticiens : 3,16 pour 10.000 habitants, un des plus hauts taux d'Europe avec la France (3,91). Avec 2,44 points de vente de détail de lunettes pour 10.000 habitants, la Belgique a un taux plus élevé que la France (1,96), que l'Allemagne (1,45) et que les Pays-Bas (1,27)⁷⁹. Selon l'Association Professionnelle des Opticiens et Optométristes, 60 % des points de vente serait entre les mains d'indépendants en Belgique. Cela se confirme par le fait que seule une minorité d'entreprises déposent des comptes annuels (entre 27 et 30 % en termes de chiffre d'affaires total du secteur).

Le chiffre d'affaires total du secteur NACE 47.782 « Commerce de détail de matériel photographique, d'optique et de précision en magasin spécialisé »⁸⁰ est estimé à 718 millions EUR en 2014 et a progressé de 14,6 % depuis 2008. L'activité d'opticien est difficile à isoler de l'ensemble du secteur⁸¹. Les entreprises déposant des comptes annuels et identifiées comme étant des magasins d'optique ont connu une hausse de leur chiffre d'affaires de 21,9 % entre 2008 et 2014.

Les résultats de concentration du commerce de détail d'articles d'optique (à savoir le secteur des opticiens) ont été mis en relation avec le chiffre d'affaires total du secteur NACE 47.782. Ainsi, les trois plus grandes entreprises actives dans ce commerce de détail de lunettes et de lentilles détenaient 22,2 % de la totalité du chiffre d'affaires du secteur NACE

⁷⁵ Une de ses marques la plus connue est Varilux. L'Europe représente 28 % de son chiffre d'affaires. 87 % de son chiffre d'affaires provient de la vente de verres et de matériel d'optique. Le groupe possède 32 usines, dont 7 en Europe (France, Irlande, Royaume-Uni).

⁷⁶ Cfr. [Rapport annuel 2015 du groupe Essilor](#)

⁷⁷ Il s'agit des entreprises Hoya Lens Belgium, La Boite à lunettes, Med Optique-My Optical, Optique Ouest, Physiol, Telemeco et Tokai Optecs.

⁷⁸ Parmi l'ensemble de ces magasins d'optique, on compte entre autres environ 195 magasins pour Pearle Opticiens, 47 pour Hans Handers België, 39 pour Alain Afflelou Belgique et 30 pour Grand Opticiens Belgium.

⁷⁹ [European Council of Optometry and Optics, Ecoo Blue book 2015.](#)

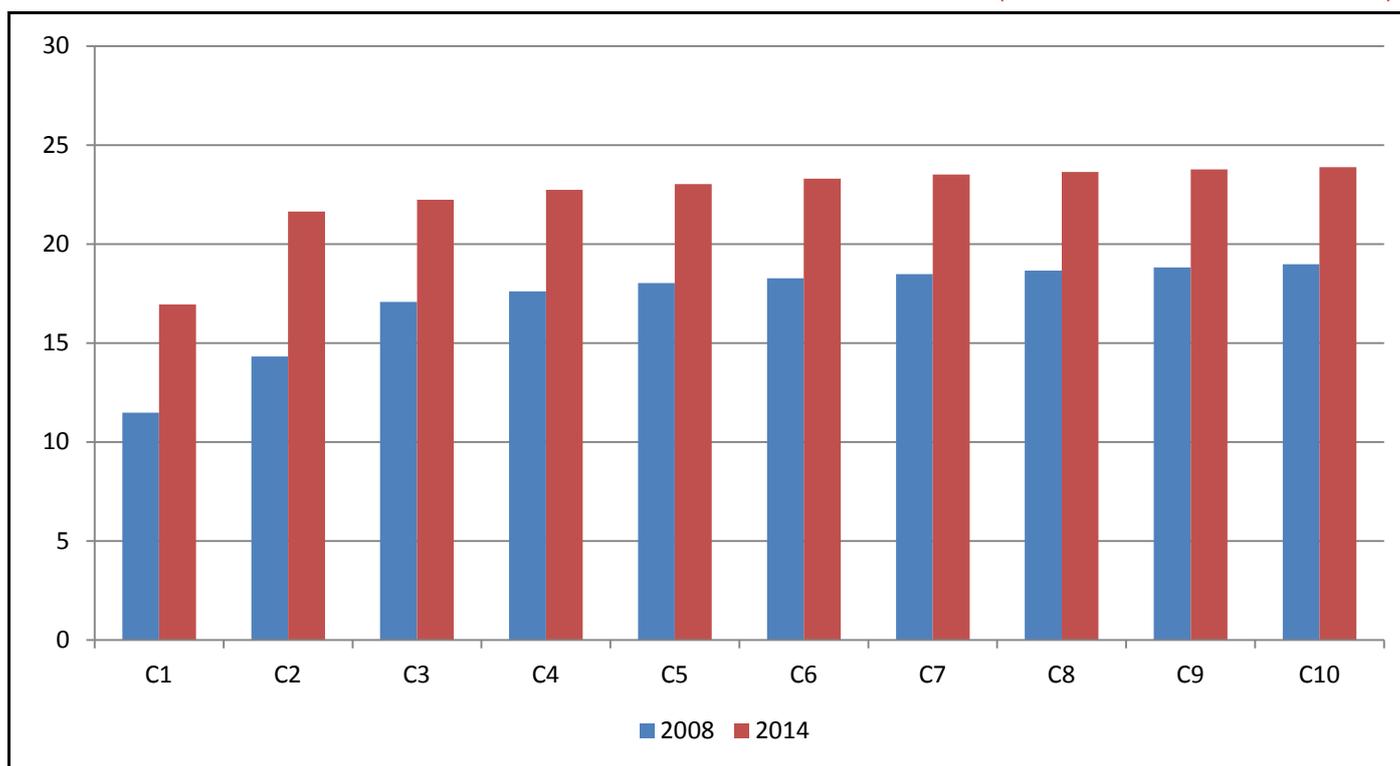
⁸⁰ Le chiffre d'affaires total du secteur a été calculé sur la base des chiffres d'affaires obtenus dans les comptes annuels et, quand ces derniers n'étaient pas disponibles, sur la base des chiffres d'affaires renseignés dans les déclarations TVA.

⁸¹ Étant donné que la majorité des points de vente sont des indépendants difficilement identifiables et ne déposant pas de comptes annuels à la Centrale des Bilans de la BNB.

47.782. D'une manière générale, la concentration du secteur NACE 47.782 est relativement faible, avec un indice de Herfindahl-Hirshman⁸² de 0,03 en 2014. Cependant, depuis 2008, la part de marché des principales entreprises du commerce de détail d'articles d'optique dans l'ensemble du secteur NACE 47.782 a toutefois progressé, comme l'indique le graphique ci-dessous où cette part de marché cumulée est mesurée par les ratios C1 à C10⁸³. Cette légère accentuation (le C3 passe de 17,1 % en 2008 à 22,2 % en 2014 et le C10 passe respectivement de 19 à 23,9 %) indique que les grandes firmes d'optique ont pris davantage d'importance dans l'ensemble du secteur, ce qui est une forme de concentration. Ce fait est tributaire, entre autres, des fusions et acquisitions qu'a connu le secteur au cours de la période. En 2010, les groupes français GrandVision et néerlandais Pearle ont notamment fusionné en une seule entité : GrandVision.

Graphique 16. Part de marché cumulée des principales (de 1 à 10) entreprises du commerce de détail d'articles d'optique par rapport à l'ensemble du NACE 47.782

(En % du chiffre d'affaires total du secteur)



Sources : BNB (Centrale des bilans), SPF Economie, calculs propres

⁸² L'indice de Herfindahl-Hirshman est défini comme la somme des carrés des parts de marché de l'ensemble des entreprises d'un secteur déterminé. Une large hétérogénéité dans la répartition des parts de marché témoigne d'une plus forte concentration et d'un HHI plus élevé (plus proche de 1).

⁸³ Où Cn désigne la part des n plus grandes entreprises d'optique dans le chiffre d'affaires total du secteur NACE 47.782.

VII.3 Analyse financière et structure des coûts du secteur des opticiens

Cette partie porte sur l'analyse financière du commerce de détail d'articles d'optique (les opticiens) en Belgique⁸⁴. La fabrication et la distribution de ces articles ne font pas l'objet d'une analyse financière. Les ratios financiers et les structures des coûts sont calculés pour la période 2008-2014 à partir des comptes annuels des entreprises, déposés à la Centrale des bilans de la BNB.

Cette analyse financière doit être considérée avec prudence. D'une part, les résultats agrégés peuvent masquer une forte variation des résultats au niveau des différentes firmes. D'autre part, ces analyses portent uniquement sur les entreprises du commerce de détail d'articles d'optique qui déposent des comptes annuels (soit environ 26,5 % du total du NACE 47.782) : la grande majorité des points de vente indépendants ne sont donc pas pris en compte. Etant donné que les entreprises qui déposent des comptes annuels ont généralement une taille plus grande, cela pourrait surestimer la rentabilité, la solvabilité et la liquidité réelles du secteur.

Structure des coûts

Sur l'échantillon des 101 entreprises analysées, les coûts d'approvisionnements, marchandises, services et biens divers (rubrique 60 et 61 du Plan Comptable Minimum Normalisé) s'élevaient en moyenne à 72,5 % du chiffre d'affaires sur la période 2008 à 2014. Les rémunérations (rubrique 62) s'élevaient à 15,6 % et les amortissements (rubrique 63) à 5,6 %. Au cours de cette période, ce sont les rémunérations qui ont connu la hausse relative la plus importante, en passant de 14,7 % en 2008 à 16,2 % en 2014. La majorité des dépenses déclarées à la TVA concerne l'achat des verres, des montures et du matériel. Les services de marketing ou d'études de marché semblent également constituer un poste de dépenses important : environ 14 % des dépenses déclarées à la TVA.

Rentabilité du secteur

Il y a lieu d'entendre par « rentabilité », le bénéfice (ou la perte) qu'une firme génère de ces ventes. Trois ratios évaluant la rentabilité sont utilisés dans cette analyse : la marge brute d'exploitation⁸⁵, la marge nette d'exploitation⁸⁶ et la marge de l'entreprise⁸⁷.

Au cours de la période 2008-2014, la marge brute d'exploitation moyenne du secteur s'élevait à 13,4 % (11,2 % en 2014). Quant à la marge nette d'exploitation moyenne, elle s'élevait à 7,8 % sur l'ensemble de la période (5,4 % en 2014). La marge de l'entreprise s'élevait à 8,9 % en moyenne sur la période (7 % en 2014). Le niveau plus élevé de la marge de l'entreprise par rapport à la marge nette d'exploitation s'explique par la présence de produits financiers importants pour certaines entreprises pour les années 2013 et 2014. Ces résultats sont largement supérieurs à ceux ob-

⁸⁴ L'activité d'opticien a été isolée du secteur NACE auquel elle appartient, à savoir le secteur NACE 47.782 (Commerce de détail de matériel photographique, d'optique et de précision en magasin spécialisé).

⁸⁵ La marge brute d'exploitation est le ratio entre l'excédent brut d'exploitation et le chiffre d'affaires. L'excédent brut d'exploitation correspond à la valeur ajoutée moins les rémunérations, charges sociales et pensions ainsi que les autres charges d'exploitation. La marge brute d'exploitation reflète le résultat (rentabilité) des activités opérationnelles sans tenir compte des résultats financiers et exceptionnels et est corrigée pour les non-flux de trésorerie tels que les amortissements, les réductions de valeur et les provisions. Calcul : (bénéfice ou perte d'exploitation (9901) + amortissements (630) + réduction de valeurs (631/4) + provisions (635/7)) / (chiffre d'affaires (70) + autres produits d'exploitation (74) – subventions et montants compensatoires (740)) x 100.

⁸⁶ La marge nette d'exploitation reflète la rentabilité des activités opérationnelles sans tenir compte des résultats financiers et exceptionnels et non corrigée pour les non-flux de trésorerie tels que les amortissements, les réductions de valeurs et les provisions. Calcul : (bénéfice ou perte d'exploitation (9901) + subsides en capital (9125)) / (chiffre d'affaires (70) + autres produits d'exploitation (74) – subventions et montants compensatoires (740)) x 100.

⁸⁷ La marge de l'entreprise est définie comme le ratio du bénéfice (perte) de l'exercice sur le chiffre d'affaires. La marge d'entreprise reflète le résultat final (rentabilité) de l'exercice, après imputation des résultats financiers et exceptionnels et après impôts. Calcul : bénéfice ou perte de l'exercice (9904) / (chiffre d'affaires (70) + autres produits d'exploitation (74) – subventions et montants compensatoires (740)) x 100.

tenus lors d'une précédente étude pour la vente de détail d'appareils auditifs et d'autres articles médicaux et orthopédiques : avec, en moyenne entre 2006 et 2012, une marge brute d'exploitation de 9,4 %, une marge nette d'exploitation de 5,3 % et une marge de l'entreprise de 3,6 %⁸⁸.

Cependant, ces résultats agrégés peuvent masquer une forte variation des résultats au niveau des différentes firmes. À titre d'exemple, les marges brutes d'exploitation individuelles des dix principaux acteurs du commerce de détail d'articles d'optique s'étendaient entre 1,3 % et 50,3 % en 2014. La moyenne des marges nettes d'exploitation individuelles de ces dix entreprises s'élevait à 7,9 % en 2014, avec un écart-type de 11,8 %. Quant à la marge de l'entreprise, l'écart-type atteignait 6,1 % pour une moyenne des ratios individuels des dix entreprises d'optique de 3,8 %.

Le secteur des opticiens en Belgique est donc caractérisé par une rentabilité élevée, en comparaison avec les autres secteurs du commerce de détail d'articles médicaux.

Solvabilité du secteur

Sur l'ensemble de la période étudiée, le ratio « capitaux propres (10/15) / total du passif (10/49) » moyen s'élevait à 77,6 %. Le ratio « capitaux propres (10/15) / dettes (17/49) » moyen sur la période 2008-2014 était de 3,9⁸⁹. La solvabilité du secteur est donc plus élevée que pour la vente de détail d'appareils auditifs et d'autres articles médicaux et orthopédiques (avec des ratios moyen entre 2006 et 2012 de 47,8 % et 0,97).

Liquidité du secteur

La liquidité se mesure en comparant l'ensemble des liquidités potentiellement disponibles dans l'année et les exigibilités à honorer dans ce même laps de temps. Le ratio de liquidité au sens strict⁹⁰ moyen pour la période 2008-2014 s'élevait à 2,1⁹¹. Le secteur est donc marqué par une liquidité élevée.

Tableau 16. Ratios financiers du commerce de détail de produits d'optique

(En % ou en unité)

Ratio	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 2008-2014
Marge brute d'exploitation	13,9 %	16,5 %	13,8 %	14,2 %	13,4 %	10,7 %	11,2 %	13,4 %
Marge nette d'exploitation	8,7 %	10,8 %	8,2 %	8,7 %	7,7 %	4,8 %	5,4 %	7,8 %
Marge de l'entreprise	8,9 %	10,1 %	8 %	8,4 %	7,1 %	13 %	7 %	8,9 %
Capitaux propres / total du passif	69,7 %	74,7 %	73,4 %	77,2 %	80,2 %	86,7 %	81,3 %	77,6 %
Capitaux propres / dettes	2,3	3	2,8	3,5	4,2	6,7	4,5	3,9
Liquidité au sens strict	2,6	3,2	3,1	1	1,2	2,4	0,9	2,1

Sources : BNB (Centrale des bilans), SPF Économie, calculs propres

⁸⁸ Voir [l'étude de l'Observatoire des Prix sur le fonctionnement du marché des appareils auditifs](#).

⁸⁹ Ces ratios agrégés peuvent masquer de grandes différences aux niveaux individuels. En 2014, par exemple, les ratios « capitaux propres (10/15) / total du passif (10/49) » individuels des dix principales entreprises actives dans le commerce de détail d'articles d'optique s'étendaient entre 26,3 % et 89,1 %. Quant au ratio « capitaux propres (10/15) / dettes (17/49) », les ratios individuels de 2014 s'étendaient entre 0,4 et 8,5.

⁹⁰ Le ratio de liquidité au sens strict sera utilisé. Il correspond au ratio « [Créances à un an au plus (40/41) + Placements de trésorerie (50/53) + valeurs disponibles (54/58)] / Dettes à un an au plus (42/48) ».

⁹¹ Les ratios agrégés peuvent masquer de grandes différences aux niveaux des ratios individuels. À titre d'exemple, les ratios de liquidité au sens strict individuels des dix principales entreprises actives dans le commerce de détail d'articles d'optique s'étendaient entre 0,2 et 3,0 pour l'année 2014.

VII.4 Conclusion

Le secteur belge des opticiens est caractérisé par une croissance soutenue de son chiffre d'affaires, qui va de pair avec une demande grandissante de produits d'optique de la part des consommateurs. Le secteur génère également une rentabilité élevée en comparaison avec les autres secteurs du commerce de détail, malgré une diminution de la rentabilité entre 2008 et 2014. De plus, la part de marché des plus grandes entreprises du secteur a augmenté ces dernières années. Contrairement à la France ou aux Pays-Bas, la concurrence entre les grands groupes d'opticiens sur le marché belge n'a pas contribué à diminuer le prix des lunettes et des lentilles. Au contraire, la hausse des prix de ces produits est chaque année plus élevée en Belgique que dans les pays voisins, à l'exception de l'Allemagne.

Liste des abréviations

A.R.	Arrêté Royal
BNB	Banque Nationale de Belgique
BRUGEL	BRUxelles Gaz Electricité
CBL	Confédération Belge de l'industrie Laitière
CBS	Centraal Bureau voor de Statistiek (Pays-Bas)
CE	Commission européenne
ComExt	Base de données statistiques sur le commerce intra et extra-communautaire gérée par Eurostat
CREG	Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz
CSPE	Contribution au Service Public de l'Électricité (France)
CWaPE	Commission wallonne pour l'Energie
DESTATIS	Statistisches Bundesamt (Allemagne)
DG Statistique-Statistics Belgium	Direction générale Statistique du SPF Économie
EUR	Euro
Eurostat	Statistical Office of the European Commission
FMI	Fonds monétaire international
ICN	Institut des comptes nationaux
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques (France)
IPC	Indice des prix à la consommation
IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
IPCN	Indice des prix à la consommation national
KCE	Centre fédéral d'expertise des soins de santé
kWh	Kilowatt heure
MWh	Mégawatt-heure
NACE	Nomenclature statistiques des activités économiques dans la CE
NC	Nomenclature commune
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
SPF Économie	Service Public Fédéral Économie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
T1	Premier trimestre
T2	Deuxième trimestre

T3	Troisième trimestre
T4	Quatrième trimestre
TICGN	Taxe Intérieure sur Consommation de Gaz Naturel (en France)
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
USD	United States dollar
USDA	United States Department of Agriculture
VREG	Vlaamse regulator van de elektriciteits- en gasmarkt

Annexes

Annexe 1. Aperçu des variations de prix des produits et des services entre le troisième trimestre 2015 et 2016

(Classement par ordre décroissant de hausse de prix)

Dénomination	Inflation en %
Université minerval & droits d'inscription examen	29,2
Electricité	29,1
Ecole supérieure minerval & droits d'inscription examen	28,6
Fruits de mer frais ou réfrigérés	26,1
Spiritueux et liqueurs	19,6
Abonnement mensuel	14,0
Lait demi-écrémé frais	11,9
Roses	10,7
Boissons alcoolisées gazeuses	10,6
Vin issu de raisins	9,9
Lait entier frais	9,5
Autres tabacs	9,4
Poissons frais ou réfrigérés	7,8
Vins fortifiés	7,2
Imprimer photos numériques (internet)	6,6
Chrysanthèmes	6,2
Match de football: première division	6,1
Huile d'olive	6,1
Poissons surgelés	6,1
Quotidiens	6,0
Lég.frais horm.pomm.d.terre	5,9
Festivals	5,7
Cartouche d'encre	5,6
Chambre d'hôtel	5,4
Crèche	5,3
Lys	5,3
Autr.prod.alim.àbd céréales	5,2
Autres prod. alim. n.d.a.	5,2
Fruits séchés	4,8
Radiateur électrique	4,8
Spaghetti (repas)	4,8
Plat du jour chinois	4,6
Match de football: première provinciale	4,6
Chemise	4,6
Candybar (automate)	4,5
Communication téléphonique poste d'abonné	4,4
Cigarettes	4,3
Riz	4,3
Week-end à la mer	4,1
Tissu pour tentures	4,1
Vol-au-vent	4,0
Mètre roulant	4,0
Voitures neuves (TMC inclus)	3,9

Dénomination	Inflation en %
Vélo pour enfant	3,8
Salade niçoise	3,8
Pantalon en jean (pour enfants)	3,8
Autre bières à base d'alcool	3,7
Vin d'autres fruits	3,7
Steak tartare	3,6
Jus	3,6
T-shirt	3,6
Ficus	3,6
Stylo à bille	3,5
Fil à coudre	3,5
Eaux minérales	3,5
Fruits frais	3,4
Week-end dans les Ardennes	3,4
Menu du jour	3,4
Sauces et épices	3,3
Bière pils	3,3
Limonades	3,3
Steak au poivre	3,3
Vélo de dame	3,3
Pizza	3,3
Tablet	3,1
Scooter	3,1
Assurance responsabilité civile familiale	3,1
Limonade au cola	3,1
Café express	3,1
Bière spéciale	3,1
Chambre à un lit-bénéficiaire ordinaire	3,1
Bière pils	3,0
Poissons et fruits de mer séchés, fumés	3,0
Bottes en cuir	3,0
Sel et herbes de cuisine	3,0
Billet	2,9
Eau minérale	2,9
Tasse et soucoupe	2,9
Spathiphyllum	2,9
Slip	2,8
Mouchoir en coton (H)	2,8
Rasoir électrique	2,8
Port d'une lettre	2,8
Mise en plis	2,7
Nettoyage à sec d'un costume	2,7
Autres huiles comestibles	2,7

Dénomination	Inflation en %
Valise	2,7
Tarif horaire réparation d'installation chauffage	2,7
Blanchissage d'une chemise	2,7
Tapis-plain	2,6
Brosse à dents (électrique)	2,6
Voyages à l'étranger (IPCH)	2,6
Remplacement d'une pile de montre	2,6
Périodiques	2,6
Ramonage	2,6
Kalanchoe	2,5
Cornet de frites	2,5
Entretien installation chauffage central	2,5
Soutien-gorge	2,5
Cotisation mutuelle	2,5
Coloration	2,5
Services bancaires	2,5
Fruits en conserve	2,5
Tissu pour rideaux	2,4
Perceuse électrique	2,4
Alstroemeria	2,4
Couteau à steak	2,4
Essuie-glace	2,3
Autres prod. boul.& pâtiss.	2,3
Permanente	2,3
Vétérinaire: consultation	2,3
Pompes funèbres	2,2
Cinéma	2,2
Contrôle technique	2,2
Poêle	2,2
Alliance en or	2,2
Ressemelage de chaussures	2,1
Autres prépar. à.b.d. poiss. ou de fruit	2,1
Plats préparés	2,1
Charbon	2,1
Sécateur	2,1
Portefeuille	2,0
Drap-housse	2,0
Chemisier	2,0
Morceau de baguette garni	2,0
Tapis de bain	2,0
Vélo d'appartement	2,0
T-shirt (enfant)	2,0
Snack de viande	2,0
Lubrifiants	2,0
Siège d'enfant	2,0
Engrais liquide	2,0
Escarpins en cuir	2,0
Maisons de repos	2,0
Carte train scolaire annuel 20km	2,0
Thé	2,0

Dénomination	Inflation en %
Pizzas et quiches	1,9
Chaussettes	1,9
Autres prépar. de viande	1,9
Poupée (type Barbie)	1,8
Molières à lacets, en cuir	1,8
Tarif horaire d'un garagiste	1,8
Pantalon	1,8
Abonnement de dépannage	1,8
Assurance d'assistance à l'étranger	1,8
Chocolat	1,8
Jeu vidéo pour console	1,8
Sole ou truite meunière	1,8
Fer à repasser à générat. de vapeur	1,7
Blazer	1,7
Montre bracelet	1,7
Machine à café type coffeepad	1,7
Location de garage	1,7
Coupe de cheveux	1,7
Boisson rafraîchissante (automate)	1,7
Aliments pour nourrissons	1,7
Assurance incendie	1,6
Azalée	1,6
Cacao	1,5
Abonnement internet	1,5
Loyers sociaux	1,5
Poubelle de ménage	1,5
Lait concentré ou en poudre	1,5
Verres de lunettes toriques	1,5
Vitres	1,5
Tarif horaire d'un peintre	1,5
Autres produits laitiers	1,4
Menuisier:placement parquet	1,4
Crémation	1,4
Billet 45 km	1,4
Coût de l'internat	1,4
Blouse (hiver)	1,4
Tarif horaire d'un plombier	1,4
Camping	1,4
Pantalon en jean (pour femmes)	1,3
Chips	1,3
Carte train mensuelle 20 km	1,3
Abonnement scolaire annuel	1,3
Remplacement plaques de freins	1,3
Taxi	1,3
Ballon de football	1,3
Friteuse électrique	1,2
Services de déménagement	1,2
Bottines	1,2
Plat de cuisson résistant au feu	1,2
Lampe à barre halogène	1,2

Dénomination	Inflation en %
Maillot de bain	1,2
Robinet mélangeur	1,2
Déjeuner à l'école	1,2
Oignons de tulipes	1,2
Percolateur	1,2
Tarif horaire d'un électricien	1,1
Peinture email	1,1
Solarium:abonnement 10 séances	1,1
Pull-over (hiver)	1,1
Fruits de mer surgelés	1,1
Collant	1,1
Préservatifs	1,1
Collecte des déchets ménagers	1,0
Pains et petits pains	1,0
Couette synthétique	1,0
Cahier à feuilles détachables	1,0
Abonnement au théâtre	1,0
Piscine	1,0
Grenouillère	0,9
Slip	0,9
Vétérinaire: ovariectomie chatte	0,9
Loyers non sociaux	0,9
Vidange d'huile	0,9
Viandes séchées, salées ou fumées	0,9
Planche à repasser	0,9
Sol stratifié	0,9
Sirop, miel et confiture	0,8
Café	0,8
Billet 90 km week-end	0,8
Oeufs	0,8
Bande dessinée	0,8
Body	0,8
Miroir	0,7
Yaourt	0,7
Anorak (hiver)	0,7
Livres	0,7
Sweater	0,7
Table de ping-pong	0,7
Margarine et autres graisses végétales	0,6
Essuie éponge	0,6
Pantalon (hiver)	0,6
Anorak (hiver)	0,6
Gerberas	0,6
Surgélateur vertical	0,6
Console de jeux portable	0,5
Papier en fibre de verre	0,5
Abonnement fitness	0,5
Sommier à lattes	0,5
Frais notariaux prêt hypothécaire	0,5
Beurre	0,5

Dénomination	Inflation en %
Petite auto (jouet)	0,5
Batterie de voiture	0,5
Location véhicule utilitaire	0,5
Pommes de terre	0,5
Service baby-sitting	0,5
Viande de porc	0,5
Robe (hiver)	0,4
Housse de couette et taies	0,4
Pull-over (hiver)	0,4
Casserole en acier inoxydable	0,4
Survêtement de sport	0,4
Tondeuse à gazon électrique	0,3
Chaussures de sport	0,3
Glaces et sorbets	0,3
Frais délivrance d'un passeport	0,2
Raquette de tennis	0,2
Viande de boeuf et de veau	0,2
Lave-vaisselle	0,2
Tarif horaire pour le nettoyage	0,2
Sucre	0,2
Table de jardin en bois	0,2
Balles de tennis	0,1
Carte à voyages multiples	0,0
Médecine formation complémentaire: visite à domicile	0,0
Médecine formation complémentaire consultation au cabinet	0,0
Spécialiste: consultation au cabinet	0,0
Consultation dentaire	0,0
Obturations de cavités	0,0
Biologie clinique	0,0
Imagerie médicale	0,0
Séance individuelle kinésithérapie	0,0
Chambre à deux lits	0,0
Chambre à 2 lits (OMNIO)	0,0
Billet 20 km	0,0
Go Pass	0,0
Pansements adhésifs	0,0
Lecteur Blu-ray	0,0
Ticket d'avion (IPCH)	0,0
Ecole de conduite	-0,1
Lentilles souples jetables	-0,1
Assurance responsabilité civile automobile	-0,1
Autres viandes	-0,1
Jupe (hiver)	-0,1
Aspirateur traîneau	-0,2
Volaille domestique	-0,2
Anorak (hiver)	-0,2
Veste en cuir	-0,2
Costume en laine (hiver)	-0,2
Produits de confiserie	-0,2
Farines et autres céréales	-0,3

Dénomination	Inflation en %
Four à micro-ondes	-0,3
Pantalon de ville	-0,3
Pneu de voiture automobile	-0,3
Dictionnaire F-N et N-F	-0,4
Annonce publicitaire	-0,4
DVD-RW vierge	-0,4
Prépar.& conserv.de légumes	-0,5
Hamburger (fast-food)	-0,5
Manteau (hiver)	-0,6
Citytrips	-0,6
Sèche-linge	-0,7
Fromages et fromage blanc	-0,7
Pantalon en jean (pour hommes)	-0,9
Jeu de construction	-1,1
GPS	-1,1
Pile sèche	-1,1
Réfrigérateur combiné	-1,1
Disque Blu-ray	-1,4
Diesel	-1,5
Pâtes alimentaires	-1,5
Crayon	-1,6
Viande d'agneau et de chèvre	-1,7
Appareil téléphone portable	-2,1
Tensiomètre électronique	-2,2
Bois et autres combustibles solides	-2,3
Imprimante multifonction	-2,6
Lave-linge	-2,8
Chaussures de jogging	-2,8
Chaussures de tennis	-2,8
Appareil photo digital	-3,6
Céréales pour le déjeuner	-3,8
Concerts pop	-4,2
Smartphone - GSM	-4,2
Ciment	-4,3
Téléviseur couleur	-4,4
Légumes surgelés	-4,6
Tulipes	-4,8
Gaz de pétrole	-4,9
Console de jeux	-5,3
Autres carburants	-7,0
Carte mémoire	-7,3
Essence	-9,6
Gaz naturel	-12,4
Combustibles liquides	-14,4

Source : Calculs propres SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium

Annexe 2. Inflation en troisième trimestre 2016 à taux de taxation actuels et constants en Belgique et dans les principaux pays voisins

Taux de variation à un an d'écart (%)

	Belgique		Moyenne des pays voisins		Allemagne		France		Pays-Bas	
	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants
Energie	0,3	-6,2	-4,3	-5,2	-5,5	-5,5	-1,9	-4,2	-6,1	-7,0
<i>Electricité</i>	29,1	7,6	0,2	0,3	0,7	0,7	2,6	0,4	-14,9	-4,4
<i>Combustibles solides</i>	-1,5	-1,5	-1,0	-1,0	-1,9	-1,9	0,0	0,0	:	:
<i>Carburants pour transports routiers</i>	-5,0	-8,5	-6,2	-7,2	-8,1	-8,1	-3,6	-6,0	-6,6	-6,9
<i>Combustibles liquides</i>	-14,4	-14,4	-16,1	-17,2	-18,9	-18,9	-8,5	-12,2	:	:
<i>Gaz</i>	-12,2	-12,2	-3,4	-5,6	-2,4	-2,4	-7,5	-9,7	0,6	-9,8
Produits alimentaires transformés	3,5	1,7	0,3	0,2	0,6	0,6	-0,1	-0,1	0,3	-0,2
<i>Vins</i>	9,6	6,8	0,8	0,8	0,1	0,1	1,7	1,6	-0,2	-0,2
<i>Spiritueux</i>	19,3	-1,1	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	-0,2	0,0	0,0
<i>Bière</i>	3,5	2,2	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	-0,3	-0,4
<i>Tabac</i>	5,4	0,4	2,2	2,0	3,3	3,3	0,1	0,1	3,7	1,9
<i>Eaux minérales, boissons gazeuses et jus</i>	3,4	1,5	1,4	1,2	2,6	2,6	-0,8	-0,8	5,0	2,5
<i>Café, thé, cacao</i>	1,0	1,0	-1,7	-1,7	-3,1	-3,1	0,4	0,4	-2,6	-2,6
<i>Pain et céréales</i>	1,2	1,2	0,1	0,1	0,5	0,5	-0,1	-0,1	-0,5	-0,5
<i>Autres denrées alimentaires</i>	3,2	3,2	-0,5	-0,5	0,9	0,9	-1,9	-1,9	-0,3	-0,3
<i>Produits laitiers</i>	1,0	1,0	-2,6	-2,6	-4,3	-4,3	-1,0	-1,0	-2,6	-2,6
<i>Sucre, confiture, chocolat</i>	0,9	0,9	0,7	0,7	1,0	1,0	0,7	0,7	-0,8	-0,8
<i>Huiles et graisses</i>	1,8	1,8	2,0	2,0	4,1	4,1	-0,1	-0,1	1,4	1,4
Produits alimentaires non transformés	2,4	2,4	2,6	2,7	2,8	2,8	2,7	2,9	1,4	1,4
Services	2,4	2,3	1,1	1,1	1,3	1,3	0,9	0,9	0,2	0,4
Biens industriels non-énergétiques	1,2	1,1	0,5	0,5	0,8	0,8	0,0	0,1	0,7	0,6
Inflation sous-jacente	2,1	1,8	0,8	0,8	1,1	1,1	0,5	0,5	0,4	0,4
IPCH	1,9	1,0	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,2	-0,2	-0,3

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique-Statistics Belgium